



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, après concertation, le 7 août 2018, avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, le rapport final du Groupe d'experts, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 11 de ladite résolution.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport qui l'accompagne à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Pour le Groupe d'experts créé en application
de la résolution 2374 (2017)
du Conseil de sécurité sur le Mali
(Signé) Ruben **de Koning**
Coordonnateur

(Signé) Marc-André **Boisvert**
Expert

(Signé) Aurélien **Llorca**
Expert

(Signé) Holo **Makwaia**
Expert



Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution **2374 (2017)** du Conseil de sécurité sur le Mali

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte général	6
II. Contexte politique du conflit	8
A. Résumé du conflit	8
B. Négociations de paix et conclusion de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali	8
III. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : violations, retards et progrès	9
A. Violations du cessez-le-feu avant et après la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité	9
B. Observations générales sur l'application de l'Accord	9
C. Questions de procédure et mise en œuvre du volet politique et institutionnel	11
D. Composante défense et sécurité	14
E. Financement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de sa composante développement économique, social et culturel	16
F. Réconciliation, justice et composante humanitaire	19
IV. Groupes armés et attaques visant l'armée malienne	19
A. Région de Ménaka et partie est du cercle d'Ansongo (région de Gao)	19
B. Régions de Tombouctou et Taoudenni	25
V. Criminalité organisée	34
A. Trafic de stupéfiants	34
B. Traite d'êtres humains et trafic de migrants	38
C. Armes	40
D. Autres sources de financement	40
VI. Violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme	41
A. Massacres de civils	42
B. Violations des droits de l'enfant et violences sexuelles	44
C. Entrave à l'aide humanitaire	46
VII. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité	47
A. Coopération régionale et Groupe de cinq pays du Sahel	48
B. Niger	48
C. Burkina Faso	50
D. Mauritanie	50

E. Algérie	51
VIII. Recommandations	51
Annexes*	

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

Résumé

En prévision de l'élection présidentielle de juillet 2018, les parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ont à nouveau manifesté leur volonté de progresser dans le cadre de plusieurs activités prioritaires décidées en janvier et en mars. Le Gouvernement et les coalitions de groupes armés signataires, à savoir la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (Plateforme) et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) sont parvenues à un accord sur la nomination des autorités intérimaires au niveau sous-régional et la création d'unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et à Tombouctou.

Ces progrès concernant des mesures provisoires peuvent établir entre les parties la confiance nécessaire pour appliquer après l'élection présidentielle, ne serait-ce que partiellement, les dispositions fondamentales de l'Accord concernant les volets institutionnel et de la sécurité. Le Groupe d'experts constate que le fait que les représentants des groupes armés signataires n'aient été que partiellement associés aux travaux législatifs sur la décentralisation a suscité chez ces groupes une certaine méfiance et passivité dans leur implication sur le volet sécurité.

Le calendrier ambitieux, la nature des stratégies de négociation et l'insuffisance de la coordination parmi les parties signataires expliquent en partie les retards déjà accumulés concernant la mise en œuvre des mesures prioritaires, de la part tant des groupes armés que du Gouvernement. Par ailleurs, l'exigence émise par les factions dissidentes d'être pris en compte dans l'application des dispositions de l'Accord complique la mise en place des mesures prioritaires, en particulier le programme de désarmement, démobilisation et réintégration qui a débuté très tardivement en mars.

Si le Groupe d'experts a observé divers retards, il n'a pas constaté que des parties ou des entités en particulier entravaient délibérément l'application de l'Accord. Au lieu d'une obstruction manifeste, il a observé que des membres des groupes armés signataires et des factions dissidentes étaient impliqués dans des attaques dirigées contre les forces armées et de sécurité maliennes et dans la criminalité organisée, et qu'ils menaçaient de recourir à la violence pour être inclus dans l'Accord, compromettant ainsi indirectement son application.

Tout particulièrement, les factions dissidentes rassemblées sous la bannière de la Coordination des mouvements de l'entente (CME) ont menacé de recourir à la violence et de boycotter l'élection présidentielle afin d'être davantage prises en compte dans l'application de l'Accord et de pouvoir participer à ses différents mécanismes.

Le terrorisme et la criminalité organisée alimentent l'insécurité qui règne actuellement dans le nord et le centre du Mali, aggravant la situation humanitaire. La violence intercommunautaire qui sévit dans les régions de Mopti et de Ménaka a empiré encore la situation, suscitant une nouvelle vague de réfugiés et de déplacés qui, une fois encore, en 2018, n'ont pas pu rentrer chez eux ou être rapatriés à cause des menaces constantes d'enlèvement, d'extorsion, de meurtre et d'exécution sommaire que font peser les groupes armés et terroristes, à quoi s'ajoutent la sécheresse, la famine et l'absence de services essentiels dans les zones de retour.

Dans le même temps, les opérations antiterroristes menées dans le nord et le centre du pays par l'armée malienne et les groupes armés coopérant à l'application de l'Accord – c'est-à-dire qui font soit partie de la Plateforme ou de la CMA ou soit qui se sont engagés à observer les dispositions de l'Accord – ont entraîné la mort de civils et amplifié la violence intercommunautaire. Les opérations dans le nord ont été interprétées par la CMA comme un prétexte pour redéployer l'armée malienne dans le nord, en violation de l'Accord. Dans la région centrale de Mopti, cette dernière doit

faire face à des allégations persistantes des violations des droits de l'homme et le Gouvernement a reconnu que des soldats avaient effectivement participé à de tels actes à Nantaka et à Kobaka. Dans la région de Ménaka, un grand nombre de civils ont été tués dans des attaques terroristes, depuis février 2018, tandis que d'autres ont été victimes de représailles par le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Douassak.

I. Contexte général

Mandat et déplacements

1. Par sa résolution [2374 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a mis en place un régime de sanctions prévoyant une interdiction de voyager et un gel des avoirs s'appliquant aux personnes ou aux entités que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali aurait désignées comme étant responsables ou complices d'activités ou de politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Mali ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités ou politiques. À ce jour, le Comité n'a désigné aucune personne ou entité de la sorte.

2. Dans sa résolution [2374 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de créer un groupe composé au maximum de cinq experts chargé de fournir au Comité des informations pouvant servir à désigner éventuellement ces personnes et entités, notamment en ce qui concerne : a) les violations commises par les parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les entraves à l'Accord ou les menaces de ne pas l'appliquer ; b) les attaques lancées contre les entités énumérées dans l'Accord, notamment les Forces de défense et de sécurité maliennes, les soldats de la paix des Nations Unies et toute autre présence internationale de sécurité ; c) le financement des personnes et entités portant atteinte à l'Accord, y compris au moyen de la criminalité organisée ; d) les atteintes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Bien que les critères de désignation relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire [par. 8 e) à g)] de la résolution 2374 (2017) du Conseil ne citent pas l'Accord, toute entité qui y est énumérée ou chercherait à y être incluse et qui commettrait des violations perdrait de sa crédibilité en tant que partenaire d'exécution.

3. Le 12 décembre 2017, le Secrétaire général a nommé quatre experts au sein du Groupe d'experts, en consultation avec le Comité (voir [S/2017/1047](#)). Un cinquième expert n'a pas été nommé.

4. Le Groupe d'experts a commencé ses travaux le 1^{er} février 2018. Au cours de la période considérée (de février à juin 2018), ses membres se sont rendus au Mali à quatre reprises, dans les régions du nord de Gao, Kidal, Tombouctou et Ménaka et dans la région centrale de Mopti. À ces occasions, le Groupe d'experts a consulté un large éventail de parties prenantes, dont des représentants du Gouvernement, des forces armées et de sécurité, de groupes armés signataires de l'Accord, coopérant à son application, de déplacés, de la société civile, de communautés locales, d'organisations régionales, de délégations diplomatiques à Bamako, de différents contingents et sections de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que d'autres organisations internationales de sécurité et d'organes de l'ONU présents au Mali.

5. Outre leurs déplacements au Mali, les experts se sont également rendus en Belgique, au Burkina Faso, en France, en Mauritanie, au Niger et aux Pays-Bas. Leur demande de se rendre en Algérie en avril et en juin est restée sans réponse.

6. Les 26 et 27 mars 2018, le Groupe d'experts a accompagné le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) en visite au Mali. Le Président et plusieurs membres du Comité se sont entretenus avec des interlocuteurs importants au Mali afin d'obtenir des informations de première main et de consulter toutes les parties sur la façon dont le régime de sanctions prévu par la résolution 2374 (2017) du Conseil pouvait contribuer à la paix et à la stabilité au Mali, notamment grâce à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Coopération

7. Le Groupe d'experts tient à remercier sincèrement les autorités belges, burkinabé, françaises, maliennes, mauritaniennes, néerlandaises et nigériennes d'avoir rendu possibles les déplacements de ses membres et note en particulier les efforts déployés par les coordonnateurs dans les Ministères des affaires étrangères et de la défense, dans le cas du Niger, pour organiser, pendant les visites des experts, des rencontres dans ces Ministères et dans les services spécialisés de l'État.

8. Le Groupe d'experts remercie en outre le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies des mesures de sécurité qu'il a prises et la MINUSMA du soutien logistique qu'elle a assuré et des informations qu'elle a communiquées, et apprécie particulièrement le rôle joué par le personnel de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission en tant qu'interlocuteur du Groupe au sein de la Mission.

9. Comme il a en été enjoint dans la résolution [2374 \(2017\)](#) du Conseil, le Groupe d'experts a coopéré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) par l'intermédiaire de son bureau à Dakar et d'un représentant à Bamako. Il a également échangé des informations avec le Groupe d'experts concernant la Libye à propos des possibles exportations d'armes et avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées au sujet des violences commises par ces acteurs présents au Mali.

10. Le Groupe d'experts veille à ce que son mandat ne fasse pas double emploi avec celui de l'Équipe de surveillance en portant son attention sur les collusions entre les groupes armés signataires de l'Accord, ceux qui ne s'y conforment pas et les groupes terroristes actifs au Mali, ainsi que sur l'engrenage de violence au cours des opérations antiterroristes dans lequel se retrouvent pris les groupes armés signataires et les factions dissidentes - tous décrits comme groupes armés coopérant à l'application de l'Accord - cherchant à être inclus dans l'Accord.

11. Durant son mandat, le Groupe d'experts a adressé 23 demandes d'information officielles à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées et a reçu des réponses plus ou moins complètes¹. Dix concernaient des demandes de traçage adressées à des fabricants, exportateurs ou importateurs d'armes connus, de munitions et autre équipement militaire possédant illégalement un tel matériel au Mali, en vue de repérer les possibles réseaux de trafiquants actifs en aval du flux logistique. Le Groupe d'experts remercie l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Maroc, les Pays-Bas et la Roumanie pour les réponses qu'ils ont déjà apportées.

Méthode

12. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, il se gardera de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité.

13. Dans un souci d'équité, le Groupe d'experts s'efforce, lorsqu'il y a lieu et que cela est possible, de communiquer aux parties citées dans ses rapports tous les renseignements voulus à ce sujet, afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations à leur propos et apporter des réponses en temps utile.

¹ Voir annexe I.

14. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute action de nature à compromettre son impartialité ou visant à donner l'impression qu'il n'est pas objectif. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent avant sa transmission au Président du Conseil de sécurité.

II. Contexte politique du conflit

A. Résumé du conflit

15. Le conflit se déroulant actuellement au Mali a débuté en janvier 2012 lorsque des rebelles du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) ont enclenché des combats dans le nord du Mali pour obtenir leur indépendance du Gouvernement central de Bamako. À l'issue d'une série d'échecs militaires et quelques semaines avant l'élection présidentielle prévue en avril 2012, des membres des forces armées ont organisé un coup d'état. Face aux condamnations de la communauté internationale et aux sanctions prises à l'échelle régionale, la junte a reculé et laissé place à un gouvernement provisoire.

16. Pendant ce temps, toutes les grandes villes du nord sont tombées aux mains des rebelles qui avaient, au début, reçu l'aide de trois groupes armés terroristes, lesquels les ont ensuite partiellement supplantés : Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)².

17. L'opération Serval a été déployée par la France en janvier 2013 pour arrêter la progression des militants islamistes vers le sud. Elle a permis d'évincer les groupes terroristes des principales agglomérations et ouvert la voie au déploiement de la MINUSMA conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil. Grâce à la présence de soldats de la paix, l'élection présidentielle a eu lieu en juillet 2013. À son tour le nouveau Gouvernement formé a continué d'avoir du mal à rétablir son autorité dans le nord, à donner suite aux demandes des groupes rebelles et à contenir le militantisme islamiste.

B. Négociations de paix et conclusion de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

18. En 2012, une médiation a été mise en place entre les autorités de transition du Mali et le MNLA, sous les auspices du Gouvernement burkinabé. Signé à Ouagadougou le 18 juin 2013, l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali a jeté les bases de l'Accord pour la paix et la réconciliation de 2015 en ce qui concerne l'adhésion des groupes armés, le précantonnement et la vérification du cessez-le-feu³.

19. En janvier 2014, une nouvelle série de pourparlers a été entamée à Alger entre le Gouvernement malien et les groupes armés du nord du pays. Le 1^{er} mars 2014, le Gouvernement et les groupes armés ont accepté un plan de médiation sous les auspices du Gouvernement algérien. Le 17 mai 2014, des violences ont éclaté dans la région de Kidal entre les forces gouvernementales et les groupes armés indépendantistes favorables à l'Azawad [MNLA, Haut Conseil pour l'unité de

² Ces entités correspondent respectivement aux entrées QDe.135, 134 et 014 de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda.

³ Rapport confidentiel, 27 janvier 2018.

l'Azawad (HCUA) et la faction Mouvement arabe de l'Azawad qui a rallié la Coordination des mouvements de l'Azawad (MAA-CMA)] après une visite du Premier Ministre malien de l'époque, Moussa Mara.

20. Malgré les violents combats, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été négocié en 2015 à Alger puis signé en deux étapes. Il a d'abord été signé le 15 mai par le Gouvernement malien et une organisation faïtière de groupes armés lui étant favorable, la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, puis le 24 juin 2018, à l'occasion d'une cérémonie, par le chef du MAA-CMA, Sidi Ibrahim Ould Sidatti, pour le compte de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), la décision étant prise d'appliquer des mesures de transition pendant une période de 18 à 24 mois. À la différence de l'Accord préliminaire d'Ouagadougou, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali cristallise un attachement conjoint à la lutte contre le terrorisme et ses liens avec la criminalité organisée.

III. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : violations, retards et progrès

A. Violations du cessez-le-feu avant et après la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité

21. Des violations importantes du cessez-le-feu se sont produites dans la région de Kidal en juin et juillet 2017. La CMA et le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA), principale composante de la Plateforme, se sont violemment affrontés près d'Aguelhoc et d'Anéfis. Des équipes mixtes de surveillance et de vérification, dont il était déjà question dans l'Accord préliminaire d'Ouagadougou, ont mené des missions dans la région de Kidal, en coordination avec les observateurs militaires de la MINUSMA, sans parvenir toutefois à rassembler des preuves concluantes⁴. À la suite de ces violations, le Gouvernement malien a adressé, le 9 août 2017, une lettre au Président du Conseil de sécurité dans laquelle il a demandé l'imposition de sanctions immédiates à l'encontre des personnes et des entités qui n'obtempéraient pas à l'Accord.

22. Bien qu'aucune violation du cessez-le-feu n'ait été rapportée depuis septembre 2017 par la MINUSMA ou tout autre organe communiquant des informations, le Groupe d'experts a eu connaissance d'un affrontement entre le GATIA et la CMA près d'Amassin, dans la région de Kidal, le 13 avril 2018, relatif à un convoi qui aurait acheminé des drogues (voir sect. V).

B. Observations générales sur l'application de l'Accord

23. En juin 2017, la période de transition qui, d'après l'Accord, ne devait pas excéder deux ans, a pris fin. Lors d'une réunion du Comité de suivi de l'Accord qui s'est tenue le 20 mai 2017, le Gouvernement a annoncé que le mandat des autorités intérimaires, et donc la période de transition, serait prorogé au-delà du 20 juin 2017 afin que ces autorités aillent au terme du mandat minimum de six mois qui leur avait été confié⁵. La date des élections régionales et locales devant permettre d'élire les successeurs des autorités intérimaires a été fixée à décembre 2017 puis à avril 2018, avant d'être reportée à deux reprises. La feuille de route révisée adoptée par les parties

⁴ S/2017/1105, par. 8.

⁵ Voir Mali, *Loi n° 2017-051 du 2 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales*, 2 octobre 2017, art. 5.

signataires le 22 mars 2018⁶ ne prévoit pas de date pour la tenue de ces élections et les fait passer après la révision de la législation sur la décentralisation, qui doit se dérouler en 2019.

24. L'équipe de médiation internationale a confirmé la prorogation de la période de transition jusqu'en 2019, voire davantage et, dans l'ensemble, a accueilli avec satisfaction la feuille de route adoptée en mars. Plusieurs de ses membres ont indiqué au Groupe d'experts que l'engagement du Premier Ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, l'adoption du régime de sanctions et le début des travaux de l'observateur indépendant⁷, deux mécanismes dont il est respectivement question aux articles 54 et 63 à 64 de l'Accord, ont donné un nouvel élan à ce dernier.

25. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a constaté des progrès dans le domaine de la sécurité et de la défense notamment en ce qui concerne l'enregistrement des bénéficiaires du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et à Tombouctou⁸. Toutefois, des problèmes majeurs continuent de se poser pour ce qui est de l'intégration et de la réintégration de combattants dans l'armée, à savoir la question des quotas et des grades, ainsi que des contributions des groupes armés signataires en matière d'armes lourdes (voir par. 44). Dans l'attente de la réforme militaire et du déploiement dans le nord des unités reconstituées de l'armée, les groupes armés signataires s'imputent mutuellement la responsabilité, ou aux forces armées maliennes, des intrusions dans leurs zones de contrôle respectives (voir par. 181).

26. En outre, les demandes émanant de différentes factions dissidentes d'être incluses dans l'Accord en compliquent l'application. Réunis sous la bannière de la Coordination des mouvements de l'entente (CME), ces factions ont publiquement évoqué la possibilité de recourir à la violence au cas où leurs demandes n'étaient pas entendues⁹. Après avoir ouvert le Mécanisme opérationnel de coordination aux factions dissidentes à Gao, en janvier 2017, en raison des pressions militaires exercées par des éléments armés de la CME, le Gouvernement leur a également permis d'accéder au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en avril, faisant ainsi largement passer le nombre de combattants bénéficiaires au-delà des prévisions (voir par. 49). Il a également officieusement cédé à la CME la présidence des autorités intérimaires au niveau des cercles (voir par. 36 et 37). Malgré cela, l'un des membres de la CME a publiquement réclamé le boycott des élections afin d'accroître la pression pesant sur le Gouvernement¹⁰.

27. Entre temps, la CMA a conditionné son engagement en faveur d'élections sûres à l'entrée en fonction des autorités intérimaires au niveau sous-régional avant même la date butoir de décembre 2018 figurant dans la feuille de route de mars. Après l'opposition initialement manifestée par la Plateforme à la vingt-sixième session du

⁶ Voir la feuille de route à l'annexe II.

⁷ Le Comité de suivi de l'Accord a désigné le Centre Carter comme observateur indépendant et celui-ci a débuté ses travaux à la vingt-troisième session du Comité, les 15 et 16 janvier 2018.

⁸ Le Mécanisme est une structure unifiée de commandement et de contrôle, faisant intervenir les groupes armés signataires et les forces militaires nationales, en vue de sécuriser les régions de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Ménaka, notamment en planifiant et en effectuant des patrouilles mixtes, avec l'appui de la MINUSMA et des forces internationales, lorsque cela est possible et nécessaire.

⁹ Niarela, « CME : Plaidoyer musclé pour une inclusion dans l'Accord », 21 mai 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://niarela.net/nord-mali/cme-plaidoyer-muscle-pour-une-inclusion-dans-l-Accord>.

¹⁰ Voir le message affiché par la CPA dans les médias sociaux, à l'annexe III.

Comité de suivi de l'Accord, en juin, les parties sont parvenues le 2 juillet à un accord sur la répartition des compétences des autorités intérimaires au niveau des cercles.

28. L'accord sur la mise en place des autorités intérimaires au niveau des cercles est une avancée par rapport aux volets institutionnel et technique de l'Accord, mais d'autres réformes essentielles relatives à la décentralisation n'ont pas encore été achevées. Les retards accumulés en ce qui concerne les aspects institutionnels ont donné aux groupes armés des arguments pour repousser leurs engagements en matière de sécurité¹¹.

29. La feuille de route et le calendrier ne font que peu de cas du développement social, économique et culturel, des questions de justice et de réconciliation ainsi que des questions humanitaires abordées dans l'Accord. D'importants textes juridiques importants ont toutefois été élaborés ou adoptés dans ces domaines. On trouvera dans les sections qui suivent une analyse détaillée des mesures prévues dans les quatre composantes de l'Accord.

C. Questions de procédure et mise en œuvre du volet politique et institutionnel

Questions de procédure

30. Les quatre sous-comités du Comité de suivi de l'Accord et la Commission technique de sécurité sont les principaux mécanismes de contrôle qui ont été mis en place pour assurer la mise en œuvre de l'Accord¹². Les quatre sous-comités couvrent les thématiques suivantes : questions politiques et institutionnelles ; défense et sécurité ; développement économique, social et culturel ; réconciliation, justice et questions humanitaires. Créée par l'Accord, la Commission technique de sécurité relève du sous-comité chargé de la défense et de la sécurité. Elle a pour mission de régler les questions de sécurité, de surveiller le cessez-le-feu et de mettre en place des mesures de renforcement de la confiance entre les signataires. Les factions dissidentes participent à ses travaux, en tant qu'observatrices, mais pas à ceux des autres organes du Comité de suivi de l'Accord.

31. Depuis l'adoption de la résolution 2374 (2017), le Comité de suivi de l'Accord a tenu sept sessions. Les préoccupations exprimées par les représentants des groupes armés signataires quant à leur rémunération ont paralysé deux réunions¹³. À la vingt-troisième session du Comité, tenue les 15 et 16 janvier 2018, les parties signataires ont établi un nouveau calendrier fixant les mesures à prendre en priorité¹⁴. Ce calendrier a ensuite été transformé en une feuille de route plus complète¹⁵, qui a été signée le 22 mars et approuvée par le Comité à sa vingt-quatrième session, avant

¹¹ Entretien avec les groupes armés signataires à Bamako, le 16 février 2018.

¹² Le mandat du Comité de suivi de l'Accord est défini à l'article 60, chap. 18, de l'Accord.

¹³ Il s'agit de la vingtième session du Comité de suivi de l'Accord (11 septembre 2017), et de la vingt et unième session du Comité (25 octobre 2017). Les représentants des groupes armés signataires ont demandé un éclaircissement au sujet de leur statut de fonctionnaire ou d'employé, notamment en ce qui concerne l'assurance maladie dont ils pourraient bénéficier. Ils exigeaient en outre que des arriérés de salaire leur soient versés. La question a été réglée à la vingt-deuxième session du Comité, tenue le 5 décembre 2017 : le Gouvernement a offert de payer la deuxième moitié du montant total qui leur était dû (1 050 000 francs CFA, soit 2 100 dollars), la première moitié (525 000 francs CFA, soit 1 050 dollars) ayant été prise en charge par la communauté internationale. Entretien avec des membres du Comité à Bamako, le 15 juin 2018.

¹⁴ « Chronogramme d'actions prioritaires du 16 janvier 2018, convenu par les parties maliennes et endossé par la vingt-troisième session du Comité de suivi de l'Accord », conservé au Secrétariat.

¹⁵ « Feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme d'actions prioritaires, endossé par la vingt-troisième session du Comité de suivi de l'Accord », 22 mars 2018, voir annexe II.

d'être définie plus en détail le 5 avril dans un document où les tâches à accomplir étaient énoncées de manière plus détaillée¹⁶. Dans cette feuille de route, de nouvelles actions importantes étaient prévues¹⁷, les résultats attendus étaient plus clairement indiqués, mais certains délais étaient par ailleurs prorogés. Le Groupe d'experts a constaté des retards dans les actions prévues au titre des composantes institutionnelle et celles de la défense et de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'enregistrement aux fins du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la livraison d'armes lourdes au Mécanisme opérationnel de coordination et l'achèvement des pourparlers sur la décentralisation.

32. Les retards s'expliquent en partie par la brièveté des délais, mais également par des questions plus fondamentales. Il incombe au Gouvernement, par l'intermédiaire de ses différents ministères, de mener les actions prioritaires définies dans le calendrier de janvier et dans la feuille de route de mars. L'observateur indépendant a déjà constaté que les groupes armés signataires restaient généralement dans l'expectative et qu'ils passaient à la loupe les propositions du Gouvernement, sans manifestement s'approprier le processus¹⁸. Le Groupe d'experts a relevé lors des entretiens qu'il a eus avec des membres du Comité de suivi de l'Accord que, dans de nombreux cas, les représentants des parties présents aux réunions de la Commission technique de sécurité et du sous-comité n'avaient pas les attributions requises pour véritablement négocier et prendre des engagements¹⁹. De ce fait, le Comité de suivi de l'Accord avait du mal à résoudre les différends dans la conduite des négociations, comme c'est son rôle.

Volet politique et institutionnel

33. La loi sur la libre administration des collectivités territoriales et celle sur le nouveau Code des collectivités territoriales²⁰ ont été adoptées par l'Assemblée nationale le 14 septembre 2017. Le 20 septembre, la CMA a exprimé son désaccord²¹. Le 27 septembre, des représentants des groupes armés ont rencontré les ministres compétents et ont cru comprendre que les lois pouvaient encore être amendées à l'issue de pourparlers portant sur des sujets sensibles²². Néanmoins, les lois ont été promulguées le 2 octobre 2017 par le Président du Mali.

34. Bien que les deux lois aient été promulguées, le Gouvernement a décidé au bout du compte d'en suspendre l'application. De fait, leur adoption était contraire à au moins deux des dispositions de l'Accord : celle relative à l'ordre de préséance entre les représentants de l'État et les présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales²³ et celle concernant la création d'une police territoriale²⁴. Compte tenu des préoccupations exprimées, une réunion s'est tenue à Kati du 15 au 17 décembre

¹⁶ « Tâches induites par la feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme d'actions prioritaires, endossé par la vingt-troisième session du Comité de suivi de l'Accord », 5 avril 2018, conservé au Secrétariat.

¹⁷ Notamment le cantonnement des troupes et la désignation d'autorités intérimaires au niveau des cercles.

¹⁸ Centre Carter, « Report of the Independent Observer: observations on the implementation of the agreement on peace and reconciliation in Mali, emanating from the Algiers Process observation period: 15 January to 30 April 2018 », 28 mai 2018.

¹⁹ Entretiens avec des membres du Comité de suivi de l'Accord à Bamako, les 14 et 16 février 2018.

²⁰ Mali, *Loi n° 2017-051 portant Code des Collectivités territoriales*, et *Loi n° 2017-052 du 2 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales*, 2 octobre 2017.

²¹ Voir lettre adressée au Président du Comité de suivi de l'Accord par la CMA, annexe IV.

²² Correspondance avec une source diplomatique, 12 juin 2018.

²³ Voir Accord, chap. 3, art. 6.

²⁴ Voir Accord, chap. 10, art. 27.

2017, au cours de laquelle le Gouvernement s'est expliqué sur ces nouvelles lois et a accepté que les deux points litigieux soient de nouveau examinés par l'Assemblée nationale. Cette action figure dans la feuille de route de mars 2018 et des débats sont prévus en 2019²⁵.

35. Plusieurs observateurs ont déclaré au Groupe d'experts que la précipitation avec laquelle le Gouvernement agissait avait suscité la méfiance et la confusion, poussant les groupes armés signataires à camper sur leurs positions et à insister pour que d'autres mesures d'ordre politique et institutionnel, décrites ci-après, soient prises rapidement²⁶.

Autorités intérimaires

36. En ce qui concerne les tâches arrêtées dans la feuille de route le 5 avril, le Gouvernement a annoncé qu'il fixerait une date pour la tenue d'élections régionales, ce qui mettrait fin au mandat des autorités intérimaires. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune date n'avait été proposée et il était probable que la période intérimaire serait de nouveau prolongée, le mandat des autorités arrivant à échéance en août²⁷. Jusqu'à présent, faute des pouvoirs et des fonds nécessaires (voir également par. 60), il a été très difficile pour celles-ci d'accomplir leurs tâches²⁸.

37. Il n'a pas été aisé de trouver un équilibre entre les groupes armés signataires au niveau des cercles, où les tensions subsistent, en particulier à Kidal. À la vingt-sixième session du Comité de suivi de l'Accord, tenue les 25 et 26 juin, la Plateforme s'est opposée au projet de plan de répartition des compétences des autorités intérimaires au niveau des cercles, ayant entre autres le sentiment que la CMA était favorisée dans la nomination des préfets et des sous-préfets dans la région de Kidal. Les participants sont parvenus à un règlement à l'issue de la réunion du Comité, le 2 juillet²⁹. À l'instar d'autres groupes armés coopérant à l'application de l'Accord, la Plateforme avait déjà exprimé son mécontentement quant au contrôle, selon eux exclusif, de Kidal par les Touaregs Ifoghas, représentés par le HCUA. Le 23 avril, les groupes armés avaient publié un communiqué et adressé une lettre au Président du Comité de suivi de l'Accord à cet effet³⁰.

Les nouvelles régions de Taoudenni et Ménaka

38. Le 28 février 2018, le Gouvernement a adopté un projet de loi portant création des régions de Ménaka et de Taoudenni, mais ne l'a pas présenté à l'Assemblée nationale. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Ministère de l'administration territoriale travaillait toujours à la délimitation des deux régions et de leurs cercles et communes respectifs. Or, à Ménaka, les chefs locaux se sont déclarés mécontents que les communautés existantes ne soient pas dûment reconnues dans le découpage des communes proposé³¹.

²⁵ Ministère de la décentralisation, « Concertations intermaliennes sur les textes de base de la décentralisation au regard des observations formulées par les mouvements signataires de l'Accord », 17 décembre 2017, conservé au Secrétariat.

²⁶ Entretien avec des membres du Comité de suivi de l'Accord à Bamako, le 23 juin 2018.

²⁷ Les autorités intérimaires ont été nommées pour une période de 6 mois pouvant être prorogée de 12 mois. Décret n° 2016-0781 à 0790/P-RM du 14 octobre 2016, conservé au Secrétariat.

²⁸ Entretien avec un représentant du Gouvernement à Bamako, le 16 juin 2018.

²⁹ Rapport confidentiel du 25 juin 2018 ; entretien avec un membre du Comité de suivi de l'Accord le 22 juin 2018. Le Groupe d'experts fait remarquer que ces nominations ne relèvent pas de l'Accord et restent une prérogative du Gouvernement.

³⁰ Centre Carter, Rapport de l'observateur indépendant ; rapport confidentiel du 25 avril 2018.

³¹ Voir la lettre adressée au gouverneur de la région de Ménaka par les dirigeants locaux (annexe V).

D. Composante défense et sécurité

39. Dans le domaine de la défense et de la sécurité, le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne le Mécanisme opérationnel de coordination, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, qui figurent dans le calendrier de janvier et la feuille de route de mars, ainsi que le respect des règles arrêtées par la Commission technique de sécurité. La disposition de l'Accord relative à la création d'unités spéciales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée n'a pas fait l'objet d'actions prioritaires³².

Mesures de renforcement de la confiance : équipes mixtes d'observation et de vérification et Mécanisme opérationnel de coordination

40. Les équipes mixtes d'observation et de vérification³³ ont pour mission d'observer le cessez-le-feu et d'enquêter sur les allégations de violations du cessez-le-feu dont les informe la Commission technique de sécurité. La dernière mission en date a été celle menée à Kidal en septembre 2017 (voir par. 21)³⁴.

41. Composé de combattants des trois parties signataires, le Mécanisme opérationnel de coordination est chargé de mener des patrouilles conjointes placées sous un même commandement. Trois unités de 600 soldats devaient être déployées dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal, à titre provisoire, dans la perspective du cantonnement de tous les groupes armés. En janvier 2017, des factions dissidentes ont été intégrées au Mécanisme à Gao, mais elles demandent toujours à être mieux représentées, y compris à Tombouctou³⁵.

42. Le Mécanisme opérationnel de coordination de Gao, en place depuis décembre 2016, a connu plusieurs déboires. Ses membres, ainsi que ceux des équipes mixtes d'observation et de vérification, ont fait grève pendant deux mois à compter de janvier 2018 car, faute des ressources nécessaires, la solde mensuelle des officiers du Mécanisme et des membres des équipes avait été abaissée de 1 050 000 francs CFA (2 100 dollars) à 525 000 francs CFA (1 050 dollars) en raison de dépassements budgétaires sur les engagements des bailleurs de fonds³⁶. Les dispositions prises sur le plan du budget prennent fin en juin 2018. La suite est incertaine.

43. Avec trois ans de retard, les Mécanismes opérationnels de coordination de Tombouctou et de Kidal ont été établis le 4 mai 2018. Ils ne sont pas pleinement opérationnels³⁷, car les groupes armés coopérant à l'application de l'Accord n'ont pas encore fourni la liste complète des combattants alors qu'ils avaient jusqu'à avril 2018 pour le faire³⁸. Au moment de l'établissement du présent rapport, la CMA avait refusé les cartes d'identification biométriques au motif qu'elles n'indiquaient pas le grade des intéressés, comme l'avait décidé la Commission technique de sécurité³⁹.

44. Les groupes armés n'ont pas non plus procuré d'armes lourdes et de véhicules au Mécanisme opérationnel de coordination, comme cela avait été décidé à une réunion de la Commission technique de sécurité tenue le 11 avril 2018. Le

³² Voir Accord, chap. 11, art. 30.

³³ Trois équipes de neuf personnes ont été déployées à Gao, à Kidal et à Tombouctou.

³⁴ Rapport confidentiel du 18 octobre 2018.

³⁵ « Déclaration du 1^{er} congrès ordinaire de la CME », Tin-Aouker, 30 avril 2018, conservée au Secrétariat.

³⁶ Entretien avec de hauts fonctionnaires de l'ONU à Bamako, le 15 juin 2018.

³⁷ Le 22 juin 2018, ils comptaient 160 membres enregistrés à Kidal et 47 à Tombouctou.

³⁸ Entretien avec des représentants de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion à Bamako, le 7 juin 2018.

³⁹ Entretien avec des membres de la Commission technique de sécurité à Bamako, le 15 juin 2018.

Gouvernement a fourni à ce jour quatre armes lourdes au Mécanisme mis en place à Gao⁴⁰. Les représentants de la CMA justifient leur non-respect de l'Accord par le fait que les armes lourdes et les véhicules appartiennent en propre à certains combattants et qu'elle ne peut donc pas en faire don au Mécanisme opérationnel de coordination⁴¹.

45. En outre, l'absence de ressources, notamment en vivres et en fournitures de bureau, qui relèvent des autorités, a retardé la mise en œuvre à plusieurs reprises. Dans le même temps, des articles, y compris 400 uniformes et plusieurs tentes, destinés au Mécanisme opérationnel de coordination, ont été dérobés. Le Groupe d'experts a également appris que plusieurs véhicules avaient été volés au Mécanisme, dans certains cas, semblerait-il, par des membres de groupes armés signataires dont on ignore toutefois l'identité⁴². Le Mécanisme doit être pleinement mis en place avant le lancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans la mesure où ses membres seront chargés d'assurer la sécurité des cantonnements avec la Commission technique de sécurité⁴³.

Mesures de contrôle des armes

46. Au cours des réunions de la Commission technique de sécurité tenues les 17 et 30 août 2017, la CMA et la Plateforme ont décidé que les troupes ne patrouilleraient plus avec des armes lourdes et ne circuleraient plus en convois de plus de cinq véhicules sans en informer la MINUSMA. Par ailleurs, tous les véhicules transportant des armes doivent être clairement reconnaissables et leurs occupants être munis d'un ordre de mission signé par leur hiérarchie et avoir informé la Commission technique de sécurité de leur déplacement avant leur départ⁴⁴.

47. À au moins une reprise chacun, des groupes armés appartenant aux deux coalitions se sont déplacés en convois lourdement armés sans en avoir dûment informé la Commission technique de sécurité⁴⁵ (voir par. 85). La Commission considère ces faits non pas comme une violation de l'Accord mais comme une atteinte aux mesures de confiance⁴⁶.

48. De leur côté, les groupes armés signataires actifs à Gao ont fait valoir que la saisie d'armes appartenant à certains de leurs membres, opérée en décembre 2017 par les forces armées maliennes sur décision du gouverneur⁴⁷, était contraire à l'esprit de l'Accord, car elle avait eu lieu avant le lancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration⁴⁸.

Processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et réforme du secteur de la sécurité

49. L'enregistrement aux fins du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration a débuté en mars 2018. Il devait initialement être achevé avant la fin du mois d'avril. Les registres ont été distribués aux groupes armés signataires et à d'autres groupes armés coopérant à l'application de l'Accord. Ils ont demandé la prorogation du délai jusqu'à la fin du mois de mai. En juin, la plupart n'avaient pas

⁴⁰ Entretien avec des hauts fonctionnaires de l'ONU à Bamako, le 15 juin 2018.

⁴¹ Entretien avec des membres de la Commission technique de sécurité à Bamako, le 15 juin 2018.

⁴² Entretien avec des représentants du Gouvernement malien à Bamako, le 16 juin 2018.

⁴³ Voir annexe II de l'Accord.

⁴⁴ Rapport confidentiel du 17 août 2017.

⁴⁵ Rapports confidentiels du 13 janvier, du 9 février et du 12 février 2018.

⁴⁶ Entretien avec des membres de la Commission technique de sécurité à Bamako, le 22 juin 2018.

⁴⁷ « Décision n° 0649-2017-CAB-GRG portant règlement de la circulation », Gao, 27 novembre 2017, conservée au Secrétariat.

⁴⁸ Entretien avec des représentants de groupes armés signataires à Gao, le 21 mars 2018.

renvoyé les registres⁴⁹. Au départ, on estimait à 15 000, au maximum, le nombre de combattants qui pourraient être enregistrés⁵⁰. Selon un représentant de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, ce chiffre devrait atteindre le double⁵¹.

50. L'enregistrement aux fins du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration a commencé avant que les parties se soient entendues sur les quotas d'intégration des membres des groupes armés dans les forces de défense et de sécurité. L'intégration est censée se faire de manière progressive, suivant les critères établis, lorsqu'une conception commune de la reconstitution de l'armée et de la police territoriale aura été arrêtée⁵². Un atelier de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité s'est tenu à cette fin du 27 au 29 mars mais, d'après l'observateur indépendant, aucune mesure concrète n'a été prise et d'importantes décisions ont été reportées à une date ultérieure⁵³. Faute d'une conception commune, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'identification et le redéploiement des anciens membres des Forces de défense et de sécurité maliennes⁵⁴. On estime que quelque 900 combattants entrent dans cette catégorie⁵⁵. À cet égard, un autre problème se pose : certains représentants de groupes armés demandent la prise en considération de l'avancement et des privilèges pendant la période de désertion⁵⁶.

E. Financement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de sa composante développement économique, social et culturel

51. Le Gouvernement déclare avoir mobilisé et dépensé un total de 143 milliards de francs CFA (286 millions de dollars) au titre de la mise en œuvre de l'Accord, de 2015 à juin 2018⁵⁷. Ce montant a servi à financer des activités mentionnées dans l'Accord au titre de la composante développement économique, telles que les plans d'urgence pour le nord du pays, mais aussi dans d'autres volets de l'Accord. C'est le cas de la création des nouvelles régions de Taoudenni et de Ménaka et du financement du Mécanisme opérationnel de coordination.

52. Le budget qui doit être exécuté en 2018 est de 50 % supérieur au montant accordé pour 2017, mais les dépenses effectives représentent 74 % de ce qui avait été prévu pour l'exercice 2015-2017⁵⁸. Cette augmentation s'explique essentiellement par les dépenses prévues au titre du fonds pour le développement durable.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Entretien avec des représentants de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, à Bamako, le 30 mars 2018.

⁵¹ Entretien avec des représentants de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, à Bamako, le 7 juin 2018.

⁵² Fin du délai : septembre 2018.

⁵³ Centre Carter, Rapport de l'observateur indépendant.

⁵⁴ Fin du délai : avril 2018. Entretien avec des représentants de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion à Bamako, le 7 juin 2018.

⁵⁵ Entretien avec des représentants de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion à Bamako, le 30 mars 2018.

⁵⁶ Entretiens avec des représentants de groupes armés signataires, à Gao, le 20 juin 2018 ; entretiens avec la MINUSMA à Gao et à Bamako, les 20 et 22 juin 2018.

⁵⁷ Ministère malien de l'économie et des finances, « Note technique relative au point sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation », 6 juillet 2018, conservée au Secrétariat.

⁵⁸ Calculés par le Ministère malien de l'économie et des finances, « Note technique relative au point sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation », 23 octobre 2017, conservée au Secrétariat.

Zone de développement des régions du nord

53. La seule action prioritaire qui relève de la composante développement économique de l'Accord concerne la création d'une zone de développement des régions du nord du Mali. Aux termes de l'Accord, cette zone de développement répond à une stratégie et est financée par le fonds pour le développement durable⁵⁹. Le Gouvernement a rédigé une note de cadrage à ce sujet qu'il a communiquée aux groupes armés signataires mais le 21 juin, date de la réunion du sous-comité du Comité de suivi de l'Accord, aucune réponse officielle n'avait été donnée⁶⁰. Un projet de texte devrait être adopté d'ici au mois de novembre 2018, comme indiqué dans la feuille de route de mars.

54. Si la zone de développement n'a pas encore été créée, la loi portant création du fonds pour le développement durable a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président le 12 février 2018⁶¹. Le Conseil des ministres a également signé le décret d'application fixant les modalités d'organisation et de gestion du fonds. Toutefois, ces modalités ne sont pas définies en détail. De ce fait, au moment de l'établissement du présent rapport, le décret n'était pas paru au Journal officiel.

55. Le fonds pour le développement durable devait initialement contribuer à financer des projets de développement exclusivement dans le nord du pays, mais les députés ont décidé qu'il devait profiter de la même manière à toutes les régions du Mali⁶². Il doit être alimenté en partie par des subventions publiques et en partie par les recettes provenant de contributions obligatoires et de taxes sur les billets d'avion, les exportations de coton et la vente de tabac.

56. En juillet 2017, le Fonds monétaire international avait déconseillé l'imposition de nouvelles taxes sur les exportations et sur certains produits⁶³ tels que le coton. Le montant initialement prévu dans le budget du fonds pour le développement durable pour 2018 s'élevait à 100 milliards de francs CFA (200 millions de dollars)⁶⁴, mais ce sont finalement 40 milliards de francs CFA qui y ont été inscrits⁶⁵.

57. Bien que le mécanisme de financement n'ait été créé qu'au début de 2018, au cours de l'exercice 2015-2017, le Gouvernement avait affecté spécialement 73 milliards de francs CFA (146 millions de dollars) au fonds pour le développement durable, ce qui représente 43 % du budget de l'État consacré à la mise en œuvre de l'Accord⁶⁶. Néanmoins, 13,4 milliards de francs CFA (28,8 millions de dollars) ont

⁵⁹ Voir S/2015/364, annexe, chap. 2, art. 5 (Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger).

⁶⁰ « Compte rendu du Sous-Comité chargé du développement économique, social et culturel », 21 juin 2018, conservé au Secrétariat.

⁶¹ Mali, *Loi n° 2018-008 du 12 février 2018 portant création du fonds pour le développement durable*, Journal officiel, 12 février 2018.

⁶² Entretien avec des députés à Bamako, le 18 mars 2018.

⁶³ Fonds monétaire international (FMI), Mali, rapport du FMI n° 17/209, juillet 2017 (Washington, 2017).

⁶⁴ Mali, Ministère de l'économie et des finances, « Création du fonds de développement durable : créer une dynamique de développement équilibré du Mali », janvier 2018, disponible à l'adresse suivante : www.finances.gouv.ml/revues-de-presse/creation-du-fonds-de-developpement-durable-cree-une-dynamique-de-developpement.

⁶⁵ Mali, Ministère de l'économie et des finances, *Projet de loi de finance 2018 : document de programmation pluriannuelle des dépenses et projet annuel de performance (DPPD-PAP) 2018-2020* (2017). Environ 60 % de ce montant (24 milliards de francs CFA) devrait provenir de contributions et de taxes, et 40 % (16 milliards de francs CFA) de subventions publiques. Voir Maliactu, « Mali: création du fonds de développement durable : le ministre Dr Boubou Cissé convainc les députés! », 30 janvier, disponible à l'adresse suivante : <http://maliactu.net/mali-creation-du-fonds-de-developpement-durable-le-ministre-dr-boubou-cisse-convainc-les-deputes>.

⁶⁶ Mali, Ministère de l'économie et des finances, « Note technique relative au point sur la mise en œuvre de l'Accord ». Calculé en tenant compte de différentes catégories de dépenses et pour

finale­ment été consa­crés à des projets relatifs à la construction d'un barrage et à l'approvisionnement en électricité et en eau potable⁶⁷. Ces projets ont été considérés comme des avances au fonds, en attendant que la loi en portant création soit adoptée⁶⁸. La différence entre les crédits ouverts et les montants dépensés au titre de la mise en œuvre de l'Accord pour la période 2015-2017 tient principalement aux montants qui ont été affectés au fonds mais n'ont pas été mobilisés.

58. Au sujet des montants affectés au fonds pour le développement durable qui n'ont jamais été mobilisés, la CMA s'est déclarée mécontente des dividendes de la paix découlant de l'Accord pour les régions du nord du Mali⁶⁹. En théorie, le Gouvernement a alloué des sommes importantes au fonds, mais il l'a fait avant que celui-ci soit créé, suscitant des attentes qui n'ont pas pu être satisfaites. Étant donné que les modalités de mise en œuvre du fonds n'ont pas été définies précisément, il existe un réel danger que l'essentiel des 40 milliards de francs CFA inscrits au budget de 2018 ne seront, une fois de plus, pas mobilisés.

Moyens financiers des autorités intérimaires

59. Assurer le fonctionnement effectif des autorités intérimaires pour les deux régions en cours de création que sont Taoudenni et Ménaka fait partie des actions prioritaires inscrites dans le calendrier de janvier et la feuille de route de mars au titre du volet institutionnel de l'Accord. Pour 2018, près de 9 milliards de francs CFA (18 millions de dollars) sont réservés aux autorités intérimaires de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka dans le Fonds national d'appui aux collectivités territoriales, sur lequel a été largement imputé le montant de 3,6 milliards de francs CFA (7,2 millions de dollars) prévu dans le budget pour financer l'entrée en activité des nouvelles régions de Taoudenni et de Ménaka⁷⁰. Plus de 1 milliard de francs CFA, principalement au titre du financement de projets dans les cinq régions, a également été imputé sur ce fonds mais n'a pas été mobilisé⁷¹.

60. La difficulté de mobiliser les fonds affectés aux autorités intérimaires tient au fait que le Trésor public n'a pas nommé d'experts comptables au niveau des collectivités régionales. Le Président de l'Autorité intérimaire de Gao a déclaré au Groupe d'experts qu'en mars 2018, l'Autorité n'avait pas de comptable habilité à retirer des fonds et qu'elle n'avait reçu aucun don⁷². D'après le Ministère de l'Administration territoriale, Gao n'a pas demandé le financement de projets au moyen du fonds⁷³. D'autres régions l'ont fait : les fonds ont été alloués mais pas mobilisés. Seuls les fonds alloués à un projet à Tombouctou ont été mobilisés⁷⁴.

l'ensemble de l'exercice 2015-2017 ; 74 % du montant prévu au titre de la mise en œuvre de l'Accord a été effectivement dépensé.

⁶⁷ Mali, Ministère de l'économie et des finances, « Note technique relative au point sur la mise en œuvre de l'Accord ».

⁶⁸ Entretien avec le Directeur général du budget du Ministère de l'économie et des finances à Bamako, le 22 juin 2018.

⁶⁹ Entretien avec des représentants de la CMA à Bamako, le 15 février 2018.

⁷⁰ Plus de 2 milliards de francs CFA étaient destinés aux régions de Ménaka et de Taoudenni : voir Ministère malien de la décentralisation, « Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales, Décision n° 2017-0057/DG », 3 août 2017, disponible à l'adresse suivante : www.anict.gouv.ml/DROITS_DE_TIRAGE/DT-2017-DECISION-N2017-0057-DG-ANICT-DU-3-AOUT-2017-vf.pdf.

⁷¹ Mali, Ministère de l'Administration territoriale, « Synthèse de l'entretien du Ministre des collectivités territoriales avec les autorités intérimaires sur le point de la mobilisation des ressources financières mises à disposition », conservée au Secrétariat.

⁷² Entretien avec les autorités intérimaires à Gao, le 20 mars 2018.

⁷³ Mali, Ministère de l'Administration territoriale : Synthèse de l'entretien du Ministre des collectivités territoriales avec les autorités ».

⁷⁴ Ibid.

F. Réconciliation, justice et composante humanitaire

Projet de loi sur la réconciliation nationale

61. Conformément à l'Accord⁷⁵, ainsi qu'aux recommandations émanant de la Conférence d'entente nationale⁷⁶, reprises par la suite dans la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale⁷⁷, le Gouvernement a présenté un projet de loi sur la réconciliation nationale⁷⁸. Ce dernier a suscité des critiques et des inquiétudes parmi les organisations de défense des droits de l'homme du pays, qui ont pour la plupart estimé qu'avec ce texte, le Gouvernement ouvrait la voie à la disculpation des auteurs présumés de crimes graves⁷⁹. Le Groupe d'experts a été informé que le Gouvernement prendrait les inquiétudes exprimées en considération avant que la loi ne soit promulguée⁸⁰. L'Accord est formel sur ce point : il exclut catégoriquement la possibilité d'amnistier les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations graves des droits de l'homme. En ce sens, l'article 4 du projet de loi dispose en des termes tout aussi clairs que les auteurs présumés de tels crimes ne peuvent bénéficier d'aucune amnistie.

IV. Groupes armés et attaques visant l'armée malienne

62. Comme il l'a indiqué le 9 février 2018 lors de la présentation de son programme de travail au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali et conformément au mandat qui lui a été confié, le Groupe d'experts s'est penché sur les liens supposés entre les groupes armés coopérant à l'application de l'Accord et les groupes armés terroristes visés par la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida.

63. Le Groupe d'experts a enquêté sur plusieurs faits et recueilli des informations tendant à montrer que certains membres de groupes armés qui coopèrent à l'application de l'Accord étaient impliqués dans des activités terroristes, notamment dans une attaque perpétrée contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui a ensuite été revendiquée par Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM). Les études de cas réalisées par le Groupe d'experts sont présentées ci-après dans le contexte de la dynamique et de la géopolitique des groupes armés, aux niveaux régional et local.

A. Région de Ménaka et partie est du cercle d'Ansongo (région de Gao)

64. La situation demeure très tendue dans la région de Ménaka et dans l'est du cercle d'Ansongo (région de Gao). Les conflits découlent de l'appartenance à une tribu ou à une fraction de tribu et de la géopolitique locale, notamment le contrôle de postes politiques (dans les groupes armés, les institutions officielles et à la tête des communautés) et de certains secteurs géographiques (axes commerciaux et itinéraires de contrebande⁸¹, chemins de transhumance, points de contrôle, pâturages, puits). Ces

⁷⁵ Art. 47.

⁷⁶ Bamako, 27 mars–2 avril 2017.

⁷⁷ En date du 20 juin 2017.

⁷⁸ Mali, Loi d'entente nationale, adoptée en Conseil des ministres le 31 mai 2018.

⁷⁹ Entretien et correspondance avec des organisations de défense des droits de l'homme à Bamako, les 12 et 19 juin 2018.

⁸⁰ Entretien au Ministère de la justice à Bamako, le 22 juin 2018.

⁸¹ Ménaka est traditionnellement un centre d'activité stratégique pour les caravanes marchandes. La ville se situe à 400 km de Niamey, à 315 km de Gao et à 300 km de Kidal par la route.

conflits accentuent les clivages entre les deux camps qui s'affrontent dans l'offensive menée actuellement contre l'État islamique du Grand Sahara (EIGS), branche locale de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), par les forces internationales (dans le cadre de l'opération Barkhane et du groupement tactique Sabre).

65. La tribu dominante dans la région de Ménaka est celle des Daoussak, et les principaux groupes minoritaires sont les Touaregs Imghad, Chamanamas et Ichadinharen, et la fraction Iskakna des Arabes du Tilemsi. Les Bellah (parmi lesquels les Iboguiltane constituent un groupe important), les Peuls et les sédentaires (principalement des Haoussa et quelques Songhaï) représentent l'essentiel de la population noire et métisse (descendant de Noirs et de Touaregs). Ces 30 dernières années, la région de Ménaka a été le théâtre de conflits fréquents entre les Daoussak et les Touaregs, les Daoussak et les Iboguiltane, de même qu'entre les tribus Daoussak ou Touaregs et les Peuls.

66. En raison de la prolifération d'armes légères et de petit calibre depuis le début de la deuxième rébellion touareg, née à Ménaka en 1990, les conflits ont progressivement gagné en intensité. Le nombre de victimes a par conséquent augmenté ces dernières années, pendant lesquelles les différends fondés sur l'origine ethnique ont été instrumentalisés par les groupes armés.

67. Les Daoussak sont aujourd'hui fortement divisés selon des lignes définies par l'appartenance à telle ou telle fraction et l'allégeance à tel ou tel groupe armé⁸². Plusieurs fractions importantes soutiennent toujours le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D) qui, depuis sa création par scission d'avec le MNLA le 2 septembre 2016, est dirigé par l'ancien porte-parole du Mouvement, Moussa Ag Acharatoumane. D'autres sont restées fidèles au MNLA, notamment dans la zone de Talataye (les Daoussak d'Ansongo) ou, plus récemment, ont rejoint le HCUA, sur fond de pression croissante exercée par l'EIGS et à la suite de la visite d'Algahbass Ag Intalla dans la région de Ménaka en décembre 2017, comme c'est le cas, par exemple, de la fraction Idoguiritane dirigée par Siguidi Ag Madit, ou du maire d'Inékar, Almahmoud Ag Hamataha, de la fraction Agokan⁸³.

68. On sait que de nombreux Daoussak occupent des postes clefs dans la hiérarchie militaire de l'EIGS, tels Al Mahmoud Ag Baye, dit « Ikaray »⁸⁴, son chef adjoint, Mohamed Ag Almouner, dit « Tinka », ou Almahmoud Ag Akawkaw, dit « Royal »⁸⁵, ou qu'ils ont été recrutés comme simples soldats. Des Arabes du Tilemsi sont également présents dans la katiba Salaheddine de l'EIGS, dirigée par Ahmed Ould Badi, également connu sous le nom de Sultan Ould Badi⁸⁶, qui intervient dans la partie

⁸² L'unité des Daoussak a toujours été fragilisée en période de conflit, en raison de leurs origines mixtes et de leur langue particulière, un mélange de songhaï et de tamacheq.

⁸³ Parmi les chefs traditionnels de Ménaka qui ont rejoint le HCUA le 11 octobre 2017, outre Siguidi Ag Madit et Almahmoud Ag Hamataha, on peut citer Mohamed Ehia Ag Alwafi, conseiller communal et cadi des Idoguiritane à Ménaka. D'autres personnes ont été mentionnées dans le communiqué publié par le HCUA sur Facebook, dont Alhassane Ag Afoy et Ghissa Ag Mahmoud, chef de la fraction Tabahaw des Daoussak et conseiller communal d'Anderamboukane, mais ces derniers ont diffusé un communiqué signé, conservé au Secrétariat, dans lequel ils ont démenti avoir rallié le HCUA. Il convient cependant de noter que, d'après plusieurs interlocuteurs, dès que les chefs traditionnels prennent position pour une partie donnée, ils se retrouvent sous la pression constante de la partie adverse.

⁸⁴ Connu également sous le nom d'Akorey (différentes graphies sont possibles).

⁸⁵ Ag Akawkaw a été arrêté le 4 juin 2018 à Indiatafène (commune d'Akabar, limitrophe du Niger) pendant l'opération Koufra 4 (menée avec des unités du MSA-D, du GATIA, des forces armées maliennes, des Forces armées nigériennes et des forces de l'opération Barkhane et du groupement tactique Sabre) ; Ikaray et Royal sont tous deux membres de la fraction Idoguiritane.

⁸⁶ Ses frères Aman et Baye seraient également membres de sa katiba ; la famille est issue d'Arabes Ahel Taleb et de Touaregs Taghat Mellet.

orientale de la région de Gao (communes rurales de Djebok et d'Anchawadj) et dans la zone d'Indélimane, et par son adjoint Boubacar Ould Abidine⁸⁷, dit « Bouba », davantage actif dans la zone de Talataye.

69. Les principaux acteurs politiques de la région nouvellement créée de Ménaka sont les suivants : Bajan Ag Hamatou, amenokal (chef traditionnel) d'Ioulemeddène et membre de l'Assemblée, traditionnellement proche de la fraction Idoguiritane des Daoussak ; Daouda Maïga, gouverneur, originaire de Tidermène, qui a joué un rôle décisif dans l'établissement de l'alliance entre le GATIA/MSA-D et dans le retour du Groupe à Ménaka le 27 octobre 2017 (Daouda Maïga serait proche du général Gamou, du GATIA, lui aussi né à Tidermène) ; et Abdoul Wahab Ag Ahmed Mohamed, Président des autorités intérimaires, connu comme étant proche de Moussa Ag Acharatoumane, du MSA-D⁸⁸.

Conflit entre le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad et le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés/Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak à Tidermène

70. Dans le nouveau cercle de Tidermène (nord de la région de Ménaka), les forces internationales ont informé le Groupe d'experts de la présence d'une forte densité de bétail et de populations nomades, de nombreux camps touaregs étant concentrés autour des puits pour la fin de la période de soudure⁸⁹, ainsi que d'un nombre important de pick-up et de camions à benne transportant passagers et marchandises du Niger et de la région de Ménaka à la région de Kidal.

71. Tidermène, pôle stratégique sur la route entre le Niger et l'Algérie, située entre la ville de Ménaka et la région de Kidal, a été la première étape du dirigeant du HCUA, Alghabass Ag Intalla, pendant sa mission dans la zone de Ménaka en décembre 2017. L'essentiel de la population de Tidermène vient de la fraction touareg Ichadinharen, dirigée par le chef de fraction, Hamma Ag Mahaha, et l'on compte aussi quelques Chamanamas, Daoussak et Imghad, entre autres. Le maire, Midoua Ag Houda, et le représentant local du HCUA depuis le 10 avril 2016, Mohamed Lamine Ag Tambaraye, sont aussi Inchadinharen.

72. Les forces internationales ont constaté une intense activité dans la zone de la part des groupes armés coopérant à l'application de l'Accord (principalement le MSA-D et le MNLA), notamment qu'ils tenaient de nombreux points de contrôle et se déplaçaient fréquemment par convoi de trois véhicules, dans une région qui a connu d'âpres combats entre la coalition GATIA-MSA-D et le HCUA depuis le début de 2017⁹⁰. La présence d'un groupe armé terroriste (EIGS) a été signalée par la population⁹¹.

⁸⁷ Également connu sous les noms d'Ould Awebidine, d'Abwidine, d'Ould Waididine ou d'Abouba Ag Amidine, il appartient à la fraction Ahel Taleb.

⁸⁸ Pendant un entretien mené à Kidal le 12 mai 2018, Bilal Ag Chérif a déclaré au Groupe d'experts que la CMA ne disposait pas de forces à Ménaka.

⁸⁹ La période de soudure marque la fin de la saison sèche, après l'épuisement des réserves de la récolte précédente et avant la récolte suivante.

⁹⁰ Dans un rapport de l'Organisation des Nations Unies du 10 février 2017, il est mentionné qu'un commandant du GATIA, Alhamdi Ag Lengach, a procédé à plusieurs opérations coup-de-poing à Tidermène pour contraindre les Inchadinharen à retirer leur soutien au HCUA. Dans un communiqué, la CMA a aussi dénoncé les opérations menées par le MSA dans la région. Bien que le général Gamou ait remis en personne les huit véhicules volés par Ag Lengach à Hamma Ag Mahaha, lors d'une cérémonie filmée (vidéo disponible à l'adresse suivante : www.youtube.com/watch?v=GTV1_YKvPS8&index=2&list=PLPFvqgGojmbTmXbBI mavT6Ljklt-UrshD&t=101s), ce dernier a ensuite été assassiné dans la ville de Ménaka le 17 mars 2017.

⁹¹ Entretien avec le commandant des forces internationales à Kidal, le 13 mai 2018, après sa participation à une patrouille de longue distance dans la zone en avril-mai 2018.

73. À la suite de l'accord signé le 1^{er} juillet 2018 à Bamako, la présidence des autorités intérimaires pour le cercle a été confiée à la CMA. Cependant, l'assassinat de Mohamed Ag Baka, officier du MSA-D dit « Intawdoute », qui s'est produit le 15 avril 2018 à Ikadéouane (à 25 km au sud-ouest de Tidermène), montre que les tensions restent fortes dans cette zone.

Implication présumée d'un individu ayant des liens avec le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad dans l'assassinat de membres du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak à Ménaka et Anderamboukane

74. Le 15 octobre 2017 dans la ville de Ménaka, le commandant du MSA-D Adim Ag Albachar a été tué à son domicile, aux côtés de deux autres combattants ; les faits auraient été commis par un commando de l'EIGS mené par Ikaray⁹². Le 18 décembre 2017, les forces de l'opération Barkhane ont arrêté Amyata Ag Iddine et Hima Ag Seydaha, soupçonnés de participer à des activités terroristes. Le même jour, la CMA a déclaré dans un communiqué que les deux jeunes étaient apparentés au coordonnateur de la CMA Siguidi Ag Madit et que leur arrestation était le résultat d'une manipulation par des « personnes en mal de popularité⁹³ ».

75. Le 6 janvier 2018, vers 5 heures du matin à Anderamboukane, des assaillants conduisant trois véhicules et plusieurs motos ont attaqué une position du GATIA et tué quatre de ses éléments, avant de s'emparer de leurs armes. Les assaillants avaient auparavant détruit l'antenne du réseau mobile pour interrompre les radiocommunications mobiles⁹⁴. Des témoins oculaires ont ensuite accusé Mohamed Ag Siguidi d'avoir dirigé l'opération⁹⁵.

76. Mohamed Ag Siguidi est le fils de Siguidi Ag Madit, coordonnateur de la CMA pour Ménaka, représentant du HCUA, chef de la fraction Idoguiritane des Daoussak, conseiller communal de Ménaka et traditionnellement proche de Bajan Ag Hamatou.

77. Le 11 janvier 2018 à 3 heures du matin, dans la ville de Ménaka, Mohamed Ag Siguidi a été arrêté par les forces de l'opération Barkhane dans la concession de son père, en possession de deux fusils d'assaut de type AK⁹⁶. Un garde national, Hadacheq Ag Hadalhassane, a été arrêté en même temps, avant d'être relâché. Mohamed Ag Siguidi est soupçonné d'avoir participé à l'attaque dirigée contre le GATIA à

⁹² Entretien avec les forces internationales à Ménaka, le 21 mars 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 25 avril 2018 ; conversation téléphonique avec un commandant du GATIA le 8 juillet 2018. D'après ces sources, Mohamed Ag Siguidi a prêté assistance au commando de l'EIGS et pris part à l'opération.

⁹³ La CMA accuse implicitement Moussa Ag Acharatoumane, dirigeant du MSA-D, d'avoir manipulé les forces de l'opération Barkhane pour servir ses propres intérêts et objectifs ; voir le texte du communiqué à l'annexe VI. Il est courant que les communiqués de la CMA et ceux du MSA se contredisent, voir par exemple le cas de l'enlèvement de Siguidi Ag Madit rapporté par le MSA mais démenti par l'intéressé, qui a présenté les faits comme une affaire familiale ; voir à ce sujet Niarela, « CMA et MSA-GATIA : la guerre des mots », disponible à l'adresse suivante : <https://niarela.net/nord-mali/cma-et-msa-gatia-la-guerre-des-mots>.

⁹⁴ Rapport confidentiel du 10 janvier 2018 ; article de presse, disponible à l'adresse suivante : <http://bamada.net/premiere-attaque-2>, trois des victimes sont identifiées comme étant Alhassane Ag Issidaye, Adim Ag Hamzata et Almoktar Ag Khammidi ; d'après un communiqué de presse du GATIA publié sur Twitter, disponible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/maboulmaaly/status/950086566818582528>, l'attaque aurait eu lieu dans la nuit du 4 au 5 janvier 2018.

⁹⁵ Entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 7 juin 2018.

⁹⁶ La première arme, un fusil d'assaut Type 56 immatriculé 3767600, provient des stocks des Forces de défense et de sécurité maliennes. La deuxième arme, un fusil AKMS immatriculé H09877 pourrait aussi provenir de ces stocks.

Anderamboukane et de coopérer activement avec l'EIGS⁹⁷. D'après un communiqué de l'opération Barkhane, du matériel et des documents ont également été saisis et transférés à Bamako. Des membres de la famille du suspect ont publiquement démenti qu'il pourrait être impliqué dans des activités terroristes⁹⁸.

78. Au début du mois de juillet 2018, Mohamed Ag Siguidi était toujours en prison à Bamako. Son dossier, instruit par le parquet du Pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme, n'aurait pas encore été bouclé.

Conflit à Talataye

79. La commune rurale de Talataye (région de Gao, cercle d'Ansongo), principalement peuplée de Daoussak, est un important centre de commerce pour les nomades, connu notamment pour sa foire hebdomadaire, et un bastion des groupes armés terroristes. Son maire, un Daoussak nommé Salah Ag Ahmed, a été décrit par plusieurs sources indépendantes comme un membre influent du HCUA, proche d'Iyad Ag Ghali, inscrit sous le numéro QDe.316 sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida et comme un officier de liaison avec Ansar Eddine et l'EIGS. Il serait actuellement à Kidal⁹⁹.

80. Le maire de Tarkint, Baba Ould Cheikh, originaire de la communauté arabe de la vallée du Tilemsi, a été détenu du 23 janvier au 11 février 2018 dans les environs de Talataye par l'EIGS¹⁰⁰ ; Boubabcar Ould Abidine, dit « Bouba », aurait été son geôlier¹⁰¹. La branche de l'EIGS à Talataye comprendrait des Arabes du Tilemsi, des Peuls et quelques Sahraouis, dont le frère de Lehbib Ould Ali Ould Saïd Ould Joumani, connu sous le nom d'Adnan Abu Walid Al Sahrawi¹⁰².

81. Des rapports confidentiels indiquent également que les 17 et 18 novembre 2017, Salah Ag Ahmed aurait rencontré Abdallah Ag Albakaye, haut commandant d'Ansar Eddine basé dans le cercle de Tessalit, chargé d'assurer la liaison et la coordination entre le JNIM et l'EIGS¹⁰³. Les mêmes rapports indiquent que les prêches prononcés

⁹⁷ Rapport d'une source confidentielle daté de janvier 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 25 avril 2018 ; entretien avec un diplomate occidental à Niamey, le 11 mai 2018.

⁹⁸ Un article de presse cite les propos d'un cousin d'Ag Suiguidi, Moustapha Ag Mohamed, qui affirme que son cousin n'est pas un terroriste ; voir « Mali : Barkhane capture des membres présumés de groupes armés », *Le Figaro*, 11 janvier 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/01/11/97001-20180111FILWWW00333-mali-barkhane-capture-des-membres-presumes-de-groupes-armes.php>.

⁹⁹ Entretien avec une source confidentielle, le 7 mars 2018 ; entretien avec des représentants des autorités régionales à Ménaka, le 21 mars 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 25 avril 2018 ; vidéo publiée sur Facebook d'un reportage de l'Office de radiodiffusion-télévision du Mali (ORTM) réalisé à Talataye le 6 mai 2017, dans lequel le premier adjoint au maire, Farok Ag Fakana, est interviewé et présenté comme le maire.

¹⁰⁰ Rencontre à Gao, le 9 mai 2018, avec une source confidentielle impliquée à titre personnel dans l'affaire d'enlèvement ; voir également Radio France Internationale Afrique, « Mali : Baba Ould Cheikh, le maire de Tarkint, a été libéré », 12 février 2018, disponible à l'adresse suivante : www.rfi.fr/afrique/20180212-baba-ould-cheikh-maire-tarkint-mali-liberation.

¹⁰¹ Entretien avec une source confidentielle, le 7 mars 2018.

¹⁰² Entretien avec une source confidentielle impliquée à titre personnel dans l'affaire d'enlèvement ; d'après Mohamed Lamin El Bouhali, ancien Ministre de la défense de la République arabe sahraouie démocratique (autoproclamée), qui s'est adressé au journal espagnol *ABC* le 11 août 2012, environ 25 Sahraouis auraient gagné le Mali, dont 10 dans les rangs d'AQMI et 14 dans ceux du MUJAO – y compris Abu Walid ; voir Luis de Vega, « El Polisario reconoce que hay saharauis alistados en Al-Qaida del Magreb », *ABC España*, 11 août 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.abc.es/20120811/espana/abci-polisario-alqaida-201208111729.html>.

¹⁰³ Rapports confidentiels du 24 novembre 2017 et du 22 décembre 2017 : il ressort que le colonel Malick Ag Wanasnate, défectionnaire des forces armées maliennes et chef de katiba Ansar Eddine pour Ménaka, dit « Abou Tayib », était également responsable de la liaison avec l'EIGS,

à la mosquée de Talataye véhiculent une vision très rigoriste de l'islam, influençant les comportements sociaux de toute la commune, comme ont pu le constater les forces internationales¹⁰⁴.

82. Le 1^{er} mars 2018, Alhader Ag Aguidid, officier du MSA-D, a été tué au marché de Talataye par Ikaray. Le MSA-D a publié un communiqué dénonçant l'assassinat ; quelques heures plus tard, la CMA a diffusé à son tour un communiqué dans lequel elle affirmait qu'Aguidid avait été tué par des éléments de la CMA alors qu'il attaquait leurs positions au marché de Talataye, apportant ainsi foi au second communiqué du MSA-D dans lequel celui-ci accusait la CMA d'être responsable de sa mort¹⁰⁵.

83. Le 2 février 2018, le village d'In-Ouélen, à 20 km à l'est de Talataye, a été attaqué par un groupe conduisant deux véhicules et plusieurs motos avec à sa tête, selon certaines informations, Bouba, de l'EIGS. Cinq civils ont été tués, dont un marabout Daoussak de renom appelé Tidjit. Dans un entretien accordé à un média local, Salah Ag Ahmed a cependant affirmé qu'il s'agissait d'un meurtre commis pour venger l'assassinat d'un Peul par des Daoussak d'In-Ouélen, et non d'un acte terroriste¹⁰⁶.

84. La zone de Talataye se distingue aussi par le fait que des véhicules de groupes armés respectant l'Accord y subissent des attaques à l'engin explosif improvisé, une technique militaire caractéristique de la guerre asymétrique d'ordinaire utilisée uniquement contre les forces internationales¹⁰⁷. Le 8 mai 2018 à Ahina (commune d'Anchawadj), un commandant du GATIA a été tué dans son véhicule à la suite de l'explosion d'un engin explosif improvisé. Le 1^{er} juillet 2018, un véhicule du MSA-D a heurté un engin explosif improvisé dans le centre du village de Talataye, faisant quatre morts et trois blessés parmi les combattants. Situé à 40 kilomètres à l'est de Djebok, le village d'Ahina, bastion du GATIA placé sous le commandement d'Habib Ag Talahit, a été attaqué à deux reprises en décembre 2017¹⁰⁸. Le 29 janvier 2018, à

notamment avec Sultan Ould Badi, dans la zone d'Indélimane, et qu'il s'est entretenu pour la dernière fois avec Salah Ag Ahmed en décembre 2017 lors de la visite d'Alghabass à Talataye et Ménaka. Ag Wanasnate a été tué le 14 février 2018 dans une opération du groupement tactique Sabre à Tin Zaouaten, pendant laquelle une vingtaine de membres présumés du JNIM ont été neutralisés, Ministère français de la défense, « Barkhane : mise hors de combat d'une vingtaine de terroristes au Nord Mali », communiqué de presse publié le 14 février 2018, disponible à l'adresse suivante : www.defense.gouv.fr/operations/operations/sahel/actualites/barkhane-mise-hors-de-combat-d-une-vingtaine-de-terroristes-au-nord-mali ; d'après un communiqué du JNIM diffusé après l'attaque complexe perpétrée à Ouagadougou le 2 mars 2018, parmi les autres chefs militaires du Groupe tués pendant l'opération de l'armée française figurent Mohamed Ould Nouini, également connu sous le nom de Hassan Al Ansari, dirigeant d'Al-Mourabitoun, Abdallah Ag Oufata, dit « Abou Oumar », ancien maire de Boughessa, Sidi Mohamed Ag Ougana, dit « Abou Habib », Cheikh Abou Ahmad al-Fullani, commandant de la katiba Macina, et Tariq Al-Soufi, Algérien, selon les informations relayées par Menastream (voir : <https://twitter.com/menastream/status/970255650138869761?lang=fr>).

¹⁰⁴ Entretien avec les forces internationales à Kidal, 13 mai 2018.

¹⁰⁵ Voir le texte des trois communiqués à l'annexe VII.

¹⁰⁶ Journal du Mali, « Talataye : vivre dans la peur », 15 février 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.journaldumali.com/2018/02/15/talataye-vivre-peur/>.

¹⁰⁷ L'utilisation d'une telle tactique, technique et procédure dans les conflits récents entre groupes armés terroristes et groupes armés coopérant à l'application de l'Accord n'a été signalée que dans un cas : le 10 janvier 2018 à Kidal, un engin explosif improvisé a visé le véhicule d'Asseda Ag Almostapha, haut commandant de la Coordination sécuritaire des mouvements de l'Azawad à Kidal et membre de l'équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du MNLA, dont le nom figure, aux côtés de 11 autres membres du MNLA, sur une liste de personnes à abattre établie par Ansar Eddine, placardée dans la ville de Kidal et datée du 10 décembre 2017 (une première liste avait déjà été affichée le 22 octobre 2017) ; une copie de l'affiche est conservée au Secrétariat.

¹⁰⁸ D'après deux vidéos publiées sur les médias sociaux les 23 et 24 juin 2018 par la katiba Salah Eddine, affiliée à l'EIGS, les attaques des 10 et 22 décembre 2017 ayant visé le GATIA à Ahina

Djebok, les forces internationales ont noté que le GATIA préparait une vingtaine de pick-up armés pour mener une contre-offensive¹⁰⁹.

Visite du chef du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad à Tidermène, Talataye et Ménaka en décembre 2017

85. Selon plusieurs rapports confidentiels détaillés¹¹⁰, Alghabass Ag Intalla a quitté Kidal le 5 décembre 2017 à bord d'un convoi composé de 23 véhicules, dont des pick-up équipés de mitrailleuses lourdes. Ce convoi n'a pas été déclaré aux forces internationales établies à Kidal, alors que cela est prévu dans les règles de la Commission technique de sécurité se rapportant aux armes lourdes et aux convois (voir par. 47).

86. Selon ces mêmes rapports, le Secrétaire général du HCUA s'est d'abord rendu à Tidermène le 6 décembre, puis à Talataye le 7 décembre, afin de s'entretenir avec les autorités locales, des représentants des groupes armés et des membres de groupes armés terroristes.

87. Le 8 décembre 2017, le convoi constitué d'environ 65 véhicules est enfin arrivé près de la ville de Ménaka. Les véhicules supplémentaires, appartenant vraisemblablement à des Daoussak opposés au MSA-D, auraient rejoint le convoi à Talataye et Tidermène.

88. Alghabass est entré dans Ménaka avec un convoi constitué de 23 véhicules et en a laissé une quarantaine aux abords de la ville, ce que le GATIA et le MSA-D ont perçu comme une tentative d'intimidation de leurs partisans respectifs¹¹¹. En réponse, le général Gamou et Moussa Ag Acharatoumane n'ont pas assisté à la rencontre organisée par les autorités locales, dont le gouverneur, le prévôt militaire de Ménaka et le président de l'Autorité intérimaire. Sur le chemin du retour vers Kidal, le convoi s'est de nouveau arrêté à Talataye. Il est arrivé à Kidal le 12 décembre avec 38 véhicules, dont certains étaient équipés de mitrailleuses de calibre 12,7 mm, sans informer la MINUSMA de ses déplacements.

89. En dépit des allégations faisant état de la mise en œuvre d'une stratégie commune à la suite de la visite d'Alghabass dans la région de Ménaka en décembre 2017 et de rencontres supposées avec des membres de groupes armés terroristes, le Groupe d'experts n'a trouvé aucun lien probant entre la CMA et les groupes armés terroristes dans les régions de Ménaka et de Gao.

B. Régions de Tombouctou et Taoudenni

90. Les régions de Tombouctou et Taoudenni sont peuplées par des tribus touaregs Kel Antessar (ainsi que Imghad et Imouchagh dans la région de Gourma et à Ber), des Arabes de la communauté Bérabiche, ainsi qu'une minorité d'Arabes Kounta), des Bellah, des Peuls et des sédentaires, appartenant en majorité à la communauté Songhaï. Ces derniers vivent pour la plupart sur les rives du fleuve Niger et dans les principaux centres urbains.

ont été menées en réaction aux opérations de lutte contre le terrorisme de la coalition GATIA-MSA-D ; voir les informations publiées sur Menastream à l'adresse suivante :

<http://menastream.com/katiba-salaheddine-response-to-aggression/>.

¹⁰⁹ Rapport confidentiel non daté.

¹¹⁰ Rapports confidentiels du 11 décembre 2017 et du 13 janvier 2018.

¹¹¹ Entretiens avec des représentants du MSA et du GATIA à Bamako, le 15 juin 2018.

Taoudenni

91. La région de Taoudenni est la terre des Arabes, auxquels s'ajoutent des tribus touaregs dans le sud et des Songhaï, qui exploitent de manière saisonnière les mines de sel de Taoudenni¹¹². La géopolitique de la région porte principalement sur le contrôle, traditionnellement exercé par les Bérabiche, des routes commerciales avec le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie¹¹³. Des commerçants sahraouis ont également été signalés dans le nord de la région, en particulier pendant la saison d'extraction du sel.

92. Trois groupes armés appliquant l'Accord se partagent l'influence sur la majorité de la région :

- Le MAA-Plateforme de Mohamed Taher Ould Elhadj, un Arabe de la fraction Oulad Bouhanda, dit « Tahar », maire de la commune rurale de Salam et deuxième Vice-Président de l'autorité intérimaire de Taoudenni, est établi dans le village d'Atila (à 13 kilomètres au nord de Tombouctou) ;
- Le MAA-Plateforme d'Ahmed Ould Sidi Ahmed, dit Boda ou Bouda, est installé à Likrakar (à 20 kilomètres au nord de Tombouctou) ;
- Le MAA-CMA de Hussein Ould Al Moctar, un déserteur de l'armée malienne, dit colonel Goulam, installé à Ber, contrôle le chef-lieu de la commune de Salam, dans la région d'Agouni.

93. Le MNLA est officiellement représenté dans la région de Taoudenni par Ahmad Ag Gheria (tribu des Imghad) et Mohamed Abdurahmane (un Cherifen touareg).

Tombouctou

94. La dynamique des groupes armés a évolué à Tombouctou de façon très complexe, en étant marquée par des divisions, des renversements d'alliances et un éclatement. La situation actuelle se présente comme suit :

- MAA-CMA : établi à Ber, dirigé par Ould Sidatti sur le plan politique et Goulam sur le plan militaire ;
- MAA-Plateforme : présence limitée à Lerneb sous le commandement du colonel Mahmoud Ould Jeyid, à Léré, à Hassi-Labia (à la frontière avec la Mauritanie) et dans le nord de Gourma ;
- HCUA-CMA : établi à Koygouma, sous le commandement d'Ahmedou Ag Abdallah, qui a occupé la fonction de cadî (magistrat musulman) de Goundam pendant la domination jihadiste à Tombouctou, aujourd'hui membre de l'autorité intérimaire de Tombouctou ; dirigé par Abdallah Ag Ahmedou, dit « Amma » ; d'autres bases ont été signalées à Fatakara et Ebang Malèn ;
- Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA)-CMA : établi à Gargando, également présent à Farach et Raz el-Ma, sous le commandement d'Alghabass Ag Mohamed Ahmed, membre des Kel Antessar, dit « colonel Abass » ; à l'origine, le CJA est une faction dissidente du HCUA qui a réintégré la CMA le 31 mars 2018 après une réunion communautaire organisée à Zahro sous la

¹¹² les mines de sel de Taoudenni sont situées à 650 kilomètres au nord de Tombouctou et sont exploitées depuis 1585, d'après J. Clauzel in *L'exploitation des salines de Taoudenni*, Alger, Institut de recherches sahariennes, Université d'Alger, 1960.

¹¹³ Outre le commerce du sel depuis Taoudenni, qui a fait l'objet de conflits entre les Kounta, alliés aux Tormoz, et les Bérabiche depuis le XVIII^e siècle, le commerce du tabac en provenance du Maroc est un des plus lucratifs ; Rita Aouad-Badoual, « Réseaux d'échange des maures bérabichs de l'azaouad à l'époque coloniale », in Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, *Touaregs et autres sahariens entre plusieurs mondes* (Aix-en-Provence, 1996).

direction de l'amenokal des Kel Antessar, Abdoul Majid Ag Mohamed Ahmed, dit « Nasser »¹¹⁴ ;

- CJA-CME : faction dissidente du CJA, dirigée depuis la Mauritanie par l'ancien Ministre Hama Ag Mahmoud¹¹⁵, certains éléments se trouvant à Er Entégouf (à 70 kilomètres à l'est de Tombouctou) ;
- Coalition du peuple de l'Azawad (CPA)-CME : faction dissidente du MNLA dirigée par Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune sous le commandement militaire d'Alkassoum Ag Abdoulaye, officiellement établie à Soumpi, mais possédant une base non négligeable à Echel et présente à Acharane et Zouara ;
- GATIA-Plateforme : anciennement le principal groupe armé dans la région de Gourma, dirigé par Mohamed Issouf Ag Gallese, Président du conseil de cercle de Gourma-Rharous ;
- Coordination des mouvements et Fronts patriotiques de résistance II : des éléments armés affiliés à cette faction dissidente de la Plateforme tiennent les points de contrôle dans des villages situés sur les rives du fleuve Niger ; ils disposent également d'une base à Mbouna (à 25 kilomètres à l'ouest de Bintagoungou) et à Léré ; dirigés par l'ancien chef du mouvement Ganda Izo, Mohamed Atayoub Sidibé ; et s'alignent en grande partie sur les Kel Razzaaf de la CPA et du HCUA de Koygouma.

95. La katiba Al-Fourqan d'AQMI est le principal groupe armé terroriste opérant dans les régions de Tombouctou et Taoudenni. Selon les informations disponibles, elle est établie principalement dans la zone des Ouasra au nord du Lac Faguibine¹¹⁶. La fraction arabe des Ouasra est liée aux jihadistes algériens depuis les années 90, même si les Oulad Idriss ont également accueilli plusieurs membres influents d'AQMI dont Mokhtar Belmokhtar, qui a épousé une femme originaire de Lerneb. Ses unités sont très mobiles, craintes et influentes dans l'ensemble des régions de Tombouctou et Taoudenni.

96. Dans la région de Gourma, le groupe armé terroriste d'Almansour Ag Alkassoum, dite katiba AAA, est principalement composé d'Arabes, de Peuls et de Touaregs Imouchagh et Imghad anciennement membres du MUJAO, comme lui. Il serait originaire de Mandiakoy (à 40 kilomètres à l'ouest de Raghouss dans la commune rurale de Séréré)¹¹⁷. Le groupe serait essentiel pour mettre en contact les

¹¹⁴ Depuis sa nomination en 2015, après la mort de son oncle Mohamed El-Mehdi Ag Attaher El-Ansari, le nouvel amenokal des Kel Antessar essaie de renforcer son autorité sur différentes communautés de la région de Tombouctou. Nasser est également le frère du colonel Abass du CJA.

¹¹⁵ Le Groupe d'expert a rencontré Hama Ag Mahmoud à Nouakchott le 26 juin 2018, ce dernier ayant confirmé qu'il n'avait pas participé au congrès fondateur de la CME. Il a également confirmé qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de l'amenokal désigné, Nasser, neveu du précédent amenokal mort le 28 décembre 2014. À la place, la CME a organisé l'élection d'un amenokal dissident, Mohamed Attaher Ag Mohamed El Mehdi Al Ansari, fils aîné du précédent amenokal, installé en Mauritanie. Depuis février 2015, ce dernier est également membre du Mouvement pour le salut de l'Azawad, un petit groupe armé appartenant à la CME qui avait une base à Nebkit (à 20 kilomètres à l'ouest de Tombouctou).

¹¹⁶ Entretien avec les forces internationales à Tombouctou, le 1^{er} avril 2018.

¹¹⁷ D'après les informations, de nombreux membres de la famille d'Almansour sont des représentants élus et des chefs tribaux dans les communes de Hamzakoma et Séréré, ainsi que dans le village de Mandiakoy ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 17 mars 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 1^{er} avril 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 7 juin 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 19 juin 2018.

différentes composantes du JNIM dans le centre du Mali et dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Ménaka¹¹⁸.

L'essor de la Coalition du peuple de l'Azawad-Coordination des mouvements de l'entente

97. Après avoir signé l'Accord le 15 mai 2015, Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune, membre de la tribu touareg Kel Razzaï, a pris la direction de la CPA, faction dissidente du MNLA à Ber¹¹⁹. Basée dans un premier temps à Acharane, la CPA a ensuite établi sa base principale à Soumpi, dans des bâtiments situés à proximité du bureau du sous-préfet, à l'entrée est du village, et assure le fonctionnement de tous les points d'entrée.

98. Mohamed Ousmane, également engagé dans la vie politique en tant que représentant du parti politique Convergence pour le développement du Mali à Tombouctou¹²⁰, a très activement contribué à retarder la mise en œuvre de la paix et la réconciliation dans les régions de Tombouctou et Gao, où il a forgé une alliance avec le Mouvement pour le salut de l'Azawad de la tribu des Chamanamas (MSA-C). Il a également imposé la CME dans différents mécanismes créés par l'Accord, en particulier le Mécanisme opérationnel de coordination de Gao et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (voir par. 26). Des représentants de la CMA se sont plaints de la situation au Groupe d'experts, déclarant qu'il s'agissait là d'une manœuvre destinée à introduire une quatrième partie à l'Accord et à affaiblir davantage l'utilité de la CMA¹²¹.

99. À Tombouctou, Mohamed Ousmane a favorisé la réhabilitation de Houka Ag Alhousseini, de la fraction Kel Tet, dit Houka, qui a été cadi de Tombouctou pendant la domination des jihadistes. Officiellement, ce dernier est installé à Zouara en tant qu'enseignant. Cette localité est renommée dans la région de Tombouctou pour ses foires hebdomadaires, à l'occasion desquelles AQMI cherche souvent à intimider la population en montrant des têtes coupées et en distribuant des tracts de menaces¹²², principalement à l'encontre des dirigeants de la CJA-CMA à Gargando et à Farach¹²³.

¹¹⁸ Deux katibas plus petites, dont l'une composée principalement de Peuls, qui serait une faction dissidente de la katiba AAA, et l'autre dirigée par Abdelhakim, également connu sous le nom d'Abdoul Hakim Al Sahrawi, seraient également actives dans la région de Gourma, à la frontière avec le Niger et dans la région de Boulikessi (cercle de Douentza) ; rapport confidentiel du 22 mars 2018.

¹¹⁹ Entretien avec Mohamed Ousmane à Bamako, le 19 février 2018.

¹²⁰ Maliweb, « Soutien à la candidature d'IBK : Un proche encombrant du ministre Poulo », 12 avril 2018, disponible à l'adresse suivante : www.maliweb.net/politique/soutien-a-la-candidature-dibk-un-proche-encombrant-du-ministre-poulo-2750261.html.

¹²¹ Plusieurs interlocuteurs de la CMA ont accusé Mohamed Ousmane d'avoir été manipulé par les services de sécurité de l'État malien ; entretiens avec un haut dirigeant de la CMA à Bamako, le 12 février et le 4 mai 2018 ; entretien avec les autorités locales à Tombouctou, le 2 avril 2018 ; entretiens avec les dirigeants de la CMA à Kidal, les 12 et 13 juin 2018.

¹²² Rapport confidentiel du 4 mars 2018.

¹²³ Le 10 décembre 2017, Abou Ag Oubeïdata, également connu sous le nom d'Aba Houbaydata Ag Amalou, chef de poste du CJA à Farach, a été tué, en même temps que trois autres combattants du CJA et quatre civils (des forains), lors d'une attaque revendiquée par le JNIM. Le groupe armé terroriste a affirmé dans son communiqué qu'Oubeïdata travaillait étroitement avec les forces internationales (les montagnes situées à l'est de Farach serviraient de cachette à AQMI). Les dirigeants du CJA à Farach et Gargando sont pris pour cibles par AQMI depuis le 11 mai 2016 au moins et ont été particulièrement touchés le 23 août 2016, lorsque AQMI s'est emparé de Farach pendant une soirée et, le 8 avril 2017, lorsque AQMI a attaqué la base principale du CJA à Gargando, tuant le chef de village et cinq combattants du CJA.

Houka a également participé au congrès fondateur de la CME à Tin-Aouker du 28 au 30 avril 2018, auquel il a accordé sa bénédiction¹²⁴.

100. Du 27 mai au 10 juin 2018, la CPA a positionné une cinquantaine de combattants et huit véhicules dans l'ancienne base du Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad à Nebkit, située à 20 kilomètres au sud-ouest de Tombouctou sur la principale route menant à Goundam, en vue de contraindre son intégration au Mécanisme opérationnel de coordination nouvellement créé à Tombouctou¹²⁵. Au moment de l'établissement du présent rapport, leur demande n'avait pas été satisfaite¹²⁶.

Assassinats et menaces de mort à l'encontre des membres du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés

101. Plusieurs dirigeants locaux et représentants de l'État malien ou membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été tués au cours du mandat du Groupe d'experts :

- Cinq membres de la garde nationale du Mali : quatre à Gossi (un le 16 septembre 2017, Ziyad Ag Ibrahim, qui aurait été proche du GATIA, un le 6 novembre 2017 et deux autres le 4 février 2018 au marché de Gossi) et un cinquième, Mama Ould Moulay Gouba, à Inadiatafane le 8 novembre 2017 ;
- Hamada Ag Mohamed, appartenant à la communauté Imouchagh, tué le 16 mai 2018 à son domicile à Tinhabou (à 50 kilomètres au nord-est de Douentza) ;
- Youssouf Ag Noh, un chef militaire du GATIA, dit Akhalchoch, tué le 15 avril 2018 dans un garage à Gossi ;
- Alhassane Ag Ibrahim, sous-préfet d'Ouinerdère, tué le 29 avril 2018 à son domicile à Gossi.

102. Ces assassinats ont eu lieu dans le contexte très particulier du retrait, début 2018, de l'ensemble des membres du MAA-Plateforme et du GATIA qui tenaient les points de contrôle situés dans le nord de la région de Gourma, pour la plupart sur l'axe Aglal-Rharous, et à Inadiatafane¹²⁷. Bien qu'un communiqué manuscrit affirmant que l'EIGS était responsable de certains assassinats ait circulé sur les réseaux sociaux¹²⁸, la pression militaire exercée sur les groupes armés appliquant l'Accord dans le nord de Gourma est essentiellement imputable à la katiba AAA.

103. Les deux fils du dirigeant du GATIA Mohamed Issouf Ag Gallesse, Attaka et Alnasser, ont quitté Gossi ces derniers mois, vraisemblablement pour éviter un possible assassinat¹²⁹. Les dirigeants du GATIA au Gourma reçoivent régulièrement des menaces de mort, envoyées à des personnes travaillant avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales. La plupart de ces menaces sont envoyées sur des applications de messagerie par Hamala Ag Azbay, un prédicateur

¹²⁴ Entretien avec des représentants de la CME à Gao, le 20 juin 2018.

¹²⁵ Voir les photographies des forces de la CPA à l'annexe VIII.

¹²⁶ Courrier électronique d'un responsable de la MINUSMA du 10 juillet 2018.

¹²⁷ Il a également été rapporté que des éléments armés du GATIA qui avaient quitté la région de Gourma avaient en réalité été redéployés dans un premier temps dans la région de Ménaka. Il est toutefois officiel que ces éléments ne sont pas engagés dans les opérations « Bani Fonda » menées dans la région de Gourma par les forces armées maliennes et les forces de l'opération Barkhane depuis juin 2018 ; entretien avec le représentant de l'opération Barkhane à Bamako, le 3 juin 2018.

¹²⁸ Communiqué posté sur Menastream, disponible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/MENASTREAM/status/999463727287107585>.

¹²⁹ Entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 7 juin 2018.

d'origine touareg (de la fraction Kel Ireyakkan de la tribu des Ifoghas) installé à Timiaouine (Algérie)¹³⁰.

104. Le Groupe d'experts a également obtenu des images vidéo montrant un membre de tribu proche d'un haut représentant du GATIA au Gourma se faire menacer physiquement par trois hommes armés, présentés comme des membres de la katiba AAA et dont le visage était dissimilé par un chèche. Quelques semaines plus tard, le haut représentant aurait annoncé publiquement avoir quitté le GATIA au profit du HCUA¹³¹.

Défections du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés au profit du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad dans le Gourma

105. Le HCUA a fièrement communiqué des informations au sujet de nouvelles défections dans la région de Gourma en avril et mai 2018, principalement du GATIA, venant s'ajouter à celles enregistrées dans la région de Ménaka (voir par. 67) et à la défection du GATIA mentionnée au paragraphe 104¹³².

106. Le Groupe d'experts a reçu des documents signés annonçant qu'il y avait en tout eu 22 défections du GATIA au profit du HCUA, réparties comme suit :

- Treize dans la commune rurale de Séréré le 24 avril 2018, dont le maire Mohamed Ahmed Alhousseini, et le chef de village de Mandiakoy, lieu de naissance présumé d'Almansour ;
- Deux chefs du GATIA à Aglal le 15 mai 2018, Abdoul Malick Ag Rhima, connu sous le nom d'Ababa, deuxième adjoint au maire de Lafia, et Mohamed Alher Ag Mohamedine;
- Sept autres le 15 mai également, dont les maires de Gossi, Mossa Ag Almouner, et de Haribomo, Mohamed Elmedi Ag Rhissa, dit Infonia¹³³.

107. Ces défections pourraient être liées aux blocages touchant le CSA à la suite de la nomination d'autorités intérimaires dans la région de Gourma.

Participation du chef d'état-major de la Coalition du peuple de l'Azawad aux attaques terroristes contre les forces armées maliennes à Soumpi

108. Le 24 octobre 2017 vers 23 h 30, le camp militaire provisoire des forces armées maliennes, connu sous le nom de « la carrière », qui protège la construction du lot 2 du tronçon Tombouctou-Niono et se situe à 2,2 kilomètres au nord de Soumpi, a été attaqué par le sud (depuis Soumpi) par un petit groupe d'assaillants¹³⁴. Deux soldats maliens du Groupement tactique interarmes (GTIA) 6, « Al Farouk »¹³⁵, basé à

¹³⁰ À deux reprises, le Groupe d'experts avait prévu de se rendre en Algérie pour évoquer ce sujet, entre autres (voir par. 5). Des messages audio envoyés par Hamala sont conservés au Secrétariat de l'ONU.

¹³¹ Le Groupe d'experts considère que divulguer davantage de détails à ce sujet pourrait mettre sa source confidentielle en danger ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 7 juin 2018. Les images vidéo et les enregistrements de l'entretien sont conservés au Secrétariat.

¹³² Ces défections ont été pour l'essentiel couvertes par les médias nationaux et annoncées sur les pages Facebook officielles du groupe ; disponible à l'adresse suivante : www.facebook.com/almou.agmohamed/posts/1697686780285889 (consulté le 10 juillet 2018).

¹³³ Infonia a également signé la déclaration au nom du maire de Rharous, Atta Ag Houd.

¹³⁴ Entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 19 juin 2018 ; voir à l'annexe IX la carte de Soumpi et les images satellitaires du camp des forces armées maliennes acquises le 27 octobre 2017, soit trois jours après la première attaque.

¹³⁵ Huit groupements tactiques interarmes ont été déployés à l'issue de leur formation par la Mission de formation de l'Union européenne au Mali.

Tombouctou, ont été tués et un autre a été grièvement blessé, et 21 camions loués par l'entreprise Sogea-Satom à une société locale ont été détruits¹³⁶. L'incident a interrompu la construction de la route, l'un des principaux projets d'infrastructure financés par l'Union européenne visant à améliorer l'accès à la région septentrionale du Mali¹³⁷, qui n'avait pas encore repris au moment de l'établissement du présent rapport, et a provoqué le licenciement de tous les employés locaux¹³⁸.

109. Le 27 janvier 2018, lors de la prière du matin, vers 5 h 30, le même camp a de nouveau été attaqué par un groupe d'assaillants plus nombreux, évalués à une trentaine, venant de deux directions (du nord et du sud). Ils ont rapidement pris le contrôle des positions défensives autour du camp, en particulier des miradors équipés de mitrailleuses de calibre 12,7 mm et protégés par des sacs de sable. Sur les quelque 70 soldats maliens qui auraient été de faction à ce moment-là, 17 ont été tués et 20 blessés¹³⁹. Les assaillants se sont emparés de grandes quantités de matériel militaire, d'armes et de véhicules, dont six camions des forces armées maliennes. Ils se sont enfuis vers Attara, à 20 kilomètres au sud de Soumpi, quand les hélicoptères d'attaque de l'opération Barkhane les ont pris pour cibles.

110. Les deux attaques ont été revendiquées par le JNIM¹⁴⁰. Celui-ci a affirmé que quatre de ses soldats avaient été tués lors de la deuxième attaque¹⁴¹ et a diffusé une longue vidéo de propagande qui comprenait des images de l'attaque de Soumpi¹⁴² montrant Saïd Degded, un ancien commandant militaire d'AQMI, connu sous le nom d'Haydara Al-Maghribi, qui a été tué par le groupement tactique Sabre dans le secteur

¹³⁶ Une source confidentielle a indiqué au Groupe d'experts que la plupart des soldats maliens avaient pu fuir le camp à temps et que les camions avaient selon toute vraisemblance été détruits dans un incendie provoqué par l'attaque, puisque le matériel le plus coûteux, des machines spéciales pour la construction des routes, n'avait pas été endommagé, ce qui signifiait probablement que les assaillants n'avaient pas l'intention d'arrêter la construction de la route, qui n'était même pas mentionnée dans les communiqués du JNIM ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 21 juin 2018 ; voir les photographies des camions brûlés publiées sur la page Facebook de la CPA, disponible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/azawad.cpa/posts/1953465368228269>.

¹³⁷ Le troisième tronçon de la route (lot 3), Goundam-Tombouctou, ainsi que la bretelle reliant Goundam à Diré ont été inaugurés le 17 janvier 2017, voir Union européenne, « Construction de la route de Niono-Tombouctou : réception provisoire des travaux du tronçon Niafunké-Tombouctou et de la bretelle Goundam-Diré », 26 janvier 2017, disponible à l'adresse suivante : https://eeas.europa.eu/delegations/mali/19307/construction-de-la-route-de-niono-tombouctou-reception-provisoire-des-travaux-du-troncon_fr.

¹³⁸ Maliweb, « Axe Niono-Gomacoura-Tombouctou : la Sogea-Satom licencie plus de 306 agents », 21 novembre 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.maliweb.net/societe/axe-niono-gomacoura-tombouctou-sogea-satom-licencie-plus-de-306-agents-2675162.html>.

¹³⁹ Sept soldats maliens grièvement blessés ont été transférés à Gao par le personnel de l'opération Barkhane, voir France, Ministère de la défense, « Barkhane : évacuation sanitaire au profit des forces armées maliennes », 6 février 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/actualites/barkhane-evacuation-sanitaire-au-profit-des-forces-armees-maliennes>.

¹⁴⁰ Le 26 octobre 2017, le JNIM a publié un communiqué dans lequel il a revendiqué des attaques, notamment celle contre le camp de Soumpi le 24 octobre ; le 29 janvier 2018, la Fondation des médias Al-Zallaqa du JNIM a diffusé six communiqués sur Telegram dans lesquels le JNIM revendiquait l'attaque de Soumpi du 27 janvier et publiait des photographies des armes, du matériel et des véhicules dont il s'était emparé.

¹⁴¹ Deux soldats d'origine arabe, un Touareg et un Peul. Une source confidentielle a indiqué que quatre autres assaillants avaient été tués par l'opération Barkhane alors qu'ils battaient en retraite vers leur cachette, dans la direction d'Echel, au nord de Soumpi ; entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 19 juin 2018. L'un des quatre autres assaillants est originaire de Soumpi ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 21 juin 2018 (citée à la note 136).

¹⁴² Voir les captures d'écran des images vidéo de l'attaque de Soumpi reproduites à l'annexe X.

de Ouasra le 31 mars 2018¹⁴³. Le colonel Ba Ag Moussa, qui a déserté les forces armées maliennes et qui est l'un des commandants militaires d'Ansar Eddine et un proche collaborateur d'Iyad Ag Ghali, aurait planifié l'opération¹⁴⁴. Il aurait été très actif à la fin de 2017 et en janvier 2018 dans les secteurs de la forêt d'Ouagadou et de Nampala, près de la frontière avec la Mauritanie, et dans le secteur de Niafounké¹⁴⁵.

111. Le Groupe d'experts a recueilli de plusieurs sources indépendantes des informations crédibles indiquant que le commandant militaire de la CPA, Alkassoum Ag Abdoulaye, avait participé en personne aux deux attaques contre le camp des forces armées maliennes les 24 octobre 2017 et 27 janvier 2018¹⁴⁶.

112. Alkassoum Ag Abdoulaye¹⁴⁷ est un déserteur des forces armées maliennes avec le rang de caporal ; il est originaire du village de Kassoum, situé à 8 kilomètres à l'est de Soumpi. Il a de nouveau été nommé chef d'état-major de la CPA¹⁴⁸ le 22 septembre 2016 et a également été désigné second vice-chef d'état-major d'Intalla Ag Assayid (MSA-C), le chef d'état-major de la CME, lors du congrès fondateur organisé à Tin-Aouker du 28 au 30 avril 2018. Il serait proche du commandant militaire de la CPA dans la commune d'Adermalane, Tanto Ag Hattaye, également connu sous le nom d'Haman Taye¹⁴⁹.

113. Alkassoum aurait joué un rôle déterminant sur le plan de la coordination avec les katibas de la région de Mopti, en particulier celle de Hamed Ahmed Ag Abdoulaye, basée dans la zone de Nampala, et celle de Hassan Diallo, active dans la zone d'Attara (à 20 kilomètres au sud de Soumpi et à 30 kilomètres au nord de Youwarou, sur la rive du fleuve Niger) où les assaillants se sont repliés après les deux attaques contre le camp des forces armées maliennes près de Soumpi. La katiba de Diallo protégerait le bétail appartenant à la fraction Kel Razza, qui pâit principalement dans des bourgoutières situées dans la région de Mopti appartenant à la famille d'Ag Abdallah

¹⁴³ Selon le communiqué du JNIM publié le 20 avril 2018, dans lequel celui-ci revendiquait l'attaque complexe du camp géant de la MINUSMA le 14 avril 2018, Qutayba al-Ansari et cheik Abou Abdullah Ahmed al-Shinqiti ont également été tués lors de cette même opération des forces françaises.

¹⁴⁴ Entretien avec une source confidentielle à Mopti, le 29 mars 2018 ; rapport confidentiel du 12 mars 2017 ; entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 30 mars 2018 ; entretien avec un ancien commandant rebelle à Tombouctou, le 30 mars 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 19 juin 2018 ; Ba Ag Moussa, qui est d'origine mixte (peule et touareg ifogha), aurait servi d'intermédiaire entre Ansar Eddine et la katiba peule qui opère dans la région de Mopti et dans la forêt d'Ouagadou (dans le nord de la région de Ségou), recruté des Peuls et fait passer des instructions émanant d'Iyad Ag Ghali, et tous deux auraient également participé à la seconde attaque de Soumpi, après l'échec de l'attaque contre le camp des forces armées maliennes à Youwarou (région de Mopti, à 50 kilomètres au sud de Soumpi) le 25 janvier 2018.

¹⁴⁵ Ba Ag Moussa a été blessé au cours d'une opération menée par le groupement tactique Sabre à Tin Zaouaten le 14 février 2018 et depuis lors sa présence n'a pas été signalée à Tombouctou ; entretien avec une source confidentielle à Kidal, le 12 mai 2018.

¹⁴⁶ Entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 30 mars 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 1^{er} avril 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 19 juin 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 21 juin 2018 ; rapport confidentiel non daté ; rapport confidentiel du 19 juillet 2018.

¹⁴⁷ Connu également sous les noms d'Alkasim, d'Alkasoum Ag Abdallah et d'Ag Abdallahi.

¹⁴⁸ En 2015, la CPA a présenté Alkassoum comme étant le coordonnateur de ses opérations à Foïta (à la frontière avec la Mauritanie, à 60 kilomètres au sud-ouest de Léré) puis comme étant le chef d'état-major. Voir à l'annexe VIII les photographies d'un défilé militaire organisé à Soumpi à cette occasion par la CPA, auquel ont participé une soixantaine de combattants et une dizaine de véhicules, dont certains équipés de mitrailleuses.

¹⁴⁹ Entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 19 juin 2018.

(HCUA Koygouma)¹⁵⁰. En 2017, les diverses katibas actives dans le nord de la région de Mopti ont organisé la majeure partie de la transhumance pour un coût presque deux fois inférieur à celui versé antérieurement aux représentants de l'État et aux *dioros* qui, traditionnellement, gèrent les pâturages dans la société peule¹⁵¹.

114. Les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales ont également consigné dans le secteur de Soumpi trois incidents au cours desquels des engins explosifs improvisés ont été utilisés. Le 6 novembre 2017, à 9 h 30, sur la route reliant Soumpi au camp des forces armées maliennes, un véhicule de ces forces qui faisait partie du dispositif de protection rapprochée du Premier Ministre malien a touché un engin explosif improvisé sur l'itinéraire prévu de la visite officielle. Un deuxième engin a ultérieurement été découvert à proximité et neutralisé, retardant d'une journée la visite du Président dans le secteur. Le 26 février 2018, un véhicule de la MINUSMA qui circulait dans les faubourgs de Soumpi a déclenché l'explosion d'un engin¹⁵², une explosion qui était visible de la base et du poste de contrôle principaux de la CPA à 1,15 kilomètre de là¹⁵³.

115. Ces incidents se sont produits alors qu'on signalait la présence dans le secteur de Niafouké d'un expert en engins explosifs improvisés du nom de Moktar, d'origine sahraouie¹⁵⁴. Celui-ci a été identifié comme faisant partie du MAA-CMA de Ber et étant associé à Salem Becki ou Beki, le commandant du Mécanisme opérationnel de coordination de Tombouctou.

116. Les informations recueillies n'indiquent pas qu'Alkassoum ait agi par idéologie ; au contraire, il apparaît que l'occasion qui lui était donnée de faire main basse sur des armes, des munitions et du matériel militaire des forces armées maliennes aurait été sa principale motivation, en échange de quoi il aurait facilité le passage en toute sécurité et appuyé les deux attaques. Cette stratégie expliquerait également les attaques répétées dans le secteur de Soumpi qui a connu, en l'espace de quatre mois, trois incidents au cours desquels des engins explosifs improvisés ont été utilisés et deux attaques contre le camp des forces armées maliennes, en dépit de la forte présence de la CPA¹⁵⁵.

¹⁵⁰ Entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 30 mars 2018 ; entretien avec une source confidentielle à Bamako, le 6 mai 2018.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Selon un rapport confidentiel daté du 26 février 2018, conservé au Secrétariat, l'engin explosif improvisé était selon toute vraisemblance une mine PRBM3 A1 contenant de 5 à 10 kilos d'explosifs.

¹⁵³ Voir à l'annexe XI l'emplacement exact de l'engin explosif improvisé et du poste de contrôle de la CPA. Selon les médias locaux, un camion loué par l'entreprise Sogea-Satom a également heurté un engin explosif improvisé près de Soumpi le 15 mai 2017, voir Mali-Web, « Tombouctou : un camion saute sur une mine, le chauffeur blessé », 15 mai 2017, disponible à l'adresse suivante : <http://mali-web.org/nord-mali/tombouctou-un-camion-saute-sur-une-mine-le-chauffeur-blesse>.

¹⁵⁴ Entretien avec une source confidentielle à Tombouctou, le 19 juin 2018 ; une photographie de Moktar est conservée au Secrétariat et a été communiquée aux États Membres concernés pour identification.

¹⁵⁵ Dans une déclaration aux médias locaux, un salarié de la Satom attribue la détérioration des conditions de sécurité en 2017 au déploiement du GATIA « Al Farouk », voir Maliactu, « Mali : attaque terroriste de Niafunké – Iyad a-t-il bénéficié d'une complicité interne ? », 30 octobre 2017, disponible à l'adresse suivante : <http://maliactu.net/mali-attaque-terroriste-de-niafunke-iyad-a-t-il-beneficie-dune-complicite-interne/>.

V. Criminalité organisée

117. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 2374 (2017), le Groupe d'experts a mené des enquêtes sur les diverses formes que revêt la criminalité organisée en se concentrant sur le trafic de stupéfiants et d'armes et la traite d'êtres humains et sur les liens avec ceux qui menacent sur l'Accord. L'implication de groupes armés du centre et du nord du Mali dans des activités criminelles entrave fortement l'application de l'Accord, en particulier lorsqu'elle suscite des rivalités entre des éléments des groupes armés coopérant à l'application de l'Accord ou les incite à s'en prendre violemment aux représentants de l'État malien ou à contester la présence de la MINUSMA ou des autres forces de sécurité internationales. En outre, criminalité organisée et violations des droits de l'homme vont souvent de pair, en particulier s'agissant de la traite d'êtres humains.

A. Trafic de stupéfiants

Chiffres et tendances

118. Le trafic de stupéfiants au Mali se compose de drogues dures telles que la cocaïne et les produits dérivés, comme le crack, et l'héroïne ; de drogues douces, soit de l'herbe de cannabis (marijuana) ou de la résine de cannabis (haschich) ; de drogues de synthèse, tout particulièrement le médicament tramadol détourné à des fins récréatives et des méthamphétamines ; de produits pharmaceutiques contrefaits. Le rôle que jouent le Mali et l'Afrique de l'Ouest comme passeurs de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe a considérablement attiré l'attention par le passé, l'exemple le plus symbolique étant l'affaire de 2009 dite « Air Cocaïne », à la suite de la découverte d'un avion brûlé dans le désert au nord de Gao, qui aurait transporté jusqu'à 10 tonnes de cocaïne.

119. À en juger par le volume de cocaïne saisi, l'Afrique de l'Ouest reste un important point de transit, quoique dans une moindre mesure, par rapport à il y a 10 ans. Selon l'ONUDC, les saisies de cocaïne en Afrique de l'Ouest sont passées de 0,8 tonne en 1998 à 5,5 tonnes en 2007, avant de retomber à 3,4 tonnes en 2010 puis à 1,2 tonne en 2015¹⁵⁶. Au plus fort du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest, on estime que 47 tonnes auraient transité par la région en 2007-2008, mais depuis le début de l'année 2015 et la mi-2016, ce volume serait tombé à environ 23 tonnes¹⁵⁷.

120. Au Mali, les autorités ont saisi 5 kilogrammes de cocaïne et 10 kilogrammes d'héroïne en 2017 et 56 kilogrammes de crack en 2018¹⁵⁸. La drogue était transportée par des « mules¹⁵⁹ » qui ont été interceptées à leur arrivée à Bamako sur des vols internationaux. Il est toutefois difficile de dire avec certitude s'il était prévu que la drogue passe par le nord du Mali jusqu'à sa destination finale. En outre, aucune relation avec les acteurs du conflit dans le nord du Mali n'a été avérée¹⁶⁰. Il en va de

¹⁵⁶ *Rapport mondial sur les drogues 2017 : analyse du marché des drogues d'origine végétale*, fascicule 3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.XI.6).

¹⁵⁷ Rapport confidentiel d'un État Membre au Conseil de sécurité daté de juin 2017, communiqué au Groupe d'experts le 16 mai 2018.

¹⁵⁸ L'ONUDC fait également référence à une saisie de 1,8 kilogramme de cocaïne par les autorités maliennes mais celle-ci n'apparaît pas dans les données de l'Office central des stupéfiants de la Police nationale, et l'article n'indique pas clairement où a eu lieu la saisie, voir ONUDC, « Trafic de drogue au Sahel : le Mali et le Niger effectuent plusieurs saisies », septembre 2017, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/2017-09-mali-and-niger-drug-seizures.html>.

¹⁵⁹ Une personne qui introduit elle-même des marchandises de contrebande dans un pays.

¹⁶⁰ Entretien avec l'Office central des stupéfiants de la Police nationale à Bamako, le 7 juin 2018.

même pour les drogues de synthèse qui, pour la plus grande part, ont été saisies à Bamako. Pendant ses opérations dans le nord du Mali, le personnel de l'opération Barkane a trouvé des stupéfiants sur des combattants ennemis mais ne les a jamais saisis car cela ne relevait pas de son mandat¹⁶¹.

121. En ce qui concerne les quelques saisies de drogues de synthèse à Gao¹⁶², le Groupe d'experts n'a pas pu établir de lien avec les groupes armés. Le fonctionnaire de l'Office central des stupéfiants de la Police nationale à Gao a expliqué au Groupe d'experts qu'il n'avait mené que de très petites opérations visant le circuit commercial local de ces drogues et qu'il ne disposait pas de capacités pour s'attaquer au trafic par la route du fait de manœuvres d'intimidation constantes¹⁶³.

122. Principalement produite au Ghana¹⁶⁴, l'herbe de cannabis est introduite illicitement au Mali par la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et est régulièrement saisie par les autorités maliennes ; en 2018, plus de 9 tonnes avaient été saisies dès juin, contre 3 tonnes en 2017. L'herbe de cannabis est principalement destinée à la consommation locale au Mali ou au trafic à destination du Sénégal mais elle ne passe pas par le nord du Mali.

123. Au contraire, la résine de cannabis, qui est principalement produite au Maroc, fait l'objet d'un trafic à destination du Moyen-Orient, via le nord du Mali, le Niger et l'Algérie. En 2010, environ un tiers de la production marocaine aurait transité par le Sahel¹⁶⁵. La production marocaine de résine de cannabis serait d'environ 700 tonnes par an¹⁶⁶. Traditionnellement, le cannabis traverse la Mauritanie et entre au Mali par la région de Taoudenni ou, plus au sud, par la région de Tombouctou, à Lerneb¹⁶⁷.

124. Le secteur nord-est de la Mauritanie, qui jouxte l'Algérie, a été déclaré zone militaire en 2010 et les contrôles s'y sont depuis intensifiés, ce qui a sans doute fait reculer le trafic de cannabis¹⁶⁸. En septembre 2017, les autorités mauritaniennes ont arrêté des trafiquants de cannabis dans l'extrême nord de la Mauritanie, le long de la frontière algérienne, ce qui donne à penser que la Mauritanie sert toujours de voie de passage dans une certaine mesure¹⁶⁹. Les représentants de l'État mauritanien font valoir que les contrôles ont poussé le reste du trafic vers la zone frontalière avec l'Algérie, contraignant les trafiquants à traverser le secteur d'un côté ou de l'autre de la frontière ou même, pour certains, à entrer en Mauritanie par Nouadhibou au nord

¹⁶¹ Entretien avec un officier de l'opération Barkane à Bamako, le 21 février 2018.

¹⁶² Dont 15 500 cachets de tramadol, 152 de diazépam et 4 600 de Rivotril en 2017. Données de l'Office central des stupéfiants de la Police nationale à Bamako, communiquées au Groupe d'experts le 7 juin 2018.

¹⁶³ Entretien avec des agents de l'Office central des stupéfiants de la Police nationale à Gao, le 19 juin 2018.

¹⁶⁴ Selon l'UNODC, la majeure partie du trafic d'herbe de cannabis se fait dans la région de production. En Afrique de l'Ouest, le pays d'origine ou de transit de l'herbe de cannabis le plus fréquemment cité a été le Ghana (cité par cinq pays), suivi du Nigéria (trois pays), voir *Rapport mondial sur les drogues 2018 : analyse des marchés de la drogue*, fascicule 3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.XI.9).

¹⁶⁵ Jean-Luc Peduzzi, *Le Maghreb dans son environnement régional et international : physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne* (Programme Afrique subsaharienne, 2010), disponible à l'adresse suivante :

https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/peduzzi_physionomie_et_enjeux_des_trafics.pdf.

¹⁶⁶ *Rapport mondial sur les drogues 2018* : aperçu de l'offre et de la demande de drogues dans le monde, fascicule 2 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.18.XI.9).

¹⁶⁷ Peduzzi, *Le Maghreb dans son environnement régional et international*, rapport confidentiel du 22 mars 2015.

¹⁶⁸ Entretien avec des représentants de l'État mauritanien à Nouakchott, le 22 juin 2018.

¹⁶⁹ Voir Afriactuel, « Mauritanie : arrestation de trafiquants de drogue dans le nord », 25 septembre 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://afriactuel.com/2017/09/25/mauritanie-arrestation-de-trafiquants-de-droque-nord/>.

de Nouakchott. Le cannabis qui emprunte ce dernier itinéraire entrerait ensuite au Mali par Tombouctou mais le Groupe d'experts ne dispose pas d'informations précises sur le trafic de cannabis, ou de drogue en général, qui emprunterait cet itinéraire. Côté malien, les autorités n'ont opéré aucune saisie de résine de cannabis en 2017 et en 2018, puisque le trafic ne passe pas par le sud du Mali.

125. Au Maroc, le kilogramme de résine de cannabis coûte, selon la qualité, entre 400 et 800 dollars, et se revend en Europe ou au Moyen-Orient entre 2 000 et 4 000 dollars¹⁷⁰.

Saisies de cannabis au Niger

126. Au cours de la période considérée, la seule importante saisie de résine de cannabis a eu lieu au Niger. Dans la nuit du 13 au 14 juin 2018, les autorités nigériennes ont saisi 2,5 tonnes de résine de cannabis à Niamey, d'une valeur minimum de 5 millions de dollars. Les briques avaient été cachées dans des cagettes de fruits et des sacs de denrées alimentaires¹⁷¹.

127. Pendant la visite du Groupe d'experts à Niamey en mai 2018, les autorités nigériennes lui avaient déjà communiqué des informations relatives à un chargement de résine de cannabis atteignant jusqu'à 10 tonnes qui aurait été transporté du Maroc au Niger, selon toute vraisemblance via le Mali, par plusieurs véhicules¹⁷² : 12 personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'affaire, dont des Nigériens, des Marocains, des Algériens et des Maliens, ont été arrêtées à Niamey à la mi-avril. Selon les autorités nigériennes, cinq étrangers sont arrivés à Niamey en provenance du Maroc les 15 et 16 avril pour tenter de récupérer sept tonnes de cannabis qui auraient été volées par un réseau concurrent¹⁷³.

128. Le 20 juin, la Police nationale nigérienne a publié en ligne une série de photos montrant la drogue saisie et les personnes arrêtées¹⁷⁴. Parmi celles-ci se trouvait Ahmadou Ag Badi, un suspect en fuite, qui avait depuis 2008 dirigé la milice touareg formée pour appuyer l'armée malienne¹⁷⁵ par l'ex-colonel Gamou qui est actuellement associé au GATIA¹⁷⁶. Ag Badi, qui s'était installé à Agadez, a été arrêté à son arrivée à Niamey à la mi-avril.

129. Les autorités marocaines ont indiqué au Groupe d'experts qu'Abdelali Boutafala, une autre des personnes arrêtées qui figurent sur les photos, avait été condamné à cinq mois d'emprisonnement pour trafic de drogue en 2014. Deux

¹⁷⁰ Entretien avec une source diplomatique et un spécialiste en stupéfiants à Niamey, le 11 mai 2018. Voir également Peduzzi, *Le Maghreb dans son environnement régional et international*.

¹⁷¹ Voir Tamtam Info, « Lutte contre la drogue au Niger : incinération de 2,5 tonnes de résine de cannabis à la périphérie de Niamey », 25 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : www.tamtaminfo.com/lutte-contre-la-drogue-au-niger-incineration-de-25-tonnes-de-resine-de-cannabis-a-la-peripherie-de-niamey/.

¹⁷² Entretien avec des représentants de l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants à Niamey, le 9 mai 2018.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ Voir https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=472088073228849&id=428603234244000.

¹⁷⁵ Ikhrou Ag Azzezen, « Déroute d'une armée malienne qui s'attaquait aux civils dans le Gourma », Toumast Press, 24 février 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://toumastpress.com/actualites/liberation-azawad/287-deroute-armee-mali-civils-gourma.html> ; entretien avec des sources diplomatiques à Niamey, le 10 mai 2018.

¹⁷⁶ Voir Ibrahim Dia, « Ahmadou Ag Badi un chef militaire du GATIA parmi les personnes arrêtées par la sécurité nigérienne pour trafic de drogue », Malinet, 24 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : www.malinet.net/alerte/ahmadou-ag-badi-un-chef-militaire-du-gatia-parmi-les-personnes-arretees-par-la-securite-nigerienne-pour-traffic-de-drogue/ ; Wikileaks, « Bahanga releases last three Malian soldiers », 28 janvier 2009, disponible à l'adresse suivante : https://wikileaks.org/plusd/cables/09BAMAKO58_a.html.

personnes arrêtées figurant sur les photos, des Nigériens, qui auraient volé une partie du chargement, avaient été impliquées dans une affaire analogue en 2016, comme l'ont rapporté les médias nigériens¹⁷⁷.

Escorte de convois de drogues au Mali

130. Au Mali, le Groupe d'experts a obtenu des informations supplémentaires sur le rôle des associés du GATIA dans l'escorte de convois de drogue (cannabis). Les autorités maliennes, une source diplomatique et le représentant d'un groupe armé ont signalé qu'Ahmoudou Ag Asriw, qui fait partie du GATIA, avait conduit avec un membre du MAA-Plateforme un convoi transportant de la résine de cannabis en avril 2018¹⁷⁸. Le convoi, parti de Tabankort, se dirigeait vers le désert du Tamesna, sans doute pour se rendre au Niger. Le 13 avril 2018, près d'Amassin, dans le sud de Kidal, il a été attaqué par le MNLA et par des éléments armés non identifiés du Niger. Les attaquants se seraient emparés d'une partie ou de la totalité de la cargaison (quatre tonnes de résine de cannabis) et l'auraient acheminée jusqu'en Algérie en traversant la frontière nord par Tin Zaouaten. L'affrontement aurait fait trois victimes¹⁷⁹.

131. Amassin, l'un des bastions du GATIA, est lié au trafic de drogue. Ag Asriw y opère depuis mai 2017 sous la bannière de ce groupe et intimide la population¹⁸⁰. Le village est situé à l'est d'une filière de trafic qui traverse la vallée du Tilemsi, territoire où les trafiquants issus de la tribu arabe des Lehmar rivalisent avec ceux des Kounta, autre tribu arabe, et leurs alliés touaregs, les Ifoghas¹⁸¹. Ces tribus passent des alliances pragmatiques avec l'un ou l'autre des groupes armés à des fins de sécurité. Les Lehmar se sont ainsi fiés au MUJAO lorsqu'il a occupé Gao en 2012 et s'appuient à l'heure actuelle sur des groupes associés à la Plateforme, notamment le GATIA et le MAA-Plateforme. Les Kounta et les Ifoghas ont tendance à se fier à des groupes associés à la CMA¹⁸².

132. Au vu de la légitimité acquise par la Plateforme et la CMA en tant que groupes armés signataires, les trafiquants de drogue préfèrent s'en remettre, pour leur protection, aux membres de ces coalitions plutôt qu'aux groupes armés terroristes¹⁸³. Ag Asriw, qui semble spécialisé dans l'escorte de convois, a mis en ligne deux vidéos de convois de transport datant de 2016 et 2017, filmées dans la région de Kidal à proximité d'Aguelhok et de Tessalit, respectivement¹⁸⁴. Dans le convoi de Tessalit, on peut voir l'étendard du GATIA et le symbole du groupe hissé sur des piquets de

¹⁷⁷ Ibid. Voir Moussa Aksar, « Qui protège Chérif ould Tahar, célèbre narcotrafiquant du Sahel ? », Mondeafrique, 7 février 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://mondafrique.com/protege-cherif-ould-tahar-celebre-narcotraficant-sahel/>.

¹⁷⁸ Correspondance du 12 juin 2018 avec une source diplomatique; correspondance du 7 juin 2018 avec un représentant du Gouvernement malien; entretiens avec des représentants de groupes armés à Bamako, le 9 juin 2018.

¹⁷⁹ Ag Asriw aurait également été mêlé à des affrontements entre le GATIA et la CMA près d'Anéfis, le 6 juillet 2017. Voir Bamada, « Communiqué de la CMA à propos des affrontements d'hier à Kidal avec le GATIA », 7 juillet 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://bamada.net/communiquede-la-cma-a-propos-des-affrontements-dhier-a-kidal-avec-le-gatia>.

¹⁸⁰ Rapport confidentiel du 18 mai 2017.

¹⁸¹ Rapport confidentiel de juin 2017; rapport confidentiel du 22 février 2013.

¹⁸² Des trafiquants de la communauté arabe des Bérabiche contrôlent certaines parties du commerce de la drogue dans les régions de Taoudenni et de Tombouctou, que les convois traversent avant d'atteindre le Tilemsi. Les Bérabiche sont représentés par la faction MAA-Sidatti, qui fait partie de la CMA, mais des hommes d'affaires influents appartenant à cette communauté ont considérablement bénéficié par le passé de la protection d'AQMI. Rapport confidentiel du 22 février 2013.

¹⁸³ Rapport confidentiel de juin 2017.

¹⁸⁴ Voir à l'annexe XII les captures d'écran de vidéos mises en ligne par Asriw.

bois, tandis que, dans le convoi filmé à proximité d'Aguelhok, un individu se présente comme un membre de la Plateforme.

133. Des experts ont indiqué que, pour autant que la drogue change de main entre convoyeurs et services de sécurité rivaux, elle parvient en fin de compte à l'acquéreur final ou à l'intermédiaire suivant dans la chaîne de la contrebande moyennant le paiement d'une taxe négociée¹⁸⁵. Le Groupe d'expert n'a pas réussi à identifier les acquéreurs de la résine de cannabis des convois comme celui escorté par Ag Asriw. Bien qu'elles se soient produites en même temps, rien n'indique que la saisie et les arrestations au Niger et les accrochages relatifs au convoi au Mali soient liés.

B. Traite d'êtres humains et trafic de migrants

134. La résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité porte aussi bien sur la traite d'êtres humains que sur le trafic de migrants, sachant que ces deux catégories se recoupent : certains trafiquants, tirant avantage de la vulnérabilité des migrants, les soumettent au travail forcé ou à l'exploitation sexuelle. Les groupes armés tirent profit du trafic de migrants en percevant des frais afférents à la sécurité ou des taxes illicites, mais certains de leurs membres interviennent aussi directement en tant que passeurs, chargés d'organiser le transport, de négocier avec les agents de l'État et de la sécurité et de fournir un abri dans des foyers ou des garages.

Chiffres et tendances

135. D'après les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 100 000 migrants ont été observés au Mali de juin 2016 à avril 2018, dont un quart entrant et trois quarts sortants¹⁸⁶. Pour la plupart, les migrants sont soit des Maliens, soit viennent des pays suivants : Guinée, Gambie, Sénégal ou Côte d'Ivoire ; ceux qui ne restent pas sur place se rendent en Algérie, au Niger ou au Burkina Faso. Gao et Tombouctou sont les principaux centres pour les migrants cherchant à rejoindre par le nord l'Algérie ou le Niger. En 2017, plus de 7 000 migrants seraient passés par les foyers de Gao¹⁸⁷.

136. Ces derniers mois, on a constaté à Gao et à Tombouctou le retour d'un nombre croissant de migrants arrêtés en Algérie et expulsés du pays. Ainsi, depuis mars 2018, alors que le nombre de sorties dépassait jusque-là celui des entrées, la tendance s'est inversée dans ces deux villes¹⁸⁸. Du 10 avril au 8 mai 2018, à Gao, l'OIM a prêté assistance à 1 135 migrants refoulés¹⁸⁹. De même, au Niger, elle a porté secours à 3 000 migrants refoulés depuis l'Algérie de janvier à mai 2018. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec plusieurs migrants qui, après avoir été abandonnés dans le désert entre Tamanrasset et In Guezzam (Algérie), avaient atteint Assamaka (Niger) après une marche de plusieurs jours. L'un d'entre eux a dit au Groupe d'experts que son frère avait péri pendant la traversée.

137. Malgré les années d'insécurité dans le nord du Mali et les récents refoulements depuis l'Algérie, les flux migratoires sur ce trajet ne se tariront sans doute pas. Des migrants maliens refoulés ont expliqué au Groupe d'experts qu'ils avaient pris la

¹⁸⁵ Entretien avec des spécialistes du trafic de drogue, à Niamey et Bamako, 9 mai et 12 juin 2018.

¹⁸⁶ OIM, « Points de suivi des flux de population, aperçu des résultats n° 27 », 29 mai 2018, disponible à l'adresse suivante : https://flow.iom.int/system/tdf/reports/ML_FMP_Dashb_Avr18_No27_FR.pdf?file=1&type=node&id=3684.

¹⁸⁷ Entretien avec un spécialiste des migrations, à Bamako, le 19 juin 2018.

¹⁸⁸ OIM, « Point de suivi des flux »

¹⁸⁹ Voir OIM, « L'OIM au Mali aide plus de 1 100 migrants subsahariens à la frontière algérienne », OIM, 8 mai 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.iom.int/fr/news/loim-au-mali-aide-plus-de-1-100-migrants-subsahariens-la-frontiere-algerienne>.

route de l'Algérie du fait que les ressortissants des deux pays étaient dispensés de l'obligation d'obtenir un visa et qu'ils comptaient travailler en Algérie plutôt que poursuivre leur route vers l'Europe. Le renforcement des contrôles au Niger pousse également les migrants à se rendre en Algérie en passant par le nord du Mali.

Rôle des groupes armés

138. Dans ses enquêtes sur le trafic de migrants, le Groupe d'experts s'est concentré sur Gao, point nodal du trafic dans le nord du Mali, où les migrants arrivent par transport routier ordinaire, puis sont emmenés vers le nord dans des camions ou dans d'autres véhicules affrétés par des trafiquants.

139. Le 15 février 2018, les armées maliennes ont arrêté neuf individus suspectés d'être mêlés au trafic de migrants¹⁹⁰. Il s'agissait d'intermédiaires de second rang qui travaillaient pour les passeurs et les mettaient en contact avec les migrants. À la date d'établissement du présent rapport, ils avaient déjà été remis en liberté à Bamako¹⁹¹. L'un d'entre eux était peut-être lié à la milice locale Ganda Izo¹⁹². D'après des représentants des autorités locales, l'arrestation de ces neuf individus a fait diminuer le trafic de migrants à Gao¹⁹³.

140. Toutefois, d'après des spécialistes des migrations, de nouveaux trafiquants auraient pris le relais ; ils agissent de manière plus subreptice, depuis le quatrième quartier, dans le nord de la ville, qui permet d'accéder immédiatement à la route de Bourem¹⁹⁴. Les autorités publiques et les autres organisations sont moins à même de juger de l'ampleur actuelle du flux de migrants par rapport à 2017, quand les foyers étaient plus accessibles.

141. Les arrestations de février ne visaient pas les principaux passeurs de Gao. Plusieurs sources citent un dénommé Baye Coulibaly, qui est associé au GATIA et bénéficie de la protection des Forces de défense et de sécurité maliennes grâce à des réseaux familiaux¹⁹⁵. Coulibaly, qui gère une entreprise de transports entre Gao et Tamanrasset (Algérie), fournit de faux documents de voyage maliens pour faciliter le passage de la frontière algérienne aux migrants non maliens. Il retiendrait également les migrants refoulés par l'Algérie, qui seraient ensuite recrutés par le GATIA et inscrits au processus de désarmement, démobilisation et réintégration à Gao¹⁹⁶.

142. Le Groupe d'experts a également reçu des informations de migrants, des professionnels chargés de les assister et de sources de l'ONU faisant état de pratiques abusives de la part de passeurs des villes frontalières de Talhandak (Mali), Timiaouine (Algérie) et In Khalil (Mali) et de leur collaboration, voire de leur affiliation avec des groupes armés¹⁹⁷. Deux d'entre eux n'ont pu être identifiés que grâce à leur prénom ou surnom : « Rasta », un Guinéen de Timiaouine, qui retient les migrants contre leur gré sous prétexte d'arriérés de paiement et exige pour leur libération que les membres de leurs familles lui versent de l'argent via Orange Money (un service de transfert d'argent par téléphone), et « Keita », un Malien d'In Khalil ayant collaboré avec le

¹⁹⁰ Entretiens avec les autorités locales à Gao, les 19 et 20 mars 2018.

¹⁹¹ Entretien avec une source diplomatique et un spécialiste des migrations, à Bamako, le 8 juin 2018.

¹⁹² Rapport confidentiel du 20 février 2018.

¹⁹³ Entretiens avec les autorités locales à Gao, les 19 et 20 mars 2018.

¹⁹⁴ Entretien avec des spécialistes des migrations, à Bamako, les 8 et 19 juin 2018.

¹⁹⁵ Ibid. Confirmé par des rapports confidentiels du 12 août 2016 et du 18 février 2018.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Entretien avec des migrants (date et lieu tenus secrets) ; correspondance avec un spécialiste des migrations, à Bamako, le 19 juin 2018 ; entretien avec des sources de l'ONU à Bamako, le 22 juin 2018.

MNLA en 2015, qui demande 5 000 francs CFA par personne pour escorter des migrants de l'autre côté de la frontière.

143. Le cas de Mahamadou Ag Rhissa, également connu sous le nom de Mohamed Talhandak, est le plus emblématique des rapports entre trafic de migrants et groupes armés. Ag Rhissa, qui contrôle le passage des migrants à Talhandak¹⁹⁸, retient des femmes en captivité, facilite leur exploitation sexuelle et réclame en échange de leur libération de 150 000 à 175 000 francs CFA (de 300 à 350 dollars)¹⁹⁹. Ag Rhissa étant membre du HCUA et soupçonné d'avoir des liens avec des groupes terroristes, les forces de l'opération Barkhane ont perquisitionné le 1^{er} octobre 2017 deux de ses résidences dans la zone de Kidal²⁰⁰. Bien que brièvement arrêté, en novembre, Ag Rhissa aurait participé à une rencontre de groupes armés terroristes à la frontière entre le Mali et l'Algérie²⁰¹.

C. Armes

144. Comme indiqué au paragraphe 11, le Groupe d'experts a demandé un certain nombre d'informations à des exportateurs, producteurs ou importateurs d'armes illégalement détenus au Mali, sans obtenir de pistes sur d'éventuels réseaux de contrebande. Les autorités nigériennes ont fait état de la saisie près d'Agadez de fusils d'assaut AK-103 destinés au Mali, mais n'ont toujours pas donné au Groupe d'expert de précisions sur la saisie ni sur les circonstances.

D. Autres sources de financement

145. Le trafic d'armes, de narcotiques et de migrants coïncide souvent avec le commerce ordinaire de biens licites, du fait d'acteurs utilisant les mêmes moyens de transport. Par exemple, les camions transportant les migrants en Algérie reviennent chargés de produits alimentaires, de carburant et de biens de consommation, que les groupes armés contrôlent, protègent ou se disputent comme les autres.

146. Les camions-citernes qui se rendent du Niger à Gao, par exemple, sont soumis à des taxes illicites de plus d'un million de francs CFA (2 000 dollars)²⁰², mais ne s'acquittent d'aucun droit de douane officiel. Toute tentative de réglementation ou de levée des droits de douane ordinaires suscite un tollé. Au début d'octobre 2017, les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui venaient de bloquer 43 camions-citernes à Labézanga, à la frontière nigérienne, sur ordre des autorités centrales²⁰³, ont été attaquées par des individus non identifiés et un gendarme a été tué²⁰⁴. Pour préserver la paix, sur ordre du nouveau gouverneur de Gao, les camions ont été autorisés à circuler. En mars 2018, des agents des douanes récemment arrivés ont subi des menaces et des tentatives d'intimidation qui les ont pratiquement

¹⁹⁸ Voir Sahelien, « Kidal : assaut contre les domiciles d'un riche "homme d'affaires", sept personnes arrêtées », 1^{er} octobre 2017, disponible à l'adresse <http://sahelien.com/kidal-assaut-contre-les-domiciles-dun-riche-homme-daffaires-sept-personnes-arretees/>.

¹⁹⁹ Correspondance avec un spécialiste des migrations, à Bamako, le 19 juin 2018.

²⁰⁰ Sahelien, « Kidal ».

²⁰¹ Rapport confidentiel du 28 juin 2018.

²⁰² Entretiens avec des agents de la MINUSMA et du Gouvernement à Gao, les 19 et 20 mars 2018.

²⁰³ Radio France Internationale Afrique, « Mali : 42 citernes de carburant entrent enfin à Gao », 14 octobre 2017, disponible à l'adresse suivante : <http://www.rfi.fr/afrique/20171014-mali-42-citernes-carburant-entrent-enfin-gao>.

²⁰⁴ Rapport confidentiel du 12 octobre 2018.

empêchés d'exercer leurs fonctions, les transporteurs de carburant étant soupçonnés d'inciter les jeunes à protester²⁰⁵.

147. Le Groupe d'expert a également enquêté sur l'éventuel rôle des exploitations artisanales aurifères dans la région de Kidal dans le financement des groupes armés. Les mines artisanales ont pris leur essor depuis la fin de 2017 dans une zone à 40 kilomètres à l'est de Kidal autour des villages de Gouzar et d'Alkite. La zone a attiré un millier de mineurs et d'investisseurs issus de divers pays d'Afrique, équipés de pompes à eau, de groupes électrogènes et de matériel destiné à broyer le minerai. Les hommes politiques maliens présentent ces mines comme une manne pour la région, pouvant résorber le chômage des jeunes et des ex-combattants²⁰⁶. Toutefois, certains rapports font état de risques pour l'environnement, notamment la pollution des eaux due à l'utilisation du mercure, et la pénurie d'eau due aux lavages²⁰⁷. Ces mêmes rapports signalent également des risques de luttes intestines à la CMA et d'infiltration par les groupes armés. La CMA contrôle la zone d'exploitation des mines mais n'a installé aucun système de surveillance dans les sites concernés. Le 6 mars 2018, les forces internationales ont trouvé de petites quantités d'or parmi les possessions de personnes suspectées de terrorisme, arrêtées à Kidal alors qu'elles revenaient de Tin Zaouaten, l'un des bastions du JNIM²⁰⁸.

VI. Violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme

148. De février à juillet 2018, les violations du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont augmenté dans le pays. L'insécurité persistante dans le nord et le centre du pays et l'intensification des affrontements intercommunautaires entre les milices peules et dogon et la recrudescence des attaques d'extrémistes, de terroristes ou de personnes non identifiées ont créé une situation d'impunité²⁰⁹.

149. Le Gouvernement devant veiller à protéger sa population civile contre les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, il lui incombe de prévenir ces actes et de traduire en justice leurs auteurs présumés. L'absence de l'État dans certaines zones et, dans le reste du pays, le manque d'institutions fonctionnelles, notamment judiciaires, et le non-respect de l'état de droit, ont favorisé l'augmentation des violations des droits de l'homme dans le nord et le centre du pays.

150. Le Groupe d'experts a pris connaissance d'informations faisant apparaître une tendance inquiétante à la violation des droits fondamentaux des civils par les forces de sécurité pendant les opérations antiterroristes (voir par. 161). La présence de groupes armés et de terroristes parmi les civils contribue à ce phénomène.

151. De même, les enlèvements et les attaques contre des représentants des autorités administratives locales se sont multipliés. Des travailleurs humanitaires ont également été attaqués et certains ont provisoirement suspendu leurs activités (voir par. 172 à 177).

²⁰⁵ Entretiens avec des agents de la MINUSMA et du Gouvernement à Gao, les 19 et 20 mars 2018.

²⁰⁶ Entretien avec le Président de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, Zahabi Ould Sidi Mohamed à Bamako, le 30 mars 2018 ; entretien avec le gouverneur de Ménaka, Daouda Maïga à Bamako, le 28 mars 2018.

²⁰⁷ Rapports confidentiels du 30 janvier 2018 et de février 2018.

²⁰⁸ Rapport confidentiel du 3 mars 2018.

²⁰⁹ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Mali : Un expert de l'ONU demande une enquête rapide sur les violations ' alarmantes ' des droits de l'homme, alors que la crise humanitaire s'aggrave », 4 juillet 2018.

152. Ces derniers mois, des groupes armés et des terroristes ont continué de lancer des attaques complexes contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, la MINUSMA et d'autres forces internationales²¹⁰. Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont celles qui ont à déplorer le plus grand nombre de victimes, en particulier dans la région de Mopti²¹¹.

153. La recrudescence de la violence dans le centre du Mali et le long de la frontière nigérienne a entraîné une nouvelle vague de déplacés et de réfugiés au Niger et au Burkina Faso (voir sect. VII). On comptait au 7 juin 2018 137 764 réfugiés maliens hors de leur pays²¹² et 61 404 déplacés à l'intérieur du territoire²¹³.

A. Massacres de civils

Zone frontalière entre le Mali et le Niger

154. Des violences ont éclaté dans la région de Ménaka depuis février 2018 après une vague d'attaques de l'EIGS, de milices locales affiliées à ce groupe et de bandits non identifiés, auxquelles le MSA-D et le GATIA ont riposté.

155. À la fin de juin 2018, la MINUSMA a conclu que le MSA-D et le GATIA avaient tué au moins 143 civils en divers lieux du côté malien de la frontière²¹⁴. Auparavant, en avril, le chef de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA avait signalé que, d'après les informations reçues, 95 exécutions sommaires auraient été commises pendant les opérations conjointes des groupes armés au sud de Ménaka²¹⁵. D'après les associations peules du Niger, les massacres de civils qui ont eu lieu du côté nigérien de la frontière entre la mi-mars et le début du mois de mai 2018 sont aussi le fait de ces groupes armés, sachant qu'un tiers des exactions auraient été perpétrées près d'Ekrafane les 27 et 28 avril²¹⁶.

156. Le MSA-D a publiquement contesté la méthode et les conclusions de la MINUSMA²¹⁷. Il a déclaré au Groupe d'experts que certains civils s'étaient peut-être retrouvé pris dans les tirs croisés pendant la bataille, mais qu'ils n'avaient été visés

²¹⁰ Voir S/2015/541, par. 27 et 28 et S/2018/273, par. 35 à 37.

²¹¹ Voir S/2018/541, par. 28.

²¹² Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Mali situation: refugees, internally displaced persons and returnees as of 30 April 2018 », disponible à l'adresse suivante : <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/64426>.

²¹³ Protection Cluster Mali, « Rapport sur les mouvements de populations », 7 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/mali/mali-rapport-sur-les-mouvements-de-populations-07-juin-2018>. Le 12 juin 2018, le Groupe d'experts a rencontré dans un camp de déplacés à Yirimadio (Bamako) des hommes et des femmes originaires du cercle de Koro, tous peuls, parmi lesquels se trouvaient aussi bien des nourrissons que des femmes de 80 ans. Ils ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils avaient fui les milices Dozoz qui commettaient des meurtres, incendiaient les villages et volaient le bétail. Lors d'une attaque, ces milices avaient spécifiquement pourchassé et tué les hommes, tandis que les femmes, qui avaient la vie sauve, étaient mises en fuite. Le Groupe d'experts a obtenu la liste des personnes avec lesquelles il s'est entretenu et les noms de certains des villages attaqués qui sont consignés au Secrétariat.

²¹⁴ Voir S/2018/541, par. 39.

²¹⁵ MINUSMA « Point de presse de la MINUSMA du 12 avril », 12 avril 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://minusma.unmissions.org/point-de-presse-de-la-minusma-du-12-avril-2018>.

²¹⁶ Liste des victimes communiquée au Groupe d'expert par des représentants de la communauté peule à Niamey et par courriel, mai 2008.

²¹⁷ MSA, « Réaction au point de presse de M. Guillaume Ngefa, chef de la division droits de l'homme de la MINUSMA en date du 12 avril 2018 à Bamako », 13 avril 2018, disponible à l'adresse suivante : www.msa-azawad.com/actualites/72-coalition-msa-gatia-r%C3%A9action-au-point-de-presse-de-m-guillaume-ngefa,-chef-de-la-division-droits-de-l%E2%80%99homme-de-la-minusma-en-date-du-12-04-2018-%C3%A0-bamako.html.

par aucun des groupes armés²¹⁸. Il a contesté que des civils aient trouvé la mort dans la bataille d'Ekrafane (voir par. 158)²¹⁹.

157. Des militants soupçonnés d'appartenir ou d'être affiliés à l'EIGS ont attaqué des civils, en particulier à la fin d'avril et au début de mai 2018 ; les victimes étaient principalement des Daoussak, communauté où le MSA-D recrute la plupart de ses combattants. D'après le MSA-D, pendant les attaques successives d'Aklaz (26 avril), d'Awakassa (27 avril) et de Tindibawen (1^{er} mai), 60 civils auraient été tués en tout²²⁰. La MINUSMA a fait état de 47 civils tués dans les deux premiers lieux²²¹. À Tindibawen, les victimes provenaient essentiellement de la tribu touareg imghad, d'où sont issus la plupart des combattants du GATIA²²².

158. D'après les informations obtenues auprès de représentants du MSA-D et des Peuls, les attaques d'Aklaz et d'Ekrafane seraient liées²²³. L'attaque du 26 avril à Aklaz serait le fait d'un groupe peul conduit par un individu du nom de Nganai Gnalawdo. Selon le MSA-D, ses combattants, alertés par les victimes, auraient pourchassé et tué les assaillants le 27 avril près d'un puits proche d'Ekrafane, de l'autre côté de la frontière nigérienne. Les représentants de la communauté peule ont aussi indiqué que le MSA avait tué Nganai mais, alors que le MSA-D prétend avoir tué 13 assaillants en tout, les représentants peuls soutiennent qu'il aurait tué non seulement 3 assaillants mais aussi 55 civils parmi lesquels il soupçonnait les autres assaillants de se cacher. Le rapport d'une mission humanitaire, qui s'appuie sur le récit des déplacés, établit à 47 le nombre de victimes, les Daoussak étant désignés comme responsables des attaques sans mention du MSA-D ou du GATIA²²⁴.

159. L'attaque du 1^{er} mai à Tindibawen a donné lieu à des représailles : le 18 mai, à Hagay (Niger), des assaillants non identifiés ont tué 17 civils, tous peuls²²⁵. Le MSA-D et le GATIA nient toute implication²²⁶. D'après des sources locales citées dans un rapport humanitaire, les deux événements seraient de nature intercommunautaire²²⁷. Par le passé, les tensions intercommunautaires liées aux ressources foncières ou hydriques avaient déjà créé entre les communautés touareg, peule et arabe des affrontements qui avaient fait des dizaines de victimes²²⁸. Selon leur appartenance ethnique, les membres des communautés assiégées se tournent de gré ou de force vers tel ou tel groupe armé ou terroriste, à des fins de protection ou de représailles, ce qui exacerbe encore le cycle de la violence²²⁹.

²¹⁸ Entretien avec un représentant du MSA-D à Paris le 26 avril 2018.

²¹⁹ Entretien avec un représentant du MSA-D à Bamako le 9 juin 2018.

²²⁰ MSA, « Communiqué conjoint GATIA-MSA suite au massacre de Tindibawen le 1^{er} mai 2018 », 1^{er} mai 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://www.msa-azawad.com/actualites/74-communic%C3%A9-conjoint-gatia-msa-suite-au-massacre-de-tindibawen-le-01-mai-2018.html>.

²²¹ Voir S/2018/541, par. 34.

²²² Entretien avec un représentant daoussak à Niamey le 10 mai 2018.

²²³ Entretien avec un représentant du MSA-D à Bamako, le 9 juin 2018 ; entretien avec un représentant peul à Niamey, le 9 mai 2018.

²²⁴ Humanitarian response, « Rapport d'évaluation multisectorielle RRM n° 06/2018 », mai 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/irc-rapport_msa_ikarffan.pdf.

²²⁵ Radio France Internationale Afrique « Niger : 17 morts lors d'une attaque à Aghay, près de la frontière malienne », disponible à l'adresse suivante : <http://www.rfi.fr/afrique/20180519-niger-mali-village-aghay-tillabery-peuls-touaregs-morts-inates> ; rapport humanitaire confidentiel reçu par le Groupe d'experts le 22 mai 2018.

²²⁶ Entretien avec un représentant du MSA-D à Bamako le 9 juin 2018.

²²⁷ Mise à jour confidentielle sur la situation humanitaire, reçue par le Groupe d'experts le 22 mai 2018.

²²⁸ Entretiens avec des représentants daoussak et peul à Niamey, les 9 et 10 mai 2018.

²²⁹ Ibid.

Mali central

160. Des affrontements extrêmement violents ont opposé les Dogon et les Peuls les 18 et 19 mars au cours desquels huit personnes ont trouvé la mort à Sabéré (Koro). Aux litiges fonciers historiques viennent s'ajouter des accrochages suscités par la raréfaction des ressources, ce qui débouche également sur l'augmentation du commerce illicite d'armes et la présence de groupes armés liés au jihadiste peul Amadou Koufa²³⁰, d'où une intensification des conflits. La précarité des conditions de sécurité engendrée par cette montée des tensions s'étend à présent à d'autres communes du cercle de Koro, comme Bankass et Bandiagara²³¹. Les extrémistes mettent à profit cette précarité pour monter les Peuls contre les milices dogon qui, selon eux, sont appuyées par le Gouvernement.

161. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été accusées d'avoir commis des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits pendant les opérations menées dans les régions de Mopti et de Ségou, notamment dans le cercle de Koro. À la fin du mois d'avril, la MINUSMA avait enquêté sur des allégations graves faisant état de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le cadre des opérations antiterroristes menées par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans les régions de Mopti et de Ségou, et notamment de 44 exécutions sommaires et de trois disparitions forcées dans les communes de Bimbéré-Tama, Diankabou, Dioura, Mondoro, Ouro-Guiré et Sokolo²³². Des incidents graves se sont produits dans le marché au bétail de Boulikessi en mai et à Kobaka et Nantaka en juin. À deux reprises, le Gouvernement malien a déploré les décès ou admis l'implication de soldats, et il a annoncé l'ouverture de trois procédures d'enquête²³³.

B. Violations des droits de l'enfant et violences sexuelles

162. Les enfants, qui continuent de souffrir au quotidien d'un manque d'accès à l'éducation et aux produits de première nécessité et des effets de la malnutrition, sont chaque jour au nombre des victimes d'engins explosifs improvisés. Ainsi, de 2012 à 2017, ils comptaient pour 64 % d'entre elles²³⁴. En juin 2018, il a été signalé que 10 enfants avaient été tués et 9 autres mutilés dans les régions du nord du pays²³⁵ et, le 1^{er} juillet 2018, un véhicule piégé qui visait des forces internationales a explosé à Gao, faisant cinq victimes civiles, dont trois enfants et un nouveau-né²³⁶. Bien que les attentats par engins explosifs improvisés visent principalement les forces de sécurité, le nombre de victimes civiles augmente régulièrement, la menace ayant gagné les zones plus peuplées du centre du Mali²³⁷.

²³⁰ Rapport confidentiel du 9 juillet 2018.

²³¹ Catholic Relief Services, projet au Mali, « Rapport d'évaluation rapide de besoins dans la commune de Baye (cercle de Bankass) », avril 2018, consigné au Secrétariat ; procès-verbal du module de la sécurité alimentaire, 19 avril 2018, consigné au Secrétariat.

²³² Voir S/2018/541, par. 37.

²³³ On trouvera des précisions sur ces affaires à l'annexe XIII.

²³⁴ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Plan de réponse humanitaire au Mali, janvier-décembre 2018 », publié le 4 février 2018, disponible à l'adresse suivante : www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali_hrp_2018_vfinale.pdf.

²³⁵ Voir S/2018/541, par. 42.

²³⁶ Rapport confidentiel du 1^{er} juillet 2018.

²³⁷ S/2018/623, par. 11.

Recrutement d'enfants par des parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

163. En dépit du renforcement des mesures prises pour secourir et protéger les enfants touchés par les conflits armés, le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles ceux-ci continuaient d'être recrutés par des groupes armés. De janvier à mars 2018, l'utilisation de 13 enfants par ces groupes a été confirmée, alors qu'ils étaient au nombre de 7 au trimestre précédent²³⁸. Trois garçons ont ainsi été recrutés par la CME ou la Plateforme, les autres étant tombés sous l'emprise de groupes terroristes non identifiés.

164. Le Groupe d'experts s'est entendu dire que, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants associés aux conflits armés n'étaient pas poursuivis en justice mais pris en charge par une instance d'État pour la protection de l'enfance, parfois en présence du Fonds des Nations Unies pour l'enfance²³⁹. Le Gouvernement malien a par ailleurs adopté une politique nationale pour la promotion et la protection de l'enfance en juillet 2014.

165. Pour ce qui est des groupes armés coopérant à l'application de l'Accord, la CMA a signé en 2017 un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que les violences sexuelles commises à leur égard²⁴⁰. Interrogée sur la présence d'enfants soldats dans ses rangs, la CMA a indiqué au Groupe d'experts ne pas avoir besoin d'en recruter²⁴¹. Néanmoins, bien que ses chefs aient désigné 14 référents pour superviser l'exécution du plan d'action, celle-ci est loin d'avoir été achevée.

Déni d'accès à l'enseignement et protection des enfants

166. Bien que trois ans se soient écoulés depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation et malgré l'adoption par le Gouvernement, en février 2018, de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, l'accès des enfants maliens à l'éducation demeure problématique.

167. En avril 2018, 750 écoles du centre et du nord du Mali, touchés par l'insécurité, étaient encore fermées, et 225 000 enfants en ont pâti²⁴². Les secteurs où les écoles ont rouvert leurs portes souffrent quant à eux d'un manque d'enseignants, de matériel et de fonds pour rémunérer le personnel ; à cela s'ajoute le problème de l'insécurité qui empêche les enfants de recevoir un enseignement régulier.

168. De janvier à mars 2018, 132 écoles de Gao et 59 écoles de Mopti ont fermé à la suite de menaces directes proférées par des groupes armés qui ont adressé des lettres ou sont intervenus en personne. À Kidal, les rivalités tribales ont entravé l'accès à l'éducation²⁴³ et, bien que certaines écoles aient rouvert, des enseignants ont fui à Gao²⁴⁴. Les enseignants étant rémunérés par les communautés, la formation continue des enfants est fonction de la capacité de leurs parents de payer.

²³⁸ Entretien avec des représentants d'organismes des Nations Unies à Bamako et échanges de courriels, 8 juin 2018.

²³⁹ Entretien avec des représentants d'organismes des Nations Unies à Bamako, 22 juin 2018.

²⁴⁰ Le plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que les violences sexuelles commises à leur égard a été signé par l'ONU et la CMA à Bamako, le 5 mars 2017.

²⁴¹ Entretien avec le Président de la CMA, Bilal Ag Chérif à Kidal, le 12 mai 2018.

²⁴² Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Elevating Education in Emergencies », 4 juin 2018.

²⁴³ Rapport confidentiel du 14 août 2017, reçu par voie électronique le 10 juin 2018.

²⁴⁴ Entretien avec des représentants d'un organisme des Nations Unies, 21 juin 2018.

Attaques contre des écoles

169. Au premier trimestre de 2018, 18 attaques d'écoles ont été signalées dont 15 dans la région de Mopti, 2 à Gao et 1 à Tombouctou, au cours desquelles des individus armés ont menacé des membres de la communauté et les autorités scolaires et exigé le respect de pratiques religieuses strictes, ce qui a contraint plusieurs établissements à fermer. Par ailleurs, dans le centre du pays, des individus armés identifiés comme des extrémistes par la communauté locale ont incendié des écoles et des bâtiments administratifs dans le cadre de leur campagne de lutte contre les institutions de l'État et l'enseignement laïc²⁴⁵. Environ 55 000 enfants devront donc redoubler en raison de la fermeture constante de leur école ou d'une scolarisation irrégulière. Au moment de l'établissement du rapport, en tout, 24 % des 750 écoles mentionnées précédemment avaient été fermées depuis plus de quatre mois²⁴⁶.

Crimes sexuels et sexistes

170. Des crimes sexuels et sexistes continuent d'être commis contre des femmes et des enfants, en particulier dans les zones de conflit, où ces violences sont rarement dénoncées en raison de tabous culturels, par crainte de représailles, ou encore parce que les victimes craignent d'être stigmatisées puis mises au ban de la société²⁴⁷. En outre, 55 % des zones touchées par des conflits, à savoir Gao, Kidal, Tombouctou et Mopti, ne disposent pas de services d'assistance spécialisée pour les victimes de violence sexuelle ou ont des services très réduits, voire inexistants. De plus en plus de cas de personnes contraintes de sortir de force de leur voiture alors qu'elles étaient sur la route et violées sont par ailleurs signalés, notamment sur les axes Tombouctou-Goundam et Mopti-Gao²⁴⁸.

171. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec quelques victimes de crimes sexuels et sexistes commis pendant l'occupation islamiste en 2012 et 2013, et le conflit dans le nord du pays. Il a été informé que, cinq ans plus tard, justice n'avait pas encore été faite, en dépit de la signature, en 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation²⁴⁹.

C. Entrave à l'aide humanitaire

172. Dans l'Accord, il est demandé aux parties de s'engager à promouvoir et à respecter les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance guidant l'action humanitaire²⁵⁰. Les parties doivent également prévenir toute utilisation à des fins politiques, économiques ou militaires de l'aide humanitaire et faciliter l'accès des organismes humanitaires tout en garantissant la sécurité de leur personnel.

²⁴⁵ Koulouba, « Des terroristes-saccagent-l'école-du village de Saba (Dialoubé) », 10 avril 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://koulouba.com/...malienne/des-terroristes-saccagent-lecole-du>. Le 23 mars 2018, l'école du village d'Oualo (commune de Débéré) a été attaquée et incendiée par des extrémistes qui appartiendraient au JNIM ; celui-ci a par ailleurs mis le feu le 2 avril à une école du village de Saba (commune de Dialoubé). Informations reçues par courriel le 9 juillet 2018.

²⁴⁶ Entretiens entre le Groupe d'experts, la MINUSMA et des représentants d'organismes des Nations Unies à Mopti et à Bamako au mois de mai et le 21 juin 2018.

²⁴⁷ Entretiens avec des victimes de violences sexuelles et des militants maliens des droits de l'homme à Bamako, en mars, mai et juin 2018 ; entretiens avec des représentants d'organismes des Nations Unies, le 22 juin 2018.

²⁴⁸ Entretien avec un expert de l'ONU le 13 juin 2018 ; voir également S/2018/250, par. 51 et 52.

²⁴⁹ Entretien avec des militants des droits de l'homme et des victimes à Bamako le 12 juin 2018.

²⁵⁰ L'Accord (art. 49).

173. Malgré les mesures prises depuis la signature de l'Accord par les parties pour remédier à la situation humanitaire dans le pays, celle-ci demeure critique, précaire, désastreuse et instable. En tout, 4,3 millions de personnes pourraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure (juin à septembre), soit 500 000 de plus qu'en 2017, à la même période. Compte tenu du nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du territoire, l'insuffisance des fonds alloués au secteur humanitaire devient de plus en plus marquée.

174. Par ailleurs, l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire ne sont pas à l'abri d'attaques criminelles au moyen d'engins explosifs improvisés et de mines enfouis sur les routes ou dans les zones où cette assistance doit être livrée. Le banditisme et d'autres actes criminels sont généralisés, limitant la capacité des organisations humanitaires de mener à bien leur mission.

175. D'autres facteurs qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire sont l'interdiction frappant l'utilisation de motos et de pick-up dans au moins neuf cercles, ainsi que le déficit d'autorité de l'État et l'absence d'opérations militaires²⁵¹.

176. En juin 2018, neuf camions affrétés par le Programme alimentaire mondial ont été attaqués et détournés, ce qui a empêché la livraison des produits qu'ils transportaient aux bénéficiaires visés. Les restes calcinés de deux d'entre eux ont ensuite été retrouvés sur l'axe Mopti-Kadiou par les forces armées maliennes qui n'ont par ailleurs aucune trace des sept autres véhicules et de leur cargaison²⁵².

177. Les travailleurs humanitaires et sociaux font encore souvent l'objet de mesures d'intimidation, principalement sous forme d'attaques criminelles et de vols à main armée dans les bureaux ou les locaux qu'ils occupent. En tout 94 incidents liés à la sécurité ont ainsi été signalés depuis janvier²⁵³. En juin 2018, l'organisation non gouvernementale *Médecins du monde* a décidé de suspendre ses activités dans la région de Ménaka après avoir été la cible d'une série d'attaques. Durant la dernière en date, dans la nuit du 7 juin, des hommes armés se sont introduits dans ses bureaux à Ménaka et ont brutalisé un employé et en ont ligoté deux autres.

VII. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

178. La crise malienne a eu de graves conséquences sur les pays voisins, dans un contexte de porosité des frontières, qui facilite les déplacements de population et la libre circulation des terroristes et groupes criminels à travers la frontière. Le Groupe d'experts a appris que la période de soudure en cours était particulièrement rude dans la région du Sahel en 2018. En effet, les pénuries d'eau de l'année précédente se sont répercutées au niveau des pâturages qui se sont réduits considérablement, faisant monter le prix des aliments et chuter radicalement celui du bétail²⁵⁴. Cette situation a conduit à un phénomène de transhumance précoce, celle-ci ayant rarement débuté aussi tôt, ce qui fragilise les communautés et grève les ressources²⁵⁵.

²⁵¹ Entretien avec des travailleurs humanitaires à Bamako, le 22 juin 2018.

²⁵² Rapport confidentiel du 12 juin 2018.

²⁵³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Bulletin humanitaire sur la situation au Mali en mars et en avril 2018 », disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/mali/mali-humanitarian-bulletin-march-april-2018> ; rencontres avec des organismes de Nations Unies à Bamako, le 22 juin 2018.

²⁵⁴ Entretien avec des membres d'organismes humanitaires à Niamey, le 7 mai 2018.

²⁵⁵ Entretien avec de hauts fonctionnaires de l'ONU à Nouakchott, le 25 juin 2018.

A. Coopération régionale et Groupe de cinq pays du Sahel

179. À la suite de l'adoption de la résolution 2359 (2017), le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a été chargé de contrer la menace du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée dans la région, dans le cadre d'un partenariat entre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Depuis le déploiement de son commandement conjoint en mars 2017, le G5 Sahel, notamment les forces armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger, a mené trois opérations dans la zone des trois frontières, en collaboration avec l'opération Barkane des forces françaises, à savoir les opérations Hawbi (27 octobre au 11 novembre 2017), Pagnali (15 au 18 janvier 2018) et Ir Goka (15 mai au 30 juin 2018). Elles consistaient à mener des patrouilles conjointes, en intervenant peu auprès des belligérants. Le 29 juin 2018, le quartier général du G5 Sahel a été la cible d'un attentat terroriste, revendiqué par le JNIM, au cours duquel deux soldats et un civil ont perdu la vie.

180. Les membres ont également mené des opérations multilatérales de lutte contre le terrorisme en dehors du cadre du G5 Sahel. Ainsi, les Forces armées du Mali et du Niger ont coopéré avec les forces de Barkhane pour mener les opérations Koufra (novembre à décembre 2017), Koufra 2 (février 2018) et Koufra 3 (mars 2018), Koufra 4 ayant pour sa part été déployée en juin 2018.

181. Le MSA-D et le GATIA ont participé à l'opération Koufra 3²⁵⁶. La CMA voit le déploiement des forces armées maliennes sous le couvert du G5 Sahel comme une violation de l'Accord et craint que les opérations de la coalition ne servent à masquer leur redéploiement. Par conséquent, elle souhaite que davantage d'efforts soient faits pour mettre en place une armée reconstituée²⁵⁷. Ces préoccupations s'appliquent également au GTIA-8, un bataillon de l'armée malienne participant aux opérations Koufra²⁵⁸.

182. L'Algérie collabore avec le Mali, la Mauritanie et le Niger par l'intermédiaire du Comité d'état-major opérationnel conjoint pour la région du Sahel, dont le rôle est d'organiser la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le trafic. Le Comité n'a néanmoins mené aucune opération depuis l'adoption de la résolution 2374 (2017)²⁵⁹.

B. Niger

183. Depuis le début de 2018, les conditions de sécurité à la frontière Mali-Niger se sont détériorées. En mars 2017, le Niger a décrété l'état d'urgence dans les régions de Tillabéri et Tahoua afin d'endiguer la montée de la violence à la suite d'attentats terroristes multiples revendiqués par l'EIGS. Depuis juin 2017, les Forces armées nigériennes ont lancé, en sus des opérations internationales auxquelles elles participaient, une opération spéciale appelée « Dongo », qui vise à sécuriser ces deux régions. Le Groupe d'experts a été informé que les forces de sécurité avaient été la cible de plusieurs attentats²⁶⁰. Ainsi, le 12 mars 2017, une attaque contre la gendarmerie de Goubé a fait trois morts²⁶¹ ; le 4 octobre 2017, quatre soldats

²⁵⁶ Voir le récapitulatif des opérations à l'annexe XIV.

²⁵⁷ CMA, communiqué de presse du 9 juillet 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://mnlamov.net/actualites/517-coordination-des-mouvements-de-l-azawad-cma-4.html>.

²⁵⁸ Entretien avec les dirigeants du MSA-D à Ménaka, le 21 mars 2018 ; entretien avec des membres du personnel de la MINUSMA à Ménaka, le 21 mars 2018.

²⁵⁹ Entretien avec un analyste de la sécurité à Paris, le 9 juillet 2018.

²⁶⁰ Entretien avec des agents de la sécurité nigérienne à Niamey, le 7 mai 2018.

²⁶¹ Dossiers de la Gendarmerie nationale nigérienne datés du 7 mai 2018, conservés au Secrétariat de l'ONU.

américains et cinq soldats nigériens ont été tués au cours d'une embuscade tendue par l'EIGS à Tongo, à quelques kilomètres de la frontière malienne ; le 22 février 2018, 13 soldats nigériens ont été tués lors d'une opération menée à Ayorou (région de Tillabéri).

184. La zone d'opération de Koufra se trouvant à cheval sur la frontière entre le Mali et le Niger, cette dernière a été traversée à plusieurs reprises par les groupes armés participant à Koufra ²⁶². D'après le MSA-D, trois incidents de ce type se seraient produits, avec la participation à chaque fois de membres des Forces armées nigériennes ²⁶³. Les Forces de défense et de sécurité nigériennes ont par ailleurs fait état d'« incursions abusives » à la fin du mois d'avril, se référant peut-être à la poursuite d'assaillants par des combattants du MSA-D à Ekrafane (voir par. 158). Alors que les Forces de défense et de sécurité nigériennes avaient indiqué au Groupe d'experts s'être, dans une certaine mesure, coordonnées avec des groupes armés pendant l'opération Koufra ²⁶⁴, le Ministre de l'intérieur a publiquement démenti cette collaboration le 7 mai ²⁶⁵. Au début du mois d'avril, à la suite de consultations avec des membres des communautés peules, le Gouvernement nigérien a demandé aux groupes armés maliens de quitter le territoire ²⁶⁶. Les forces nigériennes et ces groupes n'auraient depuis lors coordonné aucune action ²⁶⁷. Néanmoins, en juin, le MSA-D a encore affirmé avoir remis à l'armée nigérienne, à Ekrafane, du bétail volé ²⁶⁸.

185. Ces opérations ont attisé le conflit intercommunautaire, chaque attaque se justifiant comme un moyen pour les communautés de se protéger l'une de l'autre ²⁶⁹. Le MSA-D a été accusé de préférer les Daoussak aux Peuls, alors que ces deux communautés rivalisent pour le contrôle de terres et des ressources en eau et s'affrontent dans des affaires de vol de bétail. Tant les forces de sécurité que les chefs de la communauté peule estiment que les opérations ont contribué au recrutement de Peuls par l'EIGS ²⁷⁰.

186. Les opérations et les violences intercommunautaires ont entraîné le déplacement forcé de plus de 16 000 Nigériens dans les régions de Tillabéri et Tahoua ²⁷¹. Ceux-là s'ajoutent aux 57 952 Maliens ayant trouvé refuge au Niger, soit une augmentation de 1 315 réfugiés depuis le mois de janvier ²⁷².

C. Burkina Faso

187. Depuis le début du mandat du Groupe d'experts, les attentats terroristes ont fortement augmenté dans le nord du Burkina Faso, le long des frontières malienne et

²⁶² Voir la carte à l'annexe XV.

²⁶³ Entretien avec des dirigeants du MSA-D à Bamako, le 9 juin 2018.

²⁶⁴ Entretien avec des agents de la sécurité à Niamey, le 8 mai 2018.

²⁶⁵ Radio France Internationale Afrique, « Niger : des Peuls dénoncent les incursions et exactions d'ex-rebelles maliens », 7 mai 2018, disponible à l'adresse suivante :

www.rfi.fr/afrique/20180507-niger-peuls-denoncent-incursions-exactions-milices-maliennes ; entretien avec des membres des forces de sécurité à Niamey, le 8 mai 2018.

²⁶⁶ Entretien avec un représentant de la communauté peule à Niamey, le 6 mai 2018.

²⁶⁷ Entretien avec des agents de la sécurité à Niamey, le 8 mai 2018.

²⁶⁸ MSA, « Communiqué de la coalition GATIA-MSA du 11 juin 2018 », 12 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://msa-azawad.com/actualites/76-communique%C3%A9-de-la-coalition-gatia-msa-du-11-juin-2018.html>.

²⁶⁹ Entretien avec un représentant de la communauté peule à Niamey, le 9 mai 2018 ; rapport confidentiel du 1^{er} mai 2018.

²⁷⁰ Entretien avec des agents de la sécurité à Niamey, le 7 mai 2018.

²⁷¹ Rapport confidentiel, avril-mai 2018, conservé au Secrétariat.

²⁷² HCR, « Mise à jour opérationnelle », juin 2018, conservée au Secrétariat ; « Mise à jour opérationnelle du HCR », janvier 2018, conservée au Secrétariat.

nigérienne, zone dans laquelle le G5 Sahel effectue la majeure partie de ses patrouilles. Les groupes terroristes opérant au Mali et au Burkina Faso ont pris pour cibles des représentants de l'État et des civils.

188. Depuis le mois d'octobre, les attaques se sont étendues de la province du Soum aux provinces du Yatenga, de la Kossi, du Bam et du Loroum. Le 8 avril 2018, le maire de Koutougou a été tué au cours d'une attaque qui n'a pas été revendiquée²⁷³. Le 12 avril, un étudiant a été tué et un enseignant enlevé lors d'une attaque que les forces de sécurité ont attribuée à l'EIGS²⁷⁴. Le 14 mai, le préfet d'Oursi a été tué par des assaillants non identifiés. Le 27 mars, des accrochages se sont produits entre les forces de sécurité burkinabé et des terroristes dans la forêt de Kodjagabeli, située à la frontière entre le Burkina Faso et le Niger, qui représente une base arrière importante pour Ansar al-Islam²⁷⁵. Plusieurs attaques terroristes ont suivi, menant à la fermeture d'écoles, de tribunaux et d'autres bâtiments administratifs²⁷⁶.

189. Le Groupe d'experts a été informé que les violences avaient provoqué de nouveaux déplacements de population dans les provinces du nord du pays, en particulier dans celle du Soum²⁷⁷. Ces derniers mois, les conflits intercommunautaires dans la région de Koro (Mali) ont poussé des habitants à se réfugier dans la province du Yatenga (Burkina Faso). Ainsi, en avril 2018, la commune de Kain, dans la province du Yatenga, a accueilli 2 773 déplacés et 1 052 réfugiés maliens²⁷⁸. Ceux-ci s'ajoutent aux 36 200 réfugiés déjà enregistrés, dans les principaux camps de Goudoubo et Mentao mais également en dehors des camps. De nombreuses attaques ont été perpétrées à proximité des camps de réfugiés. Le 10 mai, le poste de police du camp de Mentao a par exemple été attaqué pour la troisième fois depuis septembre 2017²⁷⁹. Ces attaques n'ont pas été revendiquées.

D. Mauritanie

190. Le Groupe d'experts a appris que les autorités mauritaniennes maintenaient une forte présence sur le plan de la sécurité le long des frontières. Les forces armées ont été déployées dans l'est du territoire, le long de la frontière malienne, et la région du nord-est, qui borde la frontière algérienne et est décrite comme une plaque tournante du trafic de marchandises dans laquelle ont parfois lieu des arrestations²⁸⁰, a été déclarée zone militaire²⁸¹.

191. Les autorités mauritaniennes ont indiqué au Groupe d'experts que des factions armées maliennes avaient franchi la frontière et accepté de remettre leurs armes aux forces de sécurité mauritaniennes²⁸². Depuis l'adoption de la résolution 2374 (2017), aucune attaque ni aucun affrontement n'ont été à déplorer entre des groupes armés et les forces de sécurité mauritaniennes²⁸³.

²⁷³ Entretien avec un représentant du Ministère de la défense à Ouagadougou, le 3 mai 2018.

²⁷⁴ Ibid.

²⁷⁵ Source confidentielle à Paris, le 4 juin 2018.

²⁷⁶ Entretien avec un représentant du Ministère de la défense à Ouagadougou, le 3 mai 2018.

²⁷⁷ Entretien avec des représentants du Gouvernement à Ouagadougou, le 2 mai 2018.

²⁷⁸ Entretien avec un représentant de la Commission nationale pour les réfugiés (CONAREF) à Ouagadougou, le 2 mai 2018.

²⁷⁹ Entretien avec des agents de la sécurité à Ouagadougou, le 3 mai 2018.

²⁸⁰ Entretien avec des représentants du Ministère de la défense à Nouakchott, le 27 juin 2018.

²⁸¹ Entretien avec des représentants du Gouvernement à Nouakchott, le 27 juin 2018.

²⁸² Entretien avec le Ministre de la défense à Nouakchott, le 27 juin 2018.

²⁸³ Entretien avec des représentants du Gouvernement à Nouakchott, le 27 juin 2018.

192. De tous les pays voisins du Mali, la Mauritanie est celui qui accueille le plus grand nombre de réfugiés maliens, ceux-ci étant 56 000 dans le camp de Mbera²⁸⁴. Ces personnes ne peuvent pas être rapatriées de façon organisée en raison de l'insécurité qui règne dans leur région d'origine. En 2018, aucun retour volontaire n'a été enregistré, malgré la signature, en juin 2016, de l'accord tripartite sur le retour volontaire des réfugiés maliens par la Mauritanie, le Mali et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés²⁸⁵. Au lieu de cela, 321 nouveaux réfugiés ont été enregistrés au mois de mai. Depuis janvier 2018, en tout 5 102 nouveaux réfugiés maliens ont été enregistrés²⁸⁶. Du fait de l'insécurité régnant dans les secteurs dont les réfugiés sont originaires, les équipes techniques créées dans le cadre de l'accord tripartite n'ont pas pu mener des visites d'évaluation.

193. La présence de groupes armés dans les camps de réfugiés a été notifiée au Groupe d'experts²⁸⁷. Bien qu'aucun incident grave de violence n'ait été signalé depuis l'adoption de la résolution 2374 (2017), les autorités mauritaniennes ont déclaré au Groupe d'experts qu'il existait des tensions entre les réfugiés et les populations locales concernant la fourniture de services de base²⁸⁸.

E. Algérie

194. L'Algérie a maintenu une forte présence militaire dans le nord de son territoire, le long de la frontière la séparant de la Mauritanie, du Mali, du Niger et de la Libye. Les autorités algériennes ont déclaré dans les médias avoir procédé à plusieurs saisies d'armes dans la région de Bordj Badji Mokhtar, près de la frontière malienne²⁸⁹. Le Groupe d'experts a demandé néanmoins à s'entretenir avec les autorités compétentes à Alger pour recueillir davantage de détails sur les saisies et, peut-être, établir un lien entre ces armes et les groupes armés opérant au Mali ou repérer un éventuel réseau de trafiquants. Néanmoins, les visites proposées n'ont pas pu être organisées.

VIII. Recommandations

195. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali :

- a) Envisage sans tarder, aux fins de l'application de mesures ciblées, la désignation de personnes et d'entités se livrant ou apportant leur appui à des activités ou politiques qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Mali ;
- b) Garde à l'esprit que la stratégie suivie par certaines factions dissidentes pour être incluses dans l'Accord, à savoir les menaces de recours à la violence et de boycott des élections, met en péril la mise en œuvre de ce document ;

²⁸⁴ HCR, « Mise à jour opérationnelle : Mauritanie », 15 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/64261> ; entretien avec des représentants du HCR à Nouakchott le 25 juin 2018. En tout, 41,8 % des réfugiés sont arrivés en 2012, 19,1 % de 2013 à 2015 et 1 % en 2017.

²⁸⁵ Réunion régionale de haut niveau sur le retour volontaire des réfugiés maliens, organisée à Niamey le 24 février 2018. En 2017, 713 réfugiés avaient librement consenti à leur rapatriement depuis le camp de Mbera.

²⁸⁶ Entretien avec un représentant du Ministère mauritanien de l'intérieur à Nouakchott, le 25 juin 2018.

²⁸⁷ Entretien avec un représentant du Gouvernement mauritanien à Nouakchott, le 25 juin 2018 ; entretien avec un représentant de la société civile, le 27 juin 2018.

²⁸⁸ Entretien avec des représentants du Gouvernement à Nouakchott, le 27 juin 2018.

²⁸⁹ La liste des armes saisies est consultable à l'annexe XVI.

c) Exhorte le Gouvernement malien et les coalitions Plateforme et CMA à respecter les délais d'application des principales dispositions de l'Accord décrites dans la feuille de route de mars 2018 ;

d) Engage le sous-comité du Comité de suivi de l'Accord, chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires, à fournir les locaux en vue de pourparlers sur la manière d'assurer l'accès humanitaire dans les régions septentrionales, comme prévu dans l'Accord, et de prévenir les attaques visant les agents de l'aide humanitaire ;

e) Engage la Commission technique de sécurité à confier aux équipes mixtes d'observation et de vérification la mission d'enquêter systématiquement sur toutes les violations du cessez-le-feu, y compris celles impliquant un groupe armé signataire ;

f) Engage le Gouvernement malien, en coopération avec ses partenaires internationaux et avec l'appui de la MINUSMA, à mener des enquêtes judiciaires dans le nord du pays et à poursuivre en justice les membres de groupes armés soupçonnés d'être impliqués dans des attaques violentes ou dans la criminalité organisée ;

g) Engage les États de la région à resserrer leur coopération en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier contre le trafic de stupéfiants, d'armes et de migrants, et à demander des comptes à ceux qui s'y livrent, dans le cadre des mesures prises pour empêcher le financement, au moyen de la criminalité organisée, des personnes ou des entités dont il a été établi qu'elles cherchaient à entraver la mise en œuvre de l'Accord ;

h) Engage les États de la région à signaler immédiatement au Comité toutes saisies ou arrestations liées à des activités relevant de la criminalité organisée qui pourraient servir à financer des personnes ou entités dont il a été établi qu'elles cherchaient à entraver la mise en œuvre de l'Accord ;

i) Poursuive les contacts avec le Gouvernement algérien pour faciliter une visite officielle du Groupe d'experts avant la fin de son mandat actuel.

Annex I: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 February to 20 July June 2018

Country/ entity	Number of letters sent	Information fully supplied	Information partially supplied	No answer/ Information not supplied	Pending	NA
Mali	2					2
SRS Minusma	2					2
Pres Sec Council	1					1
France/ Barkhane	2	2				
Algeria	1			1		
Niger	1					1
Burkina Faso	2		1			1
Belgium	1	1				
Bulgaria	1	1				
China	1				1	
France	1	1				
Germany	2	2				
Romania	1	1				
USA	1	1				
Mauritania	1					1
Morocco	2	1			1	
ArmorSource	1	1				
ADS Inc	1	1				
Egypt	1			1		
SOTELMA	1			1		
The Netherlands	1	1				

Annex II: 22 March roadmap, document obtained by the Panel from CSA participant on 24 March 2018

**FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHRONOGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES,
ENDOSSE PAR LA 23^{ÈME} SESSION DU COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD (CSA) :**

Le Gouvernement de la République du Mali, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme des Mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (Plateforme), soucieux de préserver la cohésion et la paix sociales et de promouvoir la paix et la sécurité au Mali, décident de conjuguer leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, en vue de créer un climat propice à l'organisation d'élections inclusives, libres, transparentes et démocratiques sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, les parties maliennes conviennent de la présente feuille de route qui complète le chronogramme d'actions prioritaires endossé par la 23^{ème} session du CSA et réaffirment leur ferme engagement à assurer sa mise en œuvre diligente.

N°Ordre	Intitulé des actions	Echéances
1	Parachever la création des collectivités territoriales des régions de Taoudénit et de Ménaka (d'ici la prochaine session de l'Assemblée Nationale)	avril 2018
2	Diligenter la création des collectivités des cercles d'Almoustarat et d'Achibogho (après les élections présidentielles et avant les régionales)	août 2018-août 2019
3	Assurer le fonctionnement effectif des Autorités intérieures et des Collèges transitoires en les dotant de moyens financiers et matériels, notamment en vue de la fourniture de services sociaux de base et de leur participation dans l'organisation des élections à venir	mars-avril 2018
4	Renforcer les capacités du bataillon du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) de Gao en le dotant d'armes lourdes	mars-avril 2018
5	Mettre en place et rendre fonctionnels les bataillons du MOC de Kidal et Tombouctou en les dotant de moyens logistiques et d'armement (y compris les armes lourdes)	mars-avril 2018
6	Selon des modalités à convenir entre les parties, identifier et redéployer les combattants anciennement membres des forces armées et de sécurité conformément à l'Accord	mars-avril 2018
7	Procéder au recensement des combattants éligibles à l'intégration ou au programme Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (DDR)	mars-avril 2018
8	Procéder au report de l'élection des conseillers des Collectivités territoriales, l'organiser après les législatives et recommander d'en informer l'ensemble de la classe politique	avril 2018
9	Adopter en Conseil des ministres le projet de décret déterminant les modalités de transfert des services déconcentrés de l'Etat aux Collectivités territoriales relevant de leurs domaines de compétences (transfert des ressources humaines, financières et matérielles)	avril-mai 2018
10	Organiser un atelier de haut niveau sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) y compris les concepts de "l'armée reconstituée" et de la "police territoriale"	27-28-29 mars 2018

[Handwritten signatures and initials are visible at the bottom of the page, including a large signature on the left and several initials on the right.]

11	Procéder au regroupement assisté (appui alimentaire) des combattants recensés sur les sites de cantonnement retenus par la Commission Technique de Sécurité (CTS) en vue des opérations DDR (durée du cantonnement : 45 jours au maximum par combattant)	25 avril-25 août 2018
12	Procéder à l'intégration dans les forces armées et de sécurité, les services paramilitaires et les fonctions publiques des éléments de mouvements signataires suivant les critères retenus et après harmonisation des visions sur le "concept d'armée reconstituée"	25 avril-15 septembre 2018
13	Organiser les élections dans un climat apaisé avec l'implication des mouvements signataires de l'Accord et faire participer les éléments en cours d'intégration à la sécurisation des opérations électorales selon les modalités à définir entre les parties	mai-août 2018
14	Procéder à la réinsertion socio-économique des éléments des mouvements signataires non intégrés	août 2018-juillet 2019
15	Parachever, sur une base consensuelle, la mise en place des Autorités intérimaires au niveau des cercles et au cas par cas pour les communes, dans les régions du Nord du Mali (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka)	avril-décembre 2018
16	Accélérer le retour des réfugiés, avec l'implication des parties signataires, sur les sites viabilisés et procéder à leur enrôlement au RAVEC, s'il y a lieu	septembre-décembre 2018
17	Adopter les projets de textes portant création de la Zone de Développement des régions du Nord du Mali, suite à un atelier de haut niveau qui abordera aussi toutes les questions y afférentes conformément à l'Accord	octobre-novembre 2018
18	Organiser des consultations sur le découpage administratif en vue de la création de nouvelles circonscriptions	octobre-décembre 2018
19	Réactiver et diligenter le processus de révision de la Constitution du 25 février 1992 avec la prise en compte des réformes institutionnelles prévues dans l'Accord, notamment la mise en place de la deuxième chambre du Parlement sous la dénomination de Sénat	Année 2019
20	Procéder à la relecture, après les élections présidentielles et avant les élections régionales et locales, de la Loi sur la libre administration et du Code des collectivités territoriales conformément à l'Accord, notamment en vue de prendre en charge les questions relatives à la dénomination de l'organe délibérant et celle afférente au statut du chef de l'exécutif régional	Année 2019
21	Parachever le processus de la Conférence d'Entente Nationale, conformément aux dispositions de l'Accord	Année 2019

Annex III: Coalition Du Peuple Pour l’Azawad social media post against upcoming presidential elections (7 July 2018)¹



¹ Accessed at <https://www.facebook.com/azawad.cpa/> on 20 July 2018.

Annex IV: Letter to the President of the CSA, 20 September 2017. Document obtained by the Panel on 21 February 2018 from CMA representatives.

Bamako, le mercredi 20 septembre 2017

A

Monsieur le Président du CSA

Objet : saisine du CSA, pour non-respect par la partie gouvernementale de la prise en charge dans le Code des Collectivités Territoriales des dispositions politico-institutionnelles prévues par l'Accord.

Monsieur le Président du Comité de Suivi,

Nous avons l'honneur de vous saisir en urgence du problème central posé par l'adoption du projet de loi portant révision du Code des Collectivités territoriales, par l'Assemblée Nationale en sa session du 15 septembre 2017.

L'adoption de ce projet de loi constitue à notre avis une violation flagrante de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation tant dans le processus de concertation inter-parties maliennes, que dans la prise en charge intégrale des dispositions de fond relatives à la réorganisation territoriale, tels que prévus dans l'article 3 de l'Accord : « Les institutions de l'Etat malien prendront les dispositions requises pour l'adoption des mesures réglementaires, législatives, voire constitutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du présent Accord, en consultation étroite avec les Parties et avec le soutien du Comité de suivi prévu par le Présent Accord ».

En effet, le Gouvernement a soumis en Conseil des Ministres, puis à l'Assemblée Nationale un projet de loi portant révision du Code des Collectivités territoriales n'ayant fait ni l'objet d'un consensus entre les parties signataires, ni l'objet d'un examen commun sur la prise en compte des dispositions de l'Accord concernant les collectivités territoriales dans le projet de loi.

La seule réunion entre les parties tenue en juin 2016 concernant le code des collectivités territoriales n'avait pas permis d'aboutir à un consensus et avait mis en exergue la nécessité d'approfondir les concertations avant d'aboutir à une prise en charge des dispositions de l'Accord relatives aux collectivités territoriales.

C'est ensuite à l'occasion d'une demande d'écoute transmise par l'Assemblée Nationale à la Plateforme et à la CMA le 24 Août 2017, que nous avons pris connaissance de la procédure d'adoption en cours. Nous vous avons alors de nouveau demandé l'ouverture de concertations inter-parties maliennes afin d'aboutir à un projet de loi consensuel et conforme aux dispositions de l'Accord avant sa soumission au vote de l'Assemblée Nationale.

-2-

En dépit des assurances données par le gouvernement à la CMA et à la Plateforme, au cours de la réunion tripartite tenue dans les locaux du Haut Représentant du Président de la République le 11 septembre 2017, quant à la réouverture et la poursuite des concertations, assurances renouvelées juste après, en présence de la Médiation internationale, dans la session du CSA du **11 septembre 2017** et la réunion le jour suivant avec le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité locale assortie d'un procès-verbal adopté mais non signé, Nous avons appris par voie de presse l'adoption par l'Assemblée Nationale le **15 septembre 2017** d'un projet de loi sur les collectivités territoriales unilatéralement élaboré par la partie gouvernementale.

De plus, la loi votée par l'Assemblée Nationale ne respecte en aucun cas les dispositions politico-institutionnelles de l'Accord relatives aux collectivités territoriales contenues dans les **articles 1,2, 3, 5,6,8,9,10,11,12, 15, 16 et annexe 2 (V. b et c)** et qui concernent, entre autres : l'élargissement des compétences des collectivités territoriales, les prérogatives, rôles et mode d'élection du Président de l'Assemblée Régionale, la police territoriale, la répartition des compétences entre les collectivités sur la base du principe de subsidiarité, les relations entre la région et l'Etat et le rôle du Représentant de l'Etat.

La violation de l'Accord ci-dessus exposée doit interpeler toutes les parties signataires, en premier lieu le Gouvernement du Mali, ainsi que la Médiation internationale, garante de l'Accord, au risque de son péril.

Rappelant que ces dispositions sur les collectivités territoriales constituent une pierre angulaire de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, nous sollicitons le concours de la Médiation internationale, garante de l'Accord, en vue de rétablir la situation en faveur du respect et de la mise en œuvre intégrale de l'Accord.

Nous vous prions de vous investir pour l'ouverture de consultations inter-parties maliennes étroites permettant d'aboutir à une interprétation consensuelle des dispositions de l'Accord et à leur entière prise en charge par le code des collectivités territoriales.

Vous assurant de notre attachement à la mise en œuvre intégrale de l'Accord en vue de l'instauration d'une paix définitive, nous renouvelons nos remerciements à la Médiation internationale pour son soutien dans la mise en œuvre de l'Accord et vous demandons solennellement de poursuivre les efforts accomplis en faveur de la paix au Mali.

Annex V: Letter to the Governor of Ménaka from community leaders on 6 March 2018.
Document obtained by the Panel on 29 March 2018 from confidential source.

A Monsieur Le Gouverneur de la Région de Ménaka

Considérant que l'érection de Ménaka en région est une occasion pour les communautés de mieux s'organiser et s'autogérer,

Considérant la constitution de la République du Mali,

Considérant que le découpage actuel viole les textes en matière de décentralisation,

Considérant que la commission de découpage mise en place ne répond à aucun critère,

Considérant l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger qui prévoit que plusieurs entités peuvent s'unir et décider de leur destin dans un Mali Un et Indivisible,

Considérant le communiqué du Conseil des Ministres en date du 28 Février 2018 relatif à la création des communes dans les régions de Ménaka et Taoudenit,

Considérant que le découpage concernant la région de Ménaka et spécifiquement du Cercle de Ménaka n'a pas été inclusif,

Considérant la lettre de protestation en date du 8 Août 2017 initiée par les chefs de Fractions, de villages et cadres du Cercle de Ménaka relative aux propositions de création des communes de l'actuel Cercle de Ménaka,

Considérant l'avis de réunion sans numéro du Préfet du Cercle de Ménaka en date du 6 juillet 2017,

Considérant que la dite réunion n'a jamais eu lieu avec la convocation des mêmes acteurs,

Considérant que toutes les communes créées à savoir Tabankort, Infoukaretane, Tinabaw et Inazole sont sélectivement choisies et situées dans la zone sud-ouest du Cercle suivant l'appartenance politique (deux communes pour une même fraction)

Considérant que les communautés vivant dans la zone nord-ouest, nord-est, est, sud-est du Cercle de Ménaka composées de 22 Fractions et sept villages n'ont pas été prises en compte dans le découpage actuel selon leur volonté de vivre ensemble et ce malgré la constitution de dossiers de création des Communes dûment établis et remis au représentant de l'état,

Considérant le caractère sélectif et la volonté manifeste d'exclusion entretenue et soutenue depuis plusieurs décennies,

Considérant que près de 90% du territoire du Cercle de Ménaka et des Communautés a été laissé pour compte dans le découpage actuel,

Considérant les injustices dont sont victimes certaines communautés au profit d'autres,

Considérant qu'un découpage nécessite l'implication de tous,

Considérant que le découpage actuel ne prend en compte qu'une minime partie d'un cercle aussi vaste,

Considérant que le même découpage a été fait sans l'impliquer des responsables des communautés,

Considérant que des correspondances ont été adressées à qui de droit pour attirer l'attention sur l'impérieuse nécessité d'impliquer les responsables de ces communautés,

Nous populations lésées du Cercle de Ménaka,

Informons l'opinion nationale et internationale que le découpage pris en conseil des ministres est contraire à l'esprit de l'accord d'Alger et hypothèque dangereusement les relations inter communautaires et la tenue des élections.

Au moment où les espoirs d'une paix pointent à l'horizon il est inadmissible que l'état décide en lieux et places des communautés sans leur consentement.

Par conséquent nous exigeons que l'ensemble des demandes de créations des communes que nous avons formulées soient prises en compte.

Pour se faire, nous userons de tous les moyens légaux pour que nous soyons dans nos droits

AMPLIATIONS**ASSEMBLEE NATIONALE****MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE****MOUVANCE PRESIDENTIELLE****PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION****AMDH****MINUSMA****BARKHANE****MEDIATION****AUTORITES INTERIMAIRES****PLATEFORME****CMA****MSA****PRESSE NATIONALE ET INTERNATIONALE****Ménaka le 6 Mars 2018**

Ont signé : Nanout Kotia Cadre, Sidi Alamine Ag Itiwatass Chef de fraction, Moussa Tiégoum Chef de village, Sidiyana Ag Agaly Chef de fraction, Eglass Ag Barka Chef de fraction, Altanata Ag Itiwara Notable, Houmeidi Ag Wirifoud Chef de fraction, Zilkifly Ag Hama Leader, Salah Ag algameyri Leader, Adoum Ag Ahmoudou Chef de fraction, Sidi Mohamed Ag Issiwahar Leader, Sidi Barka Cadre, Issouf Ag Inkarkarene Cadre, IssoufySotbar Cadre, Rabah Ag Cadre, Hama Fateta Notable, Achkounine Ag Idalyallah Cadre, Moussa Mazou Chef Haoussa, Achkounine Ag Bague Leader, Mahamad Ag Ingatane Leader, Baba Oumar Cadre, Hamadou Ag Alhassane Leader, Intibicrene Ag Saloum Cadre, Mohamed Ag Issafeytane Ladre, Alousseini Ag Agaly Ladre, Mohamed Ag Alassane Cadre, Mohamed Ag Intabakatt Ladre, Moussa Ag Amini Leader, Mahamidou Yacouba Leader, Djibrilla Moussa Cadre, AliouTiégoum Cadre, Aly Waidrago Cadre, Harouna Ibatane Yattara Cadre, Issouf Wattara Cadre, Sidi Ag Assoultane Ladre, Almahadi Ag Intabakatt Cadre, Sidiham Ag Tarou Leader, Assalim Ag Ehatt Leader, Houssa Ag Awinad Leader, Agouzoum Bogoly Leader, Ibrahim Alakaye Leader, Adou Mazou Leader, Hamani Majjaha Notable, Amadou Hamani Cadre, Ingatane Ag Bada Notable, Mohamed Hama Cadre, Boubacer Ag Hamadiknane Leader, Hilil Ag Bihiki Leader, Bolla Ag Abdoulhader chef de fraction, Houzeyfata Ag Azmougada Leader, Hamadhamdou Ag Habaye Leader, Moussa Ag Inamoud Chef de Fraction, Sidi Mohamed Ag Mohamedine Chef de Fraction, Mada Wallet Bihiki Femme Leader, Gaichata Wallet Garab Femme Leader, Amoukoussou Wallet Femme Leader

Annex VI: CMA communiqué related to Barkhane's arrests in Ménaka²

 **Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad - HCUA-Bureau du Burkina Faso.**
18 December 2017

**COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD
C.M.A.**

COMMUNIQUÉ
N°038/2017/C.C.-CD-CMA

La Coordination des Mouvements de l'Azawad dénonce une descente musclée opérée ce lundi 18 décembre 2017 par la force Barkhane sous instrumentalisation dans le village de Tin-Abaw situé à 20 km au Sud de Ménaka.

Après une fouille de la plus part des habitations du village, les hommes de Barkhane ont arrêté et emmené deux jeunes gens proches du notable local Sagdi Ag Maditt ayant récemment rejoint la CMA. Il s'agit de :

1. Amyata Ag Iddine
2. Hima Ag Seydaha

La Coordination des Mouvements de l'Azawad condamne l'instrumentalisation de Barkhane par des personnes en mal de popularité et l'invite à ne plus s'impliquer dans les dynamiques communautaires au risque de perdre toute crédibilité aux yeux des populations.

La CMA appelle également Barkhane à libérer les jeunes arbitrairement arrêtés afin de faire baisser la tension des populations de Tin-Abaw.

Ces populations qui ont reconnu des membres d'un groupe armé local accompagnant Barkhane lors de cette opération, perçoivent cette incursion comme une tentative d'humiliation de leurs leaders afin de les discréditer en faveur des leaders de ce groupe qu'ils viennent de quitter pour rejoindre la CMA.

Enfin, la Coordination des Mouvements de l'Azawad invite tous les partenaires à préserver les équilibres communautaires locaux fortement fragilisés par la crise qui dure depuis près de six ans.

Kidal ,le 18 Décembre 2017

Pour la CMA:
Aimou Ag Mohamed.



² Accessed at <https://www.facebook.com/hcuaburkina/> on 11 July 2018.

Annex VII: MSA³ and CMA⁴ communiqués related to the assassination of Alhader Ag Aguidi

□ 1 Mars 2018 □ Affichages : 780

Communiqué du 01-03-2018 suite à l'assassinat d'Alhader Ag Aguidid

Partager sur Whatsapp (whatsapp://send?text=Actualités <http%3A%2F%2Fwww.msa-azawad.com%2Factualites%2F65-communiqu%C3%A9-du-01-03-2018-suite-%25C3%25A0-l-assassinat-d-alhader-ag-aguidid.html>)

Le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA) porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que dans l'après-midi du jeudi 01 mars 2018, des individus armés ont lâchement assassiné Alhader Ag Aguidi officier du MSA pendant qu'il achetait des provisions au marché de Talataye dans le quartier Talataye 1.

Il faut signaler que l'officier Alhader Ag Aguidid revenait d'une mission qu'il a conduite avec succès le long de la frontière Mali-Niger contre des malfrats qui y sévissaient.

Le MSA condamne ce crime crapuleux qui est de nature à perturber la paix sociale.

Aucune barbarie ne viendra à bout de la détermination du MSA dans sa lutte pour la paix et la cohésion sociale.

Le MSA Présente ses condoléances à la famille de la victime et les assure de sa détermination à tout faire pour que ce crime ne reste pas impuni.

³ Accessed at <http://www.msa-azawad.com/actualites/65-communiqu%C3%A9-du-01-03-2018-suite-%C3%A0-l-assassinat-d-alhader-ag-aguidid.html> on 10 July 2018.

⁴ Accessed at <https://www.facebook.com/pg/cpa.azawad/posts/> on 8 July 2018.

La Coordination des Mouvements de l'Azawad(CMA)
Comité Directeur
-cellule de Communication-
Communiqué N°004/2018/CC-CD-CMA

La Coordination des Mouvements de l'Azawad(CMA) informe l'opinion nationale et internationale, que son poste situé près du marché de Talataye a été la cible d'une attaque armée menée par des hommes de Mossa AG ACHARTMANE ce jour 1er mars 2018 vers 17 heures.

Cette attaque, opérée par plusieurs motocyclistes armés conduits par le nommé Alhader AG AGUIDID , a été repoussée.

Les assaillants ont abandonné sur les lieux le corps de leur chef, des armes, de munitions et des motos.

La CMA condamne cette violence et invite ses instigateurs à privilégier la voie du dialogue pour régler leurs différends au lieu d'exacerber un conflit entre des populations déjà éprouvées par plusieurs années de difficultés.

Enfin, la CMA appelle les organes de l'accord chargés des mesures sécuritaires notamment la CTS et les EMOV à jouer pleinement leurs rôles conformément aux dispositions dudit accord.

Kidal, le 1er mars 2018

Le porte parole

Ilad Ag Mohamed.

Communiqué de démenti du MSA suite au communiqué numéro 004/2018/CC-CD-CMA du 01 mars 2018

Actualités 2 Mars 2018 Affichages : 133

Le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA) porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale, qu'il a appris par voie de communiqué numéro 004/2018/CC-CD-CMA du 01 mars 2018, signé de Ilad AG Mohamed de la CMA qu'un soit disant poste de ladite organisation a été attaqué à Talataye.

Devant sa consternation le MSA, fait remarquer son étonnement et sa surprise lorsqu'une partie à l'accord d'Alger en l'occurrence la CMA reconnaît à la face du monde un crime commis par des criminels à son nom.

Face à ce mensonge le MSA se doit d'apporter un démenti formel.

En effet Alhader Ag Aguidid de retour d'une mission à la frontière du Niger s'est rendu dans sa famille à Talataye en compagnie de Sidiham Ag Almaka un autre officier du MSA.

Pendant que les intéressés prenaient leurs provisions dans des boutiques de la place, des criminels venus du nord de la commune de Talataye opérant sous le fanion du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad l'ont froidement abattu et son compagnon n'a dû son salut qu'au fait qu'il n'était pas avec Alhader Ag Aguidid ce qu'il lui a permis de fuir.

Le MSA dément l'existence de tout poste de quelques mouvements que ce soit au marché de Talataye y compris le MSA.

Le MSA informe l'opinion publique nationale et internationale que l'attaque du village d'Inwelane le vendredi 02 février 2018 au cours de laquelle meurtres de civils, saccages de biens matériels mobiliers et immobiliers, calcination du coran et des livres religieux, était dirigé par un bandit se réclamant du HCUA mouvement membre de la CMA.

Le Mouvement pour le Salut de l'Azawad condamne avec la dernière rigueur ce crime crapuleux tout comme il condamne vigoureusement un mensonge d'une partie signataire de l'accord d'Alger motivé par le souci de l'amalgame pour faire croire qu'il existe un poste de la CMA à Talataye.

Le MSA rappelle qu'aucune barbarie ne viendra à bout de sa détermination dans la lutte pour la paix et la cohésion sociale.

Le MSA appelle la MINUSMA à travers ses organes compétents en la matière à situer toutes les responsabilités.

Annex VIII: Photographs of CPA forces in Nebkit posted on the CPA Facebook page on 28 May 2018⁵


Coalition Du Peuple Pour l'Azawad - CPA



Coalition Du Peuple Pour l'Azawad - CPA
@azawad.cpa

Home
About
Photos
Events
Videos

Posts
Community
Info and ads
Create a Page

Like Follow Share ...


Coalition Du Peuple Pour l'Azawad - CPA
28 May · 🌐

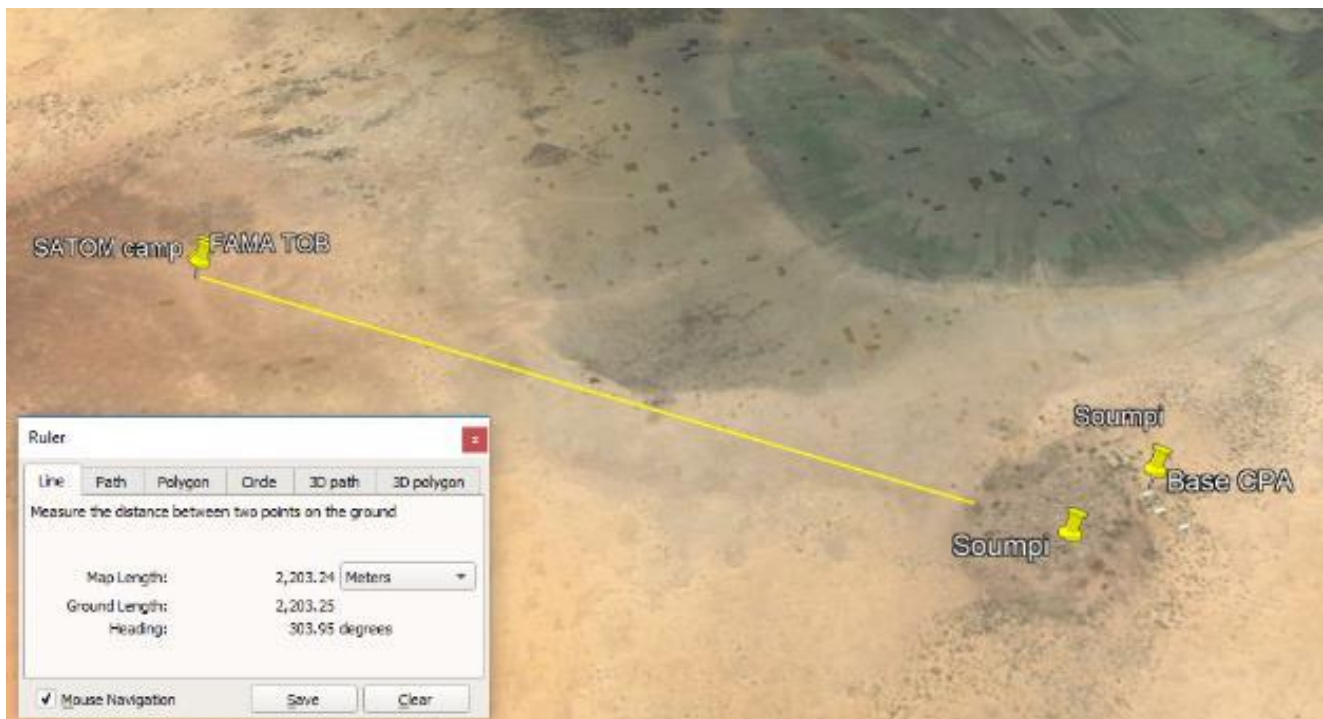
Les Forces de la Coordination #CME continuent d'arriver au point de ça rassemblement à nibkit 18 km de #Tombouctou sur la route du #Goundam , en préparation pour participer aux patrouilles mixte #MOC et Pour faire face à tous les défis qui l'empêchent.





⁵ Accessed at <https://www.facebook.com/azawad.cpa/> on 12 July 2018.

Annex IX: Satellite imagery of Soumpi village and FAMA/SATOM camp



FAMA/SATOM camp is located 2200 meters away from Soumpi village and CPA base



Close-up of satellite imagery of FAMA/SATOM camp acquired on 27 October 2017

Annex X: Screenshots from JNIM video called “Deterring Tyrants – Episode 2”, released via social media on 21 March 2018, showing footages of Soumpi attack on 27 January 2018



Screenshot extracted from a video footage taken from the northern defensive towers of the camp



Screenshot taken from a video footage taken from outside the eastern defensive wall of the camp

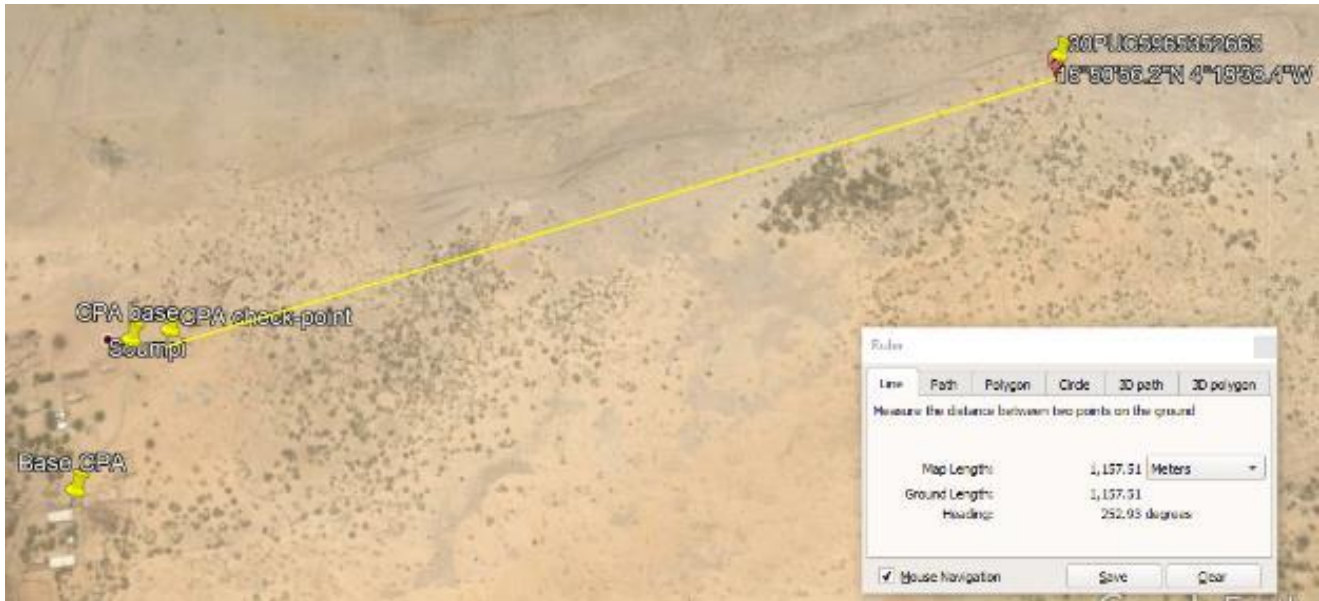


Screenshot taken from a video footage taken from the eastern defensive wall of the camp, from where an assailant fires at FAMA soldiers fleeing the camp by foot



Apart from Haydara Al Maghribi and another AQMI francophone fighter, all other faces of assailants taking part in the attack are blurred

Annex XI: Location of IED attack against MINUSMA convoy on 26 February 2018 near Soumpi



Annex XII: Ahmoudou Ag Asriw online video posts showing convoys near Tessalit and Aguelock⁶



3ATIA

1,574 views

26 6 SHARE



Ahmoudou Ag Asriw

Published on Apr 23, 2017

SUBSCRIBE 70

Le moteur de la population d'agahoc qui a été volé par les leaders de la cma est entre nos mains aujourd'hui à inafarak et il sera à agahoc incha allah

SHOW MORE

⁶ Accessed at <https://www.youtube.com/watch?v=SMAf11BITX0&t=65s>, and <https://www.youtube.com/watch?v=wKW4wc113FU&t=26s> on 20 July 2018.



iATIA

356 views

26

3

SHARE

...



Ahmoudou Ag Asriw

Published on May 27, 2017

SUBSCRIBE 70

Le gatia a tessalit le 25-02-2016

SHOW MORE

Annex XIII: MSDF alleged targeting of civilians in central Mali

- On 21 February, FAMA elements arrested nine men, during a search and reconnaissance operation “operation Dambe.” The arrested men were attending a baptismal ceremony in Nangarabakan village, seven were Fulani and two Bamabara, who were released. The seven Fulani have never been heard from since.⁷ Allegations have been made that a mass grave with the bodies exists in Sokolo, Segou.⁸ On 27 February 2018, the Government acknowledged the unfortunate killing of civilians during the course of this operation.⁹ Findings on the investigation mounted and action taken against the perpetrator(s) is not available to the Panel at this point.
- In May 2018, MDSF elements “neutralized” 12 civilians in Boulkessy cattle market, Mopti region, after one of its soldiers was killed on 19 May 2018 during a patrol under the G5 Sahel Joint Force. Initially categorized as killings of terrorists by the Government¹⁰, this statement was later retracted, following uproar from relatives of the killed civilians. An investigation has been opened by the Government, but the findings are yet to be made public yet.¹¹
- On 13 June 2018, MDSF allegedly killed 25 Fulani civilians.¹² The civilians were arrested in Kobaka and Nantaka, Mopti. It is alleged that the army did a sweep from house to house and arrested a number of civilians, subsequently releasing those from the Songhai, Bozo, and black Tuareg ethnicities, but keeping the Fulani, whose bodies were later found buried in three separate mass graves.¹³ On 19 June 2018, the Government acknowledged the existence of the mass graves, that soldiers were implicated, and has launched an investigation into the summary executions of the civilians committed by some elements of the MDSF.¹⁴ The findings of the investigation are yet to be published.

⁷ “Tueur dans le centre: L’armée au centre d’une nouvelle controverse”, Maliweb.net, 1 March 2018, accessed at <https://www.maliweb.net/armee/tueur-centre-larmee-centre-dune-nouvelle-controverse-2741655.html> on 22 June 2018.

⁸ Meeting with confidential source, Bamako, 6 July 2018

⁹ “Communiqué du gouvernement du Mali”, 27 February 2018, accessed at <http://www.primature.gov.ml/index.php/salle-de-presse/actualites/11639-communique-du-gouvernement-du-mali> on 20 July 2018.

¹⁰ “Communiqué de Presse Ministère de la Défense et des Anciennes Combattants”, 21 May 2018, accessed at <https://www.maliweb.net/armee/boulkessy-une-nouvelle-bavure-de-larmee-malienne-2758227.html>, on 22 June 2018.

¹¹ “Communiqué de Presse Ministère de la Défense et des Anciennes Combattants”, 7 June 2018, accessed at <http://niarela.net/societe/communique-du-ministre-de-la-defense-et-des-anciens-combattants-2>, on 20 June 2018.

¹² “Mali: possibles découvertes de charniers vers Nantaka et Kobaka, dans le centre”, RFI, 18 June 2018, accessed at <http://www.rfi.fr/afrique/20180618-mali-possibles-decouvertes-charniers-peuls-nantaka-kobaka-armee-fama> on 19 June 2018.

¹³ Correspondence with confidential sources, 5 July 2018. The Panel received names of those allegedly killed.

¹⁴ “Communiqué de Presse Ministère de la Défense et des Anciennes Combattants”, 19 June 2018, accessed at <http://news.abamako.com/h/190971.html>, on 22 June 2018.

Annex XIV: Military operations in Niger since 5 September 2017. Documents shared with the Panel by the Niger armed forces on 7 June 2018.

OPERATIONS MENEES EN TERRITOIRE NIGERIEEN DEPUIS
LA RESOLUTION 2374

- OMCT SOUDOU BABA le long de la frontière avec le Mali. A regroupe les forces du Niger, du Mali et Barkhane. Du 5 au 15 Juillet 2017.
- OPERATION HAW-BI (1ere opération de la FC-G5S) conduite dans la région des 3 frontières par les Armées du Niger, du Burkina Faso, du Mali et Barkhane), du 27 Octobre au 11 Novembre 2017.
- Participation à L'OPERATION KOUFFRA₁ du 16 Novembre au 20 Décembre 2017.
- Participation à L'OPERATION KOUFFRA 3 (FAN, FAMa, MSA, GATIA, BARKHANE) du 1^{er} au 29 Mars 2018.

Les éléments de Dongo qui participent à KOUFRA 3 ont obtenus les résultats suivants à la date du 12 mars 2018:

- Cinq (05) terroristes tués ;
- Vingt Deux (22) prisonniers remis au SCLCT/CTO ;
- Cinq (05) AK 47, Six (06) MAS 36 et Deux (02) fusils de chasse récupérés ;
- Une importante quantité de munitions saisies ;
- Quatorze (14) motos détruites ;
- Plusieurs THURAYA et téléphones portables récupérés ;
- Des documents et des pièces détachées de moto récupérés.

Annex XV: Map of area of Kouffra operation, produced by Niger armed forces (Niger-Mali border indicated in green). Photograph taken with permission by the panel on 7 June 2018.



Annex XVI: Summary of weapons seizures in Algeria along the Mali border¹⁵

Seizures include:

- on 31 May 2018, 2 Rocket-launcher (RPG7), 1 heavy machine gun (PKT), 1 machinegun (FMPK), 3 Kalashnikovs, 6 semi-automatic rifles (Simonov), 3 rifles, 2 rockets (RPG-7), 2 grenades, 2 propellants for rocket launcher (RPG-7), 7 Kalashnikov chargers, 1 chain of ammunitions, ammunitions (1,437);
- on 26 May 2018, 3 Kalashnikovs, 5 semi-automatic rifles (Simonov), 8 rifles, 1 G3 rifle, 10 grenades, 4 rockets SPG-9, 3 SGP-9 recoilless rifles, 8 chargers, ammunitions (1,432);
- on 14 May 2018, 1 heavy machine gun (14,5 mm), 1 FMPK machine gun, **2 Kalashnikovs, 1 rifle, 21 propellants for rocket launcher (RPG-7), 11 rockets (RPG-7), 16 chains of ammunitions (14,5mm), ammunitions (3,300);**
- on 16 November 2017, 1 rifle FMPK, 9 Kalashnikovs, 1 rocket launcher (RPG-7), 4 semi-automatic rifles (Simonov), 1 rifle, other weapons and ammunitions;
- on 28 October 2017, a 14,5-mm heavy machine gun, PKT machine PKT and ammunitions;
- on 30 September 2017, 6 semi-automatic rifles (Simonov), 5 Kalashnikovs, 1 grenade launcher, 3 rifles, 4 grenades.

Weapons from 31 May 2018 seizure



¹⁵ Accessed at http://www.mdn.dz/site_principal/index.php?L=fr#undefined on 11 July 2018.